BERRYER

HOMMAGES RENDUS A SA MÉMOIRE

Prix : 2 francs.

PARIS

AUX BUREAUX DE LA *GAZETTE DE FRANCE*

5 RUE COQ-HÉRON, 5

1869

BERRYER

BERRYER

HOMMAGES RENDUS A SA MÉMOIRE

PARIS

AUX BUREAUX DE LA *GAZETTE DE FRANCE*

5, RUE COQ-HÉRON, 5

1869

MORT DE M. BERRYER

Au moment de quitter Paris pour aller mourir à Augerville, M. Berryer écrivit la lettre suivante à M. le comte de Chambord :

« O Monseigneur,

» O mon Roi, on me dit que je touche à ma dernière heure. Je meurs avec la douleur de n'avoir pas vu le triomphe de vos droits héréditaires, consacrant l'établissement et le développement des libertés dont notre patrie a besoin.

» Je porte ces vœux au ciel pour Votre Majesté, pour Sa Majesté la Reine, pour notre chère France.

» Pour qu'ils soient moins indignes d'être exaucés par Dieu, je quitte la vie armé de tous les secours de notre sainte Religion.

» Adieu, Sire, que Dieu vous protége et sauve la France !

» Votre dévoué et fidèle sujet,

» BERRYER. »

18 novembre.

En réponse à cette lettre, la dépêche suivante arrivait à Augerville, quelques jours avant la mort de M. Berryer, assez à temps pour qu'il eût le bonheur d'en avoir connaissance :

« Newstadt, près Vienne.

» *M. Berryer,* 64, *rue Neuve-des-Petits-Champs,*
» *Paris.*

» Emotion profonde à la lecture de l'admirable lettre
» adressée à Monsieur le comte de Chambord. Vive
» reconnaissance pour l'expression de sa fidélité et de
» ses vœux. Ardentes prières pour la conservation de
» ses jours.

» Froshdorff, 24 novembre 1868. »

Cette dépêche n'était que la substance de la lettre qu'on va lire. Lorsqu'elle arriva à Augerville, M. Berryer avait cessé de vivre :

« Froshdorff, le 25 novembre 1868.

» C'est avec une vive émotion que j'ai lu, mon cher
» Berryer, la lettre que vous venez de m'écrire, et je
» veux vous dire ici combien j'en suis profondément
» reconnaissant. J'y trouve tout votre noble cœur et
» votre inaltérable dévouement. Nous ne cessons, ma
» femme et moi, de prier Dieu, qui vous console dans
» vos souffrances, de vous conserver à la France, à vos
» amis et à la cause du droit. Croyez plus que jamais,
» dans cette grande épreuve que la Providence vous
» envoie, à toute ma gratitude et à ma constante
» affection.

» HENRY. »

La triste nouvelle de la mort de M. Berryer fut transmise à Froshdorff par le télégraphe ; elle y parvint le 30 novembre, et le jour même, M. le comte de Chambord adressa cette lettre à Mme Arthur Berryer :

« Froshdorff, le 30 novembre 1868.

» J'apprends, Madame, le malheur qui vient de nous » frapper, et je ne veux pas tarder un instant à vous » dire combien je m'associe du fond de mon âme à » votre affliction filiale.

» La France perd dans la personne de M. Berryer un » de ses plus nobles enfants, la cause du droit son plus » éloquent défenseur, et moi un de mes plus fidèles » amis. Je n'oublierai jamais, croyez-le bien, ce qui a » fait durant le cours de sa longue carrière la force, la » gloire et l'honneur de sa vie : la constance de son » dévouement, la sincérité de sa foi, la chaleur de son » cœur, l'élévation de son caractère, la puissance de sa » parole, l'ascendant de son génie. Je n'oublierai pas » non plus les services qu'il a rendus à notre cher » pays, à ma famille et à moi-même.

» Soyez auprès de son petit-fils, mon filleul, l'inter- » prète de ma douloureuse sympathie, et dites-lui de » se montrer toujours digne du nom qu'il porte. Rece- » vez l'assurance de mes sentiments bien sincères.

» HENRY. »

LETTRES

Le jour même de la mort de Berryer, Mgr Dupanloup adressa la lettre suivante à M. Paul Andral, l'un des amis de l'illustre défunt, qui n'avait pas quitté son lit d'agonie.

« Orléans, le 30 novembre 1868.

» Monsieur,

» J'avais quitté Augerville sans emporter aucune espérance ; mais, quoique pressentie, la douloureuse nouvelle que vous me donnez ce matin ne m'en a pas moins causé un chagrin profond. M. Berryer était mon diocésain ; il était mon ami ; et, vous y pouvez bien compter, quoique je sois au milieu de mes tournées pastorales d'hiver, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour présider aux funérailles de ce cher et illustre défunt. Il a été mon défenseur devant les hommes : c'est bien le moins que je vienne, en ce dernier jour, l'assister devant Dieu par mes pauvres, mais fidèles prières. Sa mort, vous en avez été le témoin, a été admirable de courage, de sérénité et de profonde foi chrétienne. Dieu le recevra dans sa miséricorde ; il ira rejoindre son saint ami le P. de Ravignan, dont il avait été le défenseur aussi, comme de tous les intérêts religieux, de toutes les grandes causes chères à l'Eglise.

» Quelle grande voix vient de s'éteindre ! Et cependant, si incomparable que fût son éloquence, l'intelligence en lui était plus haute encore. Et qui n'a admiré cette âme généreuse et la constance de cette vie, si dévouée, si fidèle, à travers tant de vicissitudes et tant d'orages ?

» Adieu, Monsieur; je vous estime heureux d'avoir pu consacrer jusqu'à la fin à un tel ami vos soins pieux.

» Croyez à mon profond et religieux dévouement.

» † FÉLIX, ÉVÊQUE D'ORLÉANS. »

Le lendemain de la mort de M. Berryer, M. Marie, son ami, son collègue au barreau et dans la députation de Marseille, écrivit à M. Grevy, bâtonnier de l'ordre des avocats de la cour de Paris :

« Mon cher bâtonnier,

» Je viens remplir auprès de vous et auprès du barreau une mission douloureuse.

» Berryer est mort. Je n'ai pas le courage, en ce moment, de vous parler de ce deuil immense, qui aura son retentissement partout : mais je veux vous redire quelques paroles que notre illustre ami a bien voulu me confier, et qui, dans sa pensée, ont été son testament de cœur, que nous accepterons avec respect, comme le témoignage suprême de son affection et de son dévouement profond pour notre ordre.

» Je vivais bien près de lui depuis longtemps, vous le savez, et Dieu sait combien de fois j'ai eu à bénir cet heureux voisinage. Une heure avant de quitter Paris, il m'a fait appeler. Je le trouvai dans son lit, absorbé, non abattu par la maladie. Son âme énergique a dominé jusqu'au dernier moment les souffrances et les affaiblissements du corps.

» Aussitôt qu'il me vit, il se souleva, me tendit les deux mains, et d'une voix émue, mais ferme pourtant :

« Ah ! vous voilà, mon cher Marie, me dit-il, merci : je vous ai » fait venir; j'ai voulu vous voir une dernière fois avant de mourir; » vous avez été pour moi un bon voisin, un bon ami, un bon con- » frère; j'en suis bien reconnaissant; embrassez-moi, mon cher ami, » embrassez-moi. »

» Je me penchai vers lui, je l'embrassai tendrement, avec effusion. Il avait été si excellent pour moi!

» Après un moment de silence et de recueillement :

« Mon cher ami, reprit-il d'une voix plus ferme encore, soyez, je » vous en prie, mon organe auprès de notre barreau, auprès de » nos confrères. Je les ai bien aimés, ils m'ont aussi bien aimé ; c'est » une grande joie pour moi que ce souvenir; embrassez-les pour moi, » mon ami, je leur ai été fidèle, et ce sera mon dernier honneur de » mourir le doyen de notre ordre ; ah! mon ami, ce grand barreau, qu'il

» reste toujours, comme il l'a été, ferme dans sa foi, dans son amour » pour le droit ; car là est sa puissance, sa grandeur, sa force... A » tous mes derniers adieux... Embrassons-nous encore, mon bon ami, » pour eux, pour vous. Adieu, adieu ! »

» Je serrai ses mains dans les miennes : Ah ! adieu, non, non, » nous nous reverrons. »

« — Ah ! oui, reprit-il, la campagne ! peut-être ! Adieu, mon ami, adieu !

» Je l'embrassai encore et je le quittai. Ces épanchements si vifs, si pleins d'émotion, le fatiguaient.

» Un peu plus tard, je me trouvais près de la voiture qui allait l'emporter loin de nous, hélas ! pour jamais ! Il m'aperçut, il me tendit la main : « Adieu, mon cher Marie ; n'oubliez pas ce que je vous ai dit. »

» L'oublier ! je ne pouvais pas l'oublier. Je vous redis fidèlement les paroles que j'ai entendues, que mon cœur a religieusement gardées, et que notre barreau reconnaissant conservera, comme la dernière pensée, comme le dernier élan de l'âme d'un chef qui l'a tant illustré, et qu'il avait entouré, pendant sa vie, de tout son amour et de tous ses respects.

» Veuillez agréer, mon cher bâtonnier, l'expression de mes sentiments très-affectueux.

» MARIE. »

M. Jules Favre était absent de Paris. Aussitôt que la nouvelle de la mort de M. Berryer lui parvint en Provence, il adressa au directeur-gérant de l'*Electeur* une lettre que ce journal publia le 3 :

« Mon cher André Pasquet,

» Je reçois à Agen, où je suis retenu, par les débats d'une longue affaire, votre triste dépêche m'annonçant que mon illustre et bien-aimé confrère, M. Berryer, vient de s'éteindre. Bien que prévue depuis plusieurs jours, cette nouvelle ne m'en a pas moins frappé au cœur. Je sens si profondément l'étendue d'une telle perte que mon esprit en repoussait les présages, hélas ! trop certains. Il me semblait que cette grande âme était notre bien et ne pouvait nous être ravie, et j'espérais pour elle un miracle que les illusions de mon amitié avaient toujours rêvé.

» Maintenant tout est fini : nous ne verrons plus cette noble et rayonnante figure, ce sourire à la fois viril et charmant, ce regard étincelant et tendre ; nous le chercherons vainement, paraissant au milieu de nous comme un ami indulgent et généreux,

se levant comme arraché de son banc par un élan de justice et de vérité, quand l'assemblée s'abandonnait à une passion qu'il condamnait. Tout en lui était simplicité et grandeur : sa voix sonore, souvent émue, son geste sobre, son dédain des petitesses, son ardeur contenue lui donnaient une autorité irrésistible, même sur ses adversaires, auxquels il aurait épargné bien des fautes s'il les eût plus fréquemment avertis.

» Ainsi l'avons-nous connu et admiré dans ces derniers jours. Mais comment dire tous les triomphes de cette longue et glorieuse carrière ? Je l'essayerai peut-être un jour ; celui-ci est tout entier à la douleur. Elle sera unanime en France. M. Berryer était une de ces natures qui jettent sur leur pays un éclat que nul ne songe à contester. Il a été un homme de parti, et cependant il est resté supérieur à tous. Sa fidélité à une cause vaincue ne touchait en rien à l'obstination ou au fanatisme ; il lui dévouait sa vie en gardant son indépendance A vrai dire, il était le champion du droit et de la liberté ; il avait vu la fin du premier empire, et l'aversion que ce régime lui avait inspirée ne l'avait plus quitté. Nul ne haïssait plus que lui l'arbitraire et la tyrannie; c'est en les combattant qu'il a trouvé ses plus magnifiques inspirations.

» Mais les qualités qui lui ont valu une si juste et si brillante renommée n'étaient rien en comparaison des trésors de son cœur. Ils se révélaient dans le commerce intime et lui échappaient souvent malgré lui en effusions soudaines, qui mettaient à nu tout ce que son génie avait de sensibilité profonde. Là était la véritable source de sa puissance. On se sentait subjugué par son esprit, bien plus encore par le charme de son invincible bonté, et on était si vite et si bien entraîné à l'aimer, qu'on ne songeait plus à lui résister.

» Pour moi, j'ai le regret de l'avoir longtemps méconnu. Animé de convictions qui, souvent, semblaient hostiles aux siennes, placé dans un camp qui échangeait des défis avec le sien, je n'ai pu que peu à peu écarter ces obstacles et lui donner une affection aussi sincère que l'avait toujours été mon admiration. C'est là le trop fréquent résultat des divisions politiques ; en nous empêchant de nous rapprocher, elles nous condamnent à être injustes vis-à-vis les uns des autres, et quelquefois nous nous étonnons de notre erreur quand il n'est plus temps de la réparer. Je n'ai pas eu ce chagrin à l'égard de M. Berryer. Dès la session de la Législative, je lui avais voué un attachement qui ne s'est plus démenti.

» J'ai été heureux et fier de le voir à la tête de notre Ordre, dont il défendait si bien les intérêts, dont il enseignait de si haut les devoirs. Puis j'ai eu la précieuse fortune de représenter ce barreau, plaçant sur sa tête vénérable la noble couronne que cinquante années de succès glorieux avaient consacrée! Enfin j'ai pu l'applaudir à la tribune française, dont il restera l'éternel honneur; il y a reparu avec son ineffable grandeur; sa fougue, tempérée par les années, semblait être une force intérieure dont il ne voulait plus user. Il nous dominait tous, non-seulement par le talent, mais encore par le calme et la sérénité de l'âme. Il oubliait les souffrances, qui déjà l'ébranlaient, pour accomplir jusqu'au bout la mission que lui imposaient sa conscience et son patriotisme.

» C'est ainsi que son dernier acte a été une protestation en faveur du droit et contre la force, et rien n'a manqué à la gloire de cet illustre mourant, pas même les insultes des blasphémateurs officiels!

» Vous me pardonnerez ces quelques lignes tracées à la hâte. Elles sont l'expression bien imparfaite de sentiments que je n'ai ni la force ni le temps de traduire comme je le voudrais. Peut-être les impérieux devoirs qui me retiennent ici m'empêcheront-ils de m'associer à mes amis qui rendront les derniers honneurs à notre vénéré confrère. Ce sera pour moi un grand chagrin. Vous m'offrez un adoucissement en me laissant dire ici tout ce que mon cœur renferme d'impérissables regrets, d'admiration sans bornes et de fidèle affection pour l'homme, le citoyen et l'orateur qu'on ne saura jamais dignement louer.

» JULES FAVRE. »

Quelques jours avant la mort de M. Berryer, M. de Montalembert lui avait adressé la lettre suivante, dont les nobles et touchantes expressions ont vivement ému l'illustre orateur :

à La Roche-en-Brény (Côte-d'Or),
29 novembre 1868.

« Très-illustre confrère et très-cher ami,

» J'apprends, comme toute la France, que vous êtes très-souffrant et, comme toute la France, j'en suis désolé.

» Ne pouvant, par suite de mon triste état, aller vous témoi-

gner de vive voix mon ardente sollicitude, je ne résiste pas au désir de vous adresser ces lignes. Je veux vous dire que mon cœur et mon âme sont toujours auprès de vous, que je souffre avec vous, que je prie avec vous et pour vous. Comme tant d'autres plus dignes que moi d'être exaucés, je demande à Dieu que vos jours soient encore prolongés, non pour vous, mais pour l'honneur et l'exemple de votre pauvre pays, qui a tant besoin d'une lumière telle que la vôtre.

» En dehors de ces vœux qui me sont communs avec tous les honnêtes gens de France, j'ai un lien qui m'attache à vous tout spécialement, celui de la reconnaissance.

» Jamais je n'ai oublié, jamais je n'oublierai ce que vous avez été pour moi, lorsque deux fois *traduit en justice pour avoir dit ce que je pensais du second empire*, en 1854 et en 1858, j'ai eu l'insigne honneur d'être défendu et vengé par vous. Aujourd'hui surtout, le souvenir de cette voix, la plus éloquente, la plus pathétique de notre siècle, qui a retenti si haut et si loin pour un si pauvre client que moi, me pénètre d'une émotion et d'une gratitude inexprimables.

» Si je n'ose pas me dire le plus reconnaissant ou le plus dévoué de vos amis, je puis au moins affirmer que j'en suis le plus malade.

» Condamné, depuis bientôt trois ans, à une infirmité incurable, je puise dans mes propres souffrances une sympathie plus profonde et plus intime pour les vôtres.

» Vous ne dédaignerez donc pas, j'en suis sûr, ce cri d'un cœur qui est tout à vous, qui vous admire et vous aime avec l'affection la plus ardente, la plus tendre, la plus affligée.

» CH. DE MONTALEMBERT. »

Les principaux barreaux de France, celui de Bordeaux en tête, par l'organe de son éminent bâtonnier, M. de Sèze, avaient adressé à Augerville les dépêches les plus touchantes. Le barreau de Lyon a fait plus : il signa une adresse qu'un de ses membres, M. Genton, vint porter à M. Berryer.

« Cher et illustre confrère,

» La France s'est sentie menacée d'un grand deuil. Les membres du barreau de Lyon ont partagé les angoisses de la patrie. Ils viennent vous apporter le témoignage de leur affection res-

pectueuse et l'expression de leurs vœux et de leur espérance. Plaise à Dieu, cher maître, que vous viviez longtemps encore pour montrer à ce noble pays, dont vous êtes l'orgueil, l'exemple d'une vie fidèle à elle-même et le modèle achevé de l'honneur chrétien et des vertus civiques.

» Pour nous, avocats, fiers de nous dire vos confrères, défenseurs du droit que vous avez énergiquement défendu, serviteurs de la justice que vous avez glorieusement servie, champions des libertés à la revendication desquelles vous avez consacré un talent sans égal, nous voulons, à l'heure où votre foi cherche au delà de ce monde la récompense espérée et la vérité sans ombres, vous dire de quelles lumières votre vie éclaire notre route et quelle place vous assurent, parmi ceux dont l'humanité s'honore, l'admiration et la reconnaissance de vos concitoyens et de vos confrères. »

Dubost, bâtonnier.
B. Humblot, ancien bâtonnier.
Baccot, ancien bâtonnier.
Brac de La Perrière, ancien bâtonnier.
Caillaud, ancien bâtonnier.

Lucien Brun. — Bricod. — O. Matheron. — Gayet. — Le Royer. — Piné Desgranges père. — Protton. — Lablatinnière. — Boussand. — Rambaud fils. — Lançon. — Dubreuil. — Vachon. — H. Sabran. — Ch. de Peyronny. — Victor Fochier. — De Villeneuve. — M. Devienne. — De Bornes. — A. Perouse. — L. de Leiris. — Pezeray. — Lagrange. — Jourdan. — Magnien. — Turge. — Paul Guérin. — Montalan. — P. Harenc. — A. Gillier. — H. Laval. — Dubreuil. — E. Blanc. — L. Roux. — E. Bernard. — J. Dulac. — D'Orgeval. — Milhaud. — Brosses (Dominique). — Poidebard. — D. de Quérezieux. — Duquaire. — Rougier. — F. Desprez. — L. Groz. — A. Vachez. — E. Teinturier. — Keisser. — L. Million. — P. Mazas. — P. Desgranges fils. — Palu Guérin. — Paul Munet. — P. Bonnet. — Joly. — Genton.

LA GAZETTE DE FRANCE

La *Gazette de France* publiait, le 29 novembre, l'article qui suit sous ce titre : *La Mort de M. Berryer.*

« Nous recevons à midi et demi la dépêche suivante d'Augerville :

« *Berryer s'est éteint doucement à 4 heures du matin.*

» PAUL ANDRAL. »

» Depuis hier, tout faisait redouter ce dénoûment fatal. On a beau prévoir ces malheurs, on n'en sent tout le poids que lorsqu'ils frappent, et celui-là est un des plus rudes qui pouvaient nous atteindre.

» Nous sentons toutes les conséquences d'une pareille perte : c'est un malheur irréparable, et qui lègue à ceux qui restent une tâche bien lourde à porter.

» Tout ce que nous dirions, en ce moment de poignante émotion, ne serait que le faible écho des sentiments douloureux que cette nouvelle va exciter partout, car la mort de Berryer est un deuil public.

» D'ailleurs, il nous semble que l'on n'honore dignement certains hommes qu'en s'inspirant du grand exemple de leur vie ; et le premier mot à prononcer sur leurs cendres encore chaudes doit être une sorte de promesse de les faire revivre, en continuant à défendre avec un redoublement d'énergie, de fermeté et de vertu, les grands principes qui ont été l'honneur de leur carrière et la gloire de leur vie publique.

» Ce chrétien qui meurt avec la sérénité des premiers croyants de l'Eglise, et dont les derniers instants sont entourés d'une sorte d'auréole lumineuse ; cet intrépide défenseur de toutes les libertés nationales, qui s'est toujours trouvé au premier rang dans les luttes où la liberté était menacée, était un ardent royaliste. Il n'a jamais séparé dans son cœur ni dans son es-

prit ces trois choses, qui pour lui formaient une admirable unité et échauffaient son âme, éclairaient son jugement : le catholicisme, la liberté et la monarchie.

» A quelque moment de sa vie qu'on le prenne, on le trouve combattant pour la Religion, la Liberté ou le Prince qui avait le culte de son affection, et auquel, dans son patriotisme, il reportait tout le fruit de sa gloire et de son expérience. Berryer unissait tellement ces trois choses, qu'on peut dire que son éloquence est le résultat du noble enthousiasme qu'elles inspiraient à ce grand Français.

» Voilà pourquoi Berryer est plus que le prince des orateurs, pourquoi il impose l'admiration à tous, pourquoi, enfin, il est un programme et pourquoi cette succession-là oblige à un redoublement d'énergie ceux qui sont attachés aux principes dont il était le défenseur le plus éminent.

» Il a tracé une voie qu'il faut résolûment suivre.

» Berryer a été l'homme de 89 et de 1814 dans son acception la plus haute, la plus pure et la plus française. Ces deux dates donnent la vraie signification de toute son action politique.

» Nous raconterons plus tard la vie publique et la mort de ce chrétien, de ce Français. Aujourd'hui, en face de la douleur que causera sa perte, nous ne pouvons que répéter : Berryer mort laisse un grand exemple à suivre.

» GUSTAVE JANICOT. »

La *Gazette de France* publiait le 2 décembre la lettre suivante :

« Mon cher ami,

» Vous avez raison d'appeler Berryer un grand royaliste de 89 et de 1814. C'était là, en effet, tout l'homme, tout le grand homme que nous venons de perdre et que la France pleure avec nous.

» Qui de nous ne l'a souvent entendu rapprocher, pour n'en faire qu'une, ces deux dates fécondes : l'une, la liberté voulue et définie par le pays lui-même ; l'autre, rappelant cette même liberté consacrée par la volontaire adhésion du « premier des Français, du roi ? »

Pouvoir consenti par la nation, liberté garantie par le pouvoir, il trouvait entre 89 et 1814 toute sa foi, toute sa politique, tous ses regrets, toutes ses espérances.

» Combien de fois ne s'est-il pas étonné de voir un parti qui a dans son histoire ces deux dates rénovatrices, un parti qui devrait s'appeler le parti des Cahiers et de la Charte, se laisser, par les fautes des uns et l'implacable inimitié des autres, confondre avec le parti de l'absolutisme ?

» Ah ! l'absolutisme, c'était ailleurs, quant à lui, qu'il le dénonçait, et que, jusqu'à la veille de sa mort, il n'a cessé de le poursuivre.

» Aux premières lueurs de sa jeunesse, il avait vu l'empire napoléonien s'écrouler dans le désastre de la patrie, laissant sur la route de Moscou et dans les champs funèbres de Leipzig une génération entière fauchée dans sa fleur par le cruel et glorieux caprice d'un maître. Il avait vu en même temps revenir à travers les ruines la race antique de nos rois ; il avait vu les drapeaux insolents de l'invasion s'abaisser devant la majesté impotente d'un vieillard hier encore ignoré de ses sujets, et l'Europe en armes se retirer, laissant la France agrandie face a face avec la paix et la liberté, ces deux exilées de l'empire rentrées avec la monarchie.

» Cette vision d'une heure, il l'a eue toute sa vie devant les yeux. Elle était le fond rayonnant de son âme, le mobile de sa conduite, l'inspiration de son éloquence. Ce qu'il voulait, ce qn'il aimait, ce qu'il défendait dans la royauté héréditaire, c'était bien moins l'inviolable représentation du principe d'autorité que le signe sacré de la libération du territoire, l'instrument national de tout progrès et de toute grandeur pour la France.

» Etre resté pendant un demi-siècle de bouleversements et d'aventures l'homme d'un seul jour et d'une seule idée, du premier jour et de la première idée de la liberté constitutionnelle en France, tel sera le trait historique de la belle figure de Berryer.

» Et maintenant que tout est fini pour ce cher et vénéré maître, maintenant que le souffle de la mort a glacé ce cœur où nous allions si souvent réchauffer les nôtres, faut-il croire que tout soit fini aussi pour la cause qu'il a servie avec un si rare éclat d'éloquence et de sincérité ? Non, sans doute : en faisant deux parts de sa longue et noble vie, l'une pour la tribune politique, l'autre pour la tribune judiciaire, en donnant pour but à chacune d'elles la revendication obstinée du droit, la protection du faible, la guerre sans trêve contre la force triomphante, non, encore une fois, Berryer n'a pas pu se tromper ! Tant pis pour ceux qui ne veulent pas voir que se constituer le champion du droit, de la justice, de la liberté, c'est servir Dieu comme il doit

être servi dans la vie publique, c'est porter si haut la cause de l'Eglise, qu'amis et ennemis sont forcés de lever la tête, soit pour l'attaquer, soit pour la défendre!

Sa fin, tout le monde bientôt l'aura dit, a été grande et simple comme sa vie. Nous devons sans doute garder avec reconnaissance les noms des quelques amis qui ont veillé et consolé sa longue agonie; mais ils peuvent dire, ils disent déjà qu'en remplissant ce pieux devoir, ils ont vu de près un des plus grands spectacles de notre temps et de tous les temps. Ce tête-à-tête de quinze jours entre l'illustre malade et la mort, — elle toujours implacable, ne permettant pas un seul moment une lueur d'espérance; lui ferme et serein, sans bravade et sans faiblesse, plus grand, plus affectueux, plus naturel, plus lui-même en un mot à mesure que l'heure de la séparation approchait — ce cruel tête-à-tête, adouci par l'amitié, divinisé par la prière, restera dans le souvenir de ceux qui en ont été témoins, et par eux, j'espère, dans le souvenir de tous, comme le plus utile et le plus vivifiant exemple à offrir à notre temps : la mort d'un grand citoyen qui a été en même temps la mort d'un grand chrétien.

LÉOPOLD DE GAILLARD.

La *Gazette de France* publiait le 5 décembre l'étude suivante sur M. Berryer :

I

Il est un terme à toutes les choses de la vie. La plupart des hommes regardent ce terme comme le plus grand des maux; les gens de cœurs savent envisager ce dernier coup, sans le provoquer ni le craindre,

« Scire mori, sors prima viris. »

Ainsi s'exprimait, il y a cinquante-trois ans, au nom du général Cambronne, l'homme illustre que nous venons de perdre.

Ces paroles que M. Berryer mettait dans la bouche du guerrier dont il voulait sauver les jours, il devait leur donner lui-même leur plus belle application. Il s'est montré, en face de la mort, tel que, sans le savoir, il s'était dépeint en ses jeunes

années, et une grande fin a couronné cette vie qui, dès l'abord, s'était annoncée si glorieuse.

C'était un homme, en effet, un homme réunissant en lui les plus riches facultés qu'un mortel ait jamais reçues en partage, chez qui les perfections extérieures n'étaient que le reflet de la beauté morale, chez qui le génie n'était que l'épanouissement des plus grands dons de l'âme. Il n'était pas seulement l'éloquence en personne, il était la grandeur, il était la loyauté, il était l'honneur incarnés.

Aussi la nouvelle de sa mort a-t-elle soulevé une émotion que nulle autre perte peut-être n'eût trouvée si profonde ni si universelle. Ce qu'on pleure en M. Berryer, ce que tout le monde pleure en lui, ce n'est pas l'homme d'un parti, bien que nul n'ait donné plus de gages à sa cause; ce n'est pas l'homme d'une profession, bien que nul n'ait plus glorifié la sienne; ce n'est pas l'homme de génie, bien que nul n'ait porté plus loin la souveraineté de l'éloquence; c'est l'homme avant tout; c'est ce caractère unique dont on peut dire, comme de Turenne, qu'il faisait honneur à la nature humaine; c'est cette vie sans tache dont lord Palmerston disait, il y a quelques années, que la France devait être fière de l'offrir en spectacle à l'admiration du monde.

Nous n'avons pas dessein de raconter en ce moment cette grande vie : la tâche serait au-dessus de nos forces. Nous voudrions seulement, comme on nous le demande, indiquer par quelques traits, dont personne plus que nous ne sentira l'insuffisance, les doctrines politiques de M. Berryer.

Nous dirons peu de chose de nous-même. C'est lui qu'il importe d'entendre.

II

Il n'a servi qu'une cause en ne servant qu'un parti : la cause de la France. Nul n'eut moins l'esprit de parti que cet homme qui jamais ne changea; nul n'eut à un plus haut point l'esprit de son pays :

« Dans toutes les occasions, disait-il en 1844, vous retrouve-
» rez en moi les mêmes vues, les mêmes principes, les mêmes
» convictions, le même zèle, parce que, devant Dieu et devant
» mon pays, je mets et mettrai toujours au-dessus de toute opi-

» nion et de tout intérêt ce qui importe à l'honneur, à la liberté
» et à la prospérité de la France. »

(*Lettre aux électeurs de Marseille*, 17 février 1844.)

Il a tenu le serment que, devant les électeurs de Marseille, il avait prêté à sa patrie.

Ses convictions politiques n'étaient pas nées d'un sentiment. Une fois arrêtées dans son esprit, il les défendit avec tout son cœur, mais parce qu'il s'y était préalablement attaché de toutes les forces de sa raison.

Il aimait à le dire lui-même et à raconter sous quelle succession d'événements ses idées s'étaient développées. Il tenait à montrer en lui le fils d'un bourgeois de Paris, qui, sans antécédents, sans impressions de famille, sans souvenirs royalistes, par le seul travail de son esprit et la seule vue des vicissitudes intérieures, était arrivé à concevoir l'idée de la liberté politique garantie par des institutions permanentes.

Il sortait de Juilly au bruit du canon d'Iéna, l'imagination tout étourdie de l'odeur de la poudre, la tête enivrée de la gloire des armes. Son père, avocat éminent, lui fit étudier, de 1811 à 1813, les procès-verbaux de la Constituante avec un ancien membre de cette assemblée, M. Bonnemans.

Ce fut un monde tout nouveau pour lui. Il entrait en rapport avec les grands orateurs ; il se passionnait pour ces splendides débats, et la gloire militaire pâlissait à ses yeux devant l'éclat imprévu de la parole humaine.

Il comparait ce mouvement prodigieux des intelligences avec l'immobilité dans laquelle une main de fer emprisonnait la France. Mais l'impression fut bien plus vive quand il lui fut prouvé par la plus extraordinaire des aventures que ce despotisme n'avait pas même la vertu d'assurer à la France un gouvernement stable.

« On ne se fait pas idée, » répétait-il souvent, « de ce que fut
» cette fameuse conspiration du général Mallet. Les hauts di-
» gnitaires de la police mis à la Force, le conseil municipal
» préparant la séance du gouvernement provisoire à la nouvelle
» de la mort de l'empereur, toute cette puissance, qui couvrait
» le monde, qui faisait trembler les rois, disparaissant en un
» instant de dessus terre comme une tente qu'on vient de re-
» plier, pas un mot de l'héritier de la couronne : l'empire tom-
» bant au seul bruit que l'empereur est mort : ce sont là de ce

» événements qui font plus pour mûrir une intelligence que » tous les livres et que vingt années. »

C'est à ce souvenir que se rattache ce qu'il appelait « son premier essai de plaidoirie. » Son père avait eu pour clients les généraux incriminés dans l'affaire Mallet. Il avait, non pas plaidé, — car on ne plaidait point en ce temps-là pour les accusés d'Etat, — mais rédigé des mémoires en leur faveur. Un de leurs amis, craignant d'être compromis dans les poursuites, vint trouver le jeune Berryer, en le priant de lui donner asile; Berryer le cacha dans la maison de campagne de son père. Il était tout préoccupé de cet incident, lorsque, deux jours après, il rencontra chez M. Gautier son beau-père, le chef de la police, M. Desmarets. Ce dernier s'était laissé mettre à la Force lors de la conspiration, et ne ménageait aucune démarche pour se faire pardonner son erreur. Un des assistants, apercevant Desmarets, lui dit aussitôt d'un ton railleur : « Eh bien ! qu'est-ce que vous avez dit quand vous vous êtes vu à la Force? — Eh ! répondit Desmarets, j'ai cru que c'était vrai. — Vraiment ! — Oui; j'ai cru que Bernadotte l'avait fait assassiner. — Oh! mais vous n'avez pas cru que le Sénat avait prononcé la déchéance? — Ah ! reprit Desmarets, il en était bien capable. »

« J'étais dans un coin, racontait M. Berryer; j'avais vingt-» deux ans. Impétueux, ardent, je m'élance comme un chevreau, » je vais à Desmarest, je lui dis : « J'espère, monsieur, que vous » répéterez ce que vous venez de dire devant le conseil de » guerre ! » — « Comment ! comment ! » — « Oui, il y a là de » malheureux officiers qui n'ont pas commis d'autre crime que » de croire, comme vous, que ce qu'on leur disait était vrai. Si » vous, dignitaire de la police, vous avez pu vous laisser trom-» per, comment n'excuserait-on pas leur erreur? Vous leur » devez de parler et de les arracher à la mort par votre témoi-» gnage. » Le noble jeune homme ne se possédait plus : on l'enleva du salon. Tout le monde était saisi de stupeur devant cette indignation si généreuse, mais si hardie, pour un pareil temps.

Voilà l'homme à ses commencements. Voilà dans le même exemple les débuts de l'avocat et ceux de l'homme politique. L'avocat, toujours prêt à défendre les vaincus, les proscrits, les faibles, les défendant non-seulement contre ses adversaires, mais, on le verra bientôt, contre ses propres amis. L'homme politique, puisant dans la leçon qui se dégage des événements publics la raison de ses convictions personnelles, ressuscitant

dans son âme, délivrée des séductions militaires, l'enthousiasme de 89, pendant que le silence règne autour de lui, et parce qu'il s'est ouvert à la liberté, parce qu'il en a senti la nécessité, parce qu'il a hâte de la voir s'élever sur les ruines du pouvoir qui tient opprimé son pays, arrivant à comprendre que le plus grand obstacle à son triomphe, c'est qu'un homme règne et non un principe, et réclamant le principe pour avoir la liberté.

Il insistait avec complaisance sur ces lointaines origines de sa vie publique : « Voilà, s'écriait-il de cette voix qui faisait passer dans les plus familiers entretiens l'émotion oratoire, « voilà ce » qu'il est nécessaire de redire. On ment impudemment sur » cette époque. On ne saurait assez rappeler l'exécration dont » on couvrait le gouvernement d'alors et le peu de racines que, » malgré son immense et redoutée puissance, il avait dans les » esprits. Ces sentiments qui m'animaient, ils étaient ceux de » toute la jeunesse ; tous, nous voulions la Charte et nous ac- » clamions les Bourbons. L'empire tombait sous l'horreur uni- » verselle bien plus que sous les baïonnettes étrangères. »

Tel fut donc le travail de son intelligence. Il ne devint pas libéral, étant né royaliste ; il devint royaliste parce qu'il était devenu libéral. La liberté le dégoûta de l'empire et le ramena vers la monarchie.

III

Les événements de 1815 lui fournirent une occasion décisive de montrer, avec la grandeur de sa nature, l'inspiration patriotique et désintéressée de ses convictions. Ce fut, à notre avis, la plus belle époque de cette vie qui compte tant de pages glorieuses, parce que dans la force d'âme du jeune homme elle donna d'un trait la mesure de l'homme.

Il y a pour les caractères une épreuve plus grande que la disgrâce : c'est le triomphe. Essuyer les revers sans en être abattu, c'est un rare mérite ; moins rare pourtant que de soutenir la prospérité sans en être enivré. Et, ce qui est plus rare encore, c'est, au sortir d'une crise terrible, lorsque tout respire autour de vous l'indignation et la vengeance, lorsque, victime soi-même de l'attentat qui a mis en péril un pays tout entier, on se retrouve en face de ses ennemis vaincus, armé contre eux des ressentiments les plus légitimes, de faire taire sur l'heure ses ressentiments, de rester calme au milieu de l'effervescence de tous,

et quand tous invoquent, à l'appui de leurs colères, la nécessité d'assurer le présent, d'élever leurs regards vers l'avenir et de leur faire entendre la voix modératrice de la postérité.

C'est là le plus bel exemple de la grandeur morale. Berryer eut le droit, lui vaincu, de le demander à la force triomphante ; car il le donna, lui vainqueur, à l'âge de vingt-cinq ans.

Nul plus que lui n'avait été révolté de l'attentat des Cent-Jours. Ce pays encore une fois bouleversé, cette Charte mise en pièces, ce fléau de l'invasion de nouveau rappelé par l'homme qui avait déjà tant fait de mal à la France, tout cela l'avait exaspéré.

La royauté à peine revenue, il contient son âme frémissante, et du moment qu'il les voit menacés à leur tour, les vainqueurs de la veille deviennent ses clients; il leur consacre les premiers accents de sa jeune éloquence, et met à les sauver d'autant plus d'ardeur qu'il est plus dévoué lui-même à la monarchie.

Ajoutons, parce qu'il tenait à le mettre en lumière, que s'il rencontra parmi les exaltés du temps des accusations violentes, il fut toujours soutenu contre elles par la faveur hautement déclarée de Louis XVIII.

Viennent maintenant les révolutions ! Berryer peut les attendre le front haut et le cœur tranquille. Toujours fidèle à cette vieille maison royale qui représente à ses yeux la France elle-même, il sera bien fort pour réclamer des gouvernements qui passeront devant lui le respect du droit. Car ce respect, il leur en a donné le premier l'exemple. Aux réactions trop fréquentes en ces jours d'orages, il pourra fièrement opposer sa vie pure de toute injustice. Aux cris de défiance qui retentiront contre ses opinions, il pourra répondre : « Eh quoi ! le temps, qui mois-» sonne si vite les hommes, n'éteindra-t-il pas les haines? (17 novembre 1830) »

Car il a lui-même imposé silence aux colères de son parti quand son parti était victorieux, et nul plus que lui ne pourra s'écrier : « Le système d'un parti ne saurait avoir aucune estime dans mon esprit, et je détesterais quiconque pourrait obéir à quelque intérêt privé, à quelque passion particulière, quiconque se laisserait guider par une autre pensée que celle du besoin général et de l'avenir du pays (10 mars 1831). » Il pourra enfin revendiquer toutes les libertés, liberté religieuse, liberté de la presse, liberté d'association, liberté des communes, liberté des élections, car toutes ces libertés il les a défendues comme avocat avant de les défendre comme député, et si l'on essaye de les

opposer au principe au nom duquel il les invoque, si l'on tente de mettre en contradiction 89 et la monarchie, il fera, mieux que personne, justice de cet antagonisme, lui, l'homme de 89, lui qui a dû à la lecture des débats de la Constituante de s'éveiller à la liberté. « L'incompatibilité de la monarchie avec les principes de 89 ! Mais, permettez-moi de vous le dire, qui est-ce qui a ramené le gouvernement représentatif ? Qui est-ce qui a rendu à la France les principes de liberté de 1789 ? Qui est-ce qui les a remis en honneur et en pratique dans notre pays ?... La royauté ! » (16 juillet 1851)

Ce ne fut donc point, comme on l'a dit, par une évolution habile qu'il porta dans le camp des libertés publiques le drapeau de la monarchie. Ce drapeau, il ne l'avait, pour sa part, jamais planté ailleurs. Il ne faisait que développer, après la Restauration, les doctrines que, sous son règne, il avait toujours soutenues. Il demeurait ce qu'il avait toujours été : un royaliste constitutionnel, voyant dans la stabilité du pouvoir la sécurité du pays, et ne voulant assurer à la nation ce principe de consistance que pour qu'elle s'élançât plus hardiment dans les vastes espaces ouverts à son avenir.

Il voulait lui même donner pour épigraphe à l'exposé de sa doctrine politique un mot de Cazalès que lui avait cité le roi Charles X.

M. Berryer avait été, en 1834, présenter ses hommages au roi, qui résidait alors à Tœplitz. Après l'avoir entretenu, avec la sérénité qu'il mettait dans ces pénibles retours, des événements qui avaient précédé et suivi la chute de son trône, le vieux monarque demanda à son fidèle défenseur ce qu'il pensait de l'avenir du pays et des conditions dans lesquelles il serait possible de rétablir le gouvernement légitime. « Sire, lui dit M. Berryer, il ne faudra qu'exécuter fidèlement la Charte en en développant les principes par un système plus large des lois électorales. — Ah ! reprit en souriant le roi, vous me rappelez Cazalès quand il quitta l'Assemblée et vint nous rejoindre au camp des émigrés, Nous lui demandâmes ce qu'il y avait à faire. « Monseigneur, me répondit-il, il faut convoquer les états généraux. »

C'était la même pensée, avec ces différences de langage que le changement des temps avait amenées.

En d'autres termes, les deux royalistes s'étaient rencontrés, à quarante ans de distance, pour proclamer la nécessité du gou-

vernement du pays par le pays. Ce fut, sous tous les gouvernements, la constante maxime de M. Berryer.

IV

C'était pour la mieux défendre qu'il avait continué de siéger, après 1830, dans la Chambre élective, et que, sous l'empire même, malgré de légitimes répugnances, que fortifiait encore son grand âge, il se fit un devoir d'accepter le mandat que lui offraient ses fidèles électeurs de Marseille.

« Quand la force domine dans un Etat, avait-il dit, tous les gens de bien doivent encore à la société le tribut de leurs efforts pour la détourner de plus grands maux » (11 août 1830). Il encourageait ses amis à le suivre dans cette voie ; il les conviait à se faire, au nom même de leurs principes, les propagateurs de la liberté ; il les détournait d'ensevelir dans une protestation oisive et stérile leur influence, et les poussait à s'engager dans la presse, dans le barreau, dans les conseils électifs, dans le Corps législatif, dans toutes les arènes où l'honneur leur permettait d'entrer ; il secondait leurs efforts ; il applaudissait à leurs luttes ; il les voulait toujours en avant, toujours en lumière, afin que le pays, les voyant associés à ses affaires, attentifs à ses intérêts, passionnés pour ses droits, leur donnât sa confiance et reconnût en eux de vrais citoyens.

C'était là, selon lui, reprendre le rôle qu'il avait si magnifiquement attribué à la monarchie.

« Une société vit, elle prospère, elle s'étend. Eh ! mon Dieu, » cela n'a pas manqué à la société française ; ce pouvoir, cette » vieille institution de la monarchie avec ces quatorze siècles » qu'elle a duré sous trois formes, et les huit derniers siècles » n'ont eu qu'une même loi, cette royauté de quatorze siècles, » ce principe permanent, avait-il failli à sa tâche ? Quoi ! il » nous a conduits, il nous a secondés, depuis les mœurs » farouches des compagnons de Clovis jusqu'aux grands établissements de saint Louis, jusqu'aux belles économies de » Louis XII, jusqu'aux pacifications de Henri IV, jusqu'à cette » magnifique société de Louis XIV, jusqu'à la pensée généreuse » qui anima les premières années de Louis XVI, jusqu'à cette

» époque dernière où prévalut l'ascendant de la France, non » pas seulement l'ascendant mercantile, industriel, nos possessions de l'Inde, la richesse de nos colonies, l'Angleterre humiliée, l'Amérique affranchie, toute cette puissance de la France » au dehors, mais encore l'ascendant moral de la France dominant par le goût, par les arts, par l'intelligence, par tout ce » qui met l'homme au-dessus de lui-même? Eh bien! la royauté, » ce principe persévérant et fixe, a-t-elle trahi sa tâche? a-t-elle » manqué à la nation? Ah! dites-nous donc, dites-nous si, en » effet, cette royauté, cette grande autorité n'a pas rempli son » devoir péniblement à travers les siècles... (16 juillet 1851). »

Quand il célébrait dans ce superbe langage la marche bienfaisante de la monarchie à travers les siècles et son étroite association avec les destinées du pays, M. Berryer donnait le programme de sa conduite et de ses doctrines.

Défendre toutes les libertés, prendre en main tous les droits, couvrir de son vaste et immuable patronage les victimes diverses de nos révolutions successives, surveiller avec un soin jaloux la gestion de la fortune publique, porter dans sa voix inspirée toutes les émotions de la patrie, tous les frémissements de l'honneur national, se placer, en un mot, à la tête de toutes les revendications généreuses, tel fut le rôle de M. Berryer.

Dans cette large entente des intérêts de sa cause, il ne suivait aucun de ces étroits préjugés qu'enfante trop souvent l'esprit de parti. Il avait pour les convictions sincères une sympathique bienveillance. Il ne regardait pas aux dissidences, quand il apercevait derrière elles une âme loyale ou un noble mobile. Un candidat indépendant se présentait aux électeurs, M. Berryer savait quel appui trouveraient en lui les libertés publiques; c'était assez pour qu'il lui donnât son concours; il écrivait sa lettre pour M. Grévy. Un homme était mort pour la défense du droit, M. Berryer ne se demandait pas quelles étaient d'ailleurs ses opinions; il ne voyait que le droit héroïquement soutenu, et il souscrivait au « monument expiatoire » sur la tombe de Baudin. Des voix s'élevaient alors, parties des rangs de ceux que sa parole avait couverts en 1815 et en 1840, pour l'accuser de manquer à ses principes. Et lui, au contraire, il pensait ne leur avoir jamais été plus fidèle, il pensait n'avoir jamais mieux représenté la royauté absente que lorsque, avec cette majesté souveraine dont l'avait investi le génie rehaussé par l'âge, il ouvrait ses bras à quiconque s'offrait à lui au nom d'une liberté proscrite ou d'un droit méconnu.

Dans un recueil de notes intimes que nous tenons de sa bienveillance se retrouve la même pensée; il écrivait ces lignes, utiles à faire connaître, parce que tous les gouvernements, comme tous les partis, peuvent en profiter: « Il ne faut pas con-» fondre, je ne le veux pas, la cause du roi et la cause du parti » royaliste... Le roi qui se doit à tous, le roi qui doit régner » pour tous et gouverner cette société française au profit de tous » et avec le concours de tous, doit aussi distinguer profondé-» ment la cause royale, c'est-à-dire celle des grands intérêts, » de la force et de la sécurité de la France, d'avec les intérêts » du parti qui le défend et qui lui est resté noblement et cha-» leureusement fidèle. C'est là ce qu'on ne manquera pas d'ap-» peler l'ingratitude des rois; ce fut le cri des d'Aubigné et des » Mornay contre Henri IV. »

C'est à ce caractère, tout à la fois universel et désintéressé, de son action politique qu'il devait sa haute influence sur ses contemporains.

Il avait puissance sur les hommes non pas seulement par le prestige de l'éloquence, mais par l'autorité des services rendus. Tous les rangs, toutes les professions, toutes les opinions avaient successivement invoqué son concours; à tous il avait prêté l'appui de ses conseils ou de sa parole, et, sous quelque régime qu'il vécût, à quelque auditoire qu'il s'adressât, il pouvait dire : « Reconnaissez les droits que je défends contre vous, car ces droits, je les ai défendus pour vous. »

Ce que son génie prêtait d'éclat à cette autorité, tout le monde en est pénétré ; ce que sa profession d'avocat lui donnait d'ascendant sur cette élite du pays dont il était la gloire, le deuil de tous les barreaux de France en porte témoignage. Mais qui dira ce que les qualités de l'homme ajoutaient de charme à cette incomparable puissance ? Tout en lui était simple et vrai, comme l'exprimait hier, dans une lettre si émue, M. Jules Favre ; nul détour, nulle affectation, nulle vaine préoccupation de soi-même. Il restait grand en toutes choses, parce qu'il était dans sa nature de l'être; mais cette supériorité, que révélait toute sa personne, ne faisait que rendre plus touchante la parfaite bienveillance dont son accueil était rempli.

C'est bien de lui qu'on peut dire, comme Bossuet du grand Condé, qu'il ne savait pas seulement forcer les respects et ravir l'admiration, mais qu'il avait les cœurs. La bonté était le fond de son âme, et pour ceux qui l'ont une fois sentie, je renonce à

peindre la douleur qu'ils éprouvent en songeant qu'ils ne la retrouveront plus.

V

C'est ainsi qu'il a vécu, c'est ainsi qu'il est mort, plus ferme que jamais dans les convictions qui avaient animé sa longue existence, plus attaché aussi à ces pensées d'union qu'il avait toujours nourries et pratiquées.

Plein de mépris pour ce qu'il appelait « la tourbe des absolutistes, des apostats et des mercenaires,» il avait toujours estimé, il estimait de plus en plus qu'entre gens de bonne foi, il y avait, malgré leurs divergences, une affinité naturelle, et que, dans notre France, battue par tant d'orages, le devoir de tous les hommes de droit et de liberté était de mettre en commun leurs efforts pour le salut du pays.

Déjà il disait, en 1844 : « Dans notre pays, agité par les ré-
» volutions depuis un demi-siècle, j'ai compris que de tant de
» gouvernements qui l'ont dominé tour à tour, en se fondant sur
» des principes divers, il restait debout des partis animés par
» les convictions diverses des hommes de bonne foi.

» J'ai compris qu'au milieu de ces partis et de ces opinions,
» il ne peut y avoir de force et de paix pour l'avenir de la
» France que dans la liberté et la vérité des institutions poli-
» tiques; que désormais toutes les questions qui nous divisent
» doivent être confiées aux luttes intelligentes et pacifiques des
» opinions; que dans cette arène les hommes sincères de tous
» les partis peuvent se rencontrer et garder une place honorable,
» sous la double garantie de l'indépendance des députés et de
» l'indépendance des électeurs (17 février 1844). »

En 1851, lorsque s'annonçaient les premières tentatives de l'acte du 2 décembre, il trouvait des accents plus élevés encore:

« Si l'on veut, disait-il, oublier les divisions que les révolutions
» passées ont faites, si l'on veut surmonter les préventions, les
» ressentiments que ces révolutions ont pu jeter dans les cœurs,
» de cette hauteur, messieurs, on voit trop clairement que, dans
» notre patrie si menacée et si malheureuse, il n'y a de divisions
» réelles qu'entre les hommes et non point entre les choses;
» qu'il n'y a de divisions que dans des vues, des situations par-
» ticulières, mais qu'il n'y en a point sur le fond des pensées,
» sur le fond des sentiments, sur le fond des principes qui doi-

» vent dominer et diriger cette société. — Oui, il n'y a pas ici » de légitimistes ou d'orléanistes, ou de républicains modérés; » il n'y en a pas un parmi nous qui conteste maintenant et qui » repousse un seul des grands principes fondamentaux d'un gou- » vernement représentatif et régulier : égalité devant la loi, li- » berté de conscience, séparation de l'ordre civil et politique, » égalité, admissibilité à tous les emplois, à tous les avantages » sociaux. Oui, nous les voulons tous, et c'est pour cela que nous » devons tous nous unir pour réaliser les garanties pratiques, les garanties permanentes de ces droits, de ces libertés, de ces » intérêts, dans un gouvernement constitutionnel et parlemen- » taire. »

L'événement n'avait que trop bien justifié ces paroles, et comme de nos divisions était sortie la dictature, ses appels à l'union devenaient chaque jour plus vifs et plus pressants.

C'était là pour lui le grand intérêt national que chacun devait avoir en vue. Il méditait de s'en ouvrir, lors des élections générales, à ses concitoyens dans une sorte de manifeste suprême, où il les eût conviés à préparer, par le libre exercice de leur droit de suffrage, le retour des garanties politiques, dont la ruine avait mis en péril tous leurs intérêts. Il ne négligeait aucune occasion de s'en entretenir avec ses amis.

Nous pouvons l'affirmer, nous qu'il voulait bien féliciter de nous être associé à l'œuvre d'union libérale tentée par cette vaillante feuille de Clermont, l'*Indépendant du Centre;* nous à qui il écrivait naguère :

« L'accord des hommes de bonne foi, amis de l'ordre et de la » liberté, est pour tous un devoir impérieux dans la déplorable » situation des intérêts de la France au dedans et au dehors. Ces » intérêts sont de jour en jour fatalement compromis..... Après » les révolutions que notre malheureux pays a traversées depuis » le commencement de ce siècle, après l'épuisement et la chute » des gouvernements qui se sont succédé, comme des expédients » salutaires dans des circonstances périlleuses, mais comme des » expédients sans garantie de durée, sans conditions réelles de » stabilité, il est impossible de prévoir ce que seront la forme et » la nature du gouvernement qui sortira d'une crise nouvelle. » Tout est possible; mais quelle que soit la forme du gouverne- » ment qui triomphe en des jours d'orage, ce gouvernement ne » pourra vivre qu'à la condition d'accepter, de consacrer les li- » bertés publiques et de les pratiquer loyalement. Le régime » constitutionnel sera la loi et la condition vitale de l'avenir.

» Empire, royauté, république ne pourront, si ce n'est s'établir, » du moins subsister quelque temps avec honneur qu'en assu- » rant au pays, dans la libre action de députés régulièrement et » librement élus, le *self-government*. Que tous ceux donc qui » veulent de bonne foi et avec intelligence cet ordre de liberté » pour tous, en fassent la principale de leurs préoccupations » et l'objet commun de leurs efforts, quels que soient le mode » et la nature de la constitution du pouvoir exécutif, des- » quels ils peuvent attendre le plus de garanties du maintien des » libertés publiques (25 août 1868). »

Nous ne rendrions pas fidèlement sa pensée si nous n'ajoutions ici le complément qu'il eût voulu donner lui-même à ces lignes devant le public : « Si j'avais voulu, » nous disait-il dans une autre lettre, « écrire pour le public, je vous aurais rappelé » ce que je n'ai nul besoin de dire en ne parlant qu'à vous. » Pour être entièrement vrai et loyal, si je m'adressais aux » hommes des différents partis politiques, en disant que, que » que soit l'avenir gouvernemental de notre patrie, que ce gou- » vernement soit ou la royauté, ou la république, ou même » l'empire, il ne pourra se maintenir et donner au pays quelque » assurance de durée qu'en développant avec fermeté le régime » des libertés politiques, j'aurais besoin de répéter que, dans » ma profonde et persévérante conviction, la plus sérieuse, la » plus puissante garantie de l'ordre constitutionnel serait dans » une consécration solennelle de la base de notre droit national constitué par les siècles... »

« Oui, mon cher ami, continuait-il avec son adorable déli- » catesse, je demeure fidèle à cette profession de foi, et je ne » voudrais pas qu'on pût croire que, par des calculs peu sincères, » je la déserte ou la dissimule un seul jour; mais avec une égale » sincérité, si notre malheureuse France, fatiguée et menacée en- » core de tant de révolutions, ne doit pas se reposer enfin dans » la vérité des libertés publiques, sous la grande garantie de la » stabilité et de la continuité du pouvoir souverain, je n'en suis » pas moins voué au triomphe de l'ordre constitutionnel, et » c'est pour l'obtenir que je m'engage dans l'union libérale » (2 septembre 1868). »

Ce fut là, on peut le dire, son dernier conseil politique, c'est le vœu qu'il eût exprimé à la France rassemblée pour le jour des élections.

Et maintenant cette grande voix s'est éteinte ! Elle nous man-

quera à cette heure solennelle; elle ne sera plus là pour relever nos courages et enflammer nos cœurs !

Dans la profonde tristesse où cette perte nous plonge, que ses exemples restent du moins sous nos yeux. Nous ne pouvons évoquer son image, sans qu'aussitôt toutes les choses que la terre honore : droit, vertu, religion, patrie, liberté, ne se lèvent pour lui faire cortége. Il les avait associées à sa vie; elles entourent et glorifient sa mémoire. En leur demeurant fidèles, nous aurons rendu le plus digne hommage à son nom, partout respecté comme elles, comme elles impérissable.

Charles de LACOMBE.

FEUILLETON DE LA GAZETTE DE FRANCE

du 12 décembre 1868.

Si j'ose encore parler de Berryer après que tant de voix se sont élevées des rangs de la presse, du barreau et du clergé pour rendre hommage à ce grand homme disparu, ce n'est pas que, venant le dernier, j'aie la prétention de dire mieux que n'ont fait les autres ou d'en savoir davantage. Non, mais c'est qu'en vérité il m'est impossible de détourner ma pensée de ce mort immortel, qui fut la gloire la plus haute et la plus pure de son parti, de son temps et de son pays. Chacun s'honore à le pleurer, mais à mes regrets se mêle quelque chose de personnel et d'intime : il fut l'ami de plusieurs des miens, et, à une heure décisive, il voulut être mon appui. Il y a quelques mois, j'étais son obligé et son hôte. Nous lui croyions alors de longs jours à fournir encore, tant il secouait gaiement le fardeau des années, tant ses yeux avaient de flamme et sa voix de puissance, tant il portait haut sa tête blanchie, une des plus nobles de celles où Dieu ait jamais placé l'expression de la bonté et le rayon du génie.

De tous les personnages qui laisseront un nom à l'histoire, il est un des seuls qui offrent le spectacle d'une longue vie sans souillures. Il fut honnête dans un siècle vénal, fidèle dans un monde changeant. Tous ses actes se rattachent et se complètent, et il n'est rien dans sa carrière qui se démente ou se contredise. Il servit passionnément la monarchie et la liberté, deux puissances que l'on disait inconciliables et qu'il savait unies. Il avait

fait ses clientes de ces deux exilées. Il vécut, lutta, souffrit pour elles. Il combattit pour la justice devant les juges et pour le droit contre la force. Français avant et malgré tout, il se déclarait, dans un de ses derniers discours, plus que jamais confiant aux belles et heureuses destinées de son pays. Si les destinées françaises ne sont pas telles, hélas ! que le souhaitait ce vaillant cœur, la faute en est aux événements contre lesquels il eut l'honneur de réagir par la puissance de la parole et l'autorité de l'exemple.

Berryer est une des gloires présentes dont l'origine remonte à la fin du dernier siècle. Il naquit le 5 janvier 1790, au moment où cette famille royale, qu'un jour il devait défendre, allait devenir féconde pour l'exil et pour la mort. Il était presque un jeune homme au jour où un soldat, escaladant le trône, nous enseigna la force du glaive et le mépris des lois. Il vit l'empire acclamé par des millions de voix et les premiers égarements des suffrages populaires. Il assista au défilé prodigieux de nos triomphes et de nos revers et connut ce que coûte à une nation le génie de son maître et l'éclat de ses armes. Durant cette période, il s'adonna à l'étude ingrate du Code récemment promulgué. La loi, il faut bien le dire, n'était pas faite pour un conquérant, qui n'en comprit ni l'utilité dans son règne, ni la justice dans sa chute.

Bientôt un régime nouveau vint rajeunir la France. La restauration réparait les désastres passés, et chez un peuple débarrassé du joug impérial, inaugurait une ère de liberté, de travail et de paix. On se reprenait à l'espoir et on recommençait à vivre. Partout la jeunesse et ses audaces, la lutte et ses triomphes. De hardis novateurs, s'élançant à la découverte dans le domaine des sciences, de la politique et des arts, formèrent cette pléiade d'hommes illustres qui rayonnaient sur la patrie. Parmi ceux-là, et à leur tête, Berryer ! Bien peu marquèrent aussi profondément l'empreinte de leurs premiers pas. Il se levait comme une aurore à côté de son père au déclin. Applaudi, envié, célèbre, maître de lui-même et du temps, il pouvait, d'après son présent, augurer de son avenir et mesurer ce qu'il avait encore d'espérance à récolter et de gloire à cueillir.

Je ne puis énumérer toutes les causes célèbres qu'au début de sa carrière il plaida devant de justes juges. Royaliste, il défendit les fidèles de l'empire et couvrit toutes les infortunes des larges plis de sa robe noire. Il ne flattait ni le pouvoir ni la fortune et prenait rang parmi les maîtres d'un barreau toujours fidèle à la

liberté, qu'il acclamait alors et défend aujourd'hui. La place d'un tel avocat était marquée d'avance à la Chambre des députés, dont sa jeunesse seule lui interdisait l'accès. Dès qu'il eut quarante ans, et ce fut en 1830, il entra dans le Parlement, où l'appelait la faveur d'un roi dont le règne allait finir. M. Guizot et lui prononcèrent, le même jour, leur premier discours politique, mais là s'arrête leur ressemblance. Tous deux se retrouvèrent peu après, l'un sur les degrés du ministère, l'autre sur les bancs de l'opposition. Ces deux hommes éminents comprirent différemment leurs intérêts et leurs devoirs. L'histoire dira ceux qui, dans ces tristes jours, ont le mieux mérité d'elle, et décidera entre la foule que la cause triomphante eut le privilége de séduire et l'élite que la cause vaincue eut la puissance d'attacher.

M. Berryer fut vraiment un orateur selon la définition de Quintilien, c'est-à-dire un homme de bien sachant parler. Il avait ce que les anciens appelaient *l'os magna sonaturum*, la voix puissante et qui sonnait au loin. Tout en lui ajoutait à l'impression et concourait à l'effet : le geste, l'action, la parole. Qui ne l'entendit point est impuissant à le juger. Il ne s'égalait pas toujours et se surpasssait parfois. Il n'abordait pas la tribune sans cette émotion virile qui saisit, lorsque l'action s'engage, le général ou l'orateur. Plus maître de lui à mesure qu'il le devenait des autres, il élevait la discussion à des hauteurs où nul n'a su la maintenir ni si souvent ni si longtemps. Parfois seul contre tous et dominant l'orage, il lançait à ses interrupteurs des reparties de génie qui partaient comme un trait et qui frappaient de même. C'était une force déchaînée courbant sur son passage ses adversaires forcés de plier, d'admirer et de craindre. Il faisait vibrer toutes les cordes et excellait dans tous les genres. Redoutable même à M. Guizot dans les questions de finances, où il apportait sa clairvoyance honnête, supérieur à tous dans les discussions politiques qu'il traitait avec l'amour du bien public et l'absence d'intérêt vénal, il communiquait à ses auditeurs ses convictions et sa flamme et leur apparaissait comme le plus grand charmeur qui ait jamais manié l'instrument de la parole humaine.

Je l'ai entendu comparer aux orateurs de la Grèce et de Rome, auxquels il ressemblait si peu. Il était lui et n'imitait personne. Vos harangues sentent la lampe, disait à Démosthènes un buveur qui se mêlait d'éloquence ; et les vôtres sentent le vin, répliquait l'orateur d'Athènes. Les harangues de Berryer ne sentaient ni le vin ni l'huile. Il préparait longuement ses plaidoiries

et ses discours, mais il n'étudiait que le fond et laissait le reste au hasard. Il comptait sur les ressources que fournit l'occasion à celui qui peut la saisir et qui sait la comprendre. Naturellement simple et modeste, il était seul à s'ignorer ou à se méconnaître. Un jour qu'on vantait son savoir, il répondit : « Vous pourriez croire à ma science si je savais ce que j'ignore en ignorant ce que je sais. » Dans son discours de réception à l'Académie française, il proclamait la supériorité de l'écrivain sur l'orateur, et des livres, qui restent, sur les discours, qui s'envolent. C'était là faire galamment les honneurs de soi-même et l'éloge des autres. Les académiciens ne croyaient pas que leurs écrits pussent survivre à ses harangues; mais cette flatterie les charmait sans les persuader, et ils avaient à la fois le plaisir de l'entendre et l'esprit d'en douter.

Si humble qu'il fût, il avait souvent pu se rendre compte de l'impression profonde que produisait sa parole. Il avait vu ses auditeurs pliés sous l'effort d'une éloquence qui n'avait pas plus de rivale qu'elle n'avait eu de modèles, il l'avait vu et s'en souvenait En défendant devant la cour des pairs le prince Louis-Napoléon, accusé d'appétence pour le trône et d'attentat contre les lois, il disait aux juges : « Condamnez-le dans sa défaite, si votre conscience vous assure qu'après son triomphe vous ne l'auriez pas servi. Vous qui avez suivi l'oncle, n'auriez-vous pas subi le neveu et déserté, pour lui plaire, la monarchie de juillet, comme vous avez abandonné et servi l'empereur vaincu et les Bourbons tombés. » A cette vérité accablante, l'orateur vit s'incliner devant lui ces têtes blanchies sous tant de harnais. Quant à l'accusé, au coupable, ai-je voulu dire, en regardant les pairs de la mornarchie de juillet, il put se convaincre qu'il ne manquerait pas de sénateurs le jour où le succès lui permettrait d'en nommer et l'envie lui prendrait d'en faire.

Ces paroles de Berryer, nous pouvons le répéter aujourd'hui devant les juges qui nous reprochent non d'avoir conspiré contre le trône, mais d'avoir écrit pour la liberté. L'autel disparaît, et les pontifes se retrouvent. A chaque révolution, on s'aperçoit que la loi change, mais que ses interprètes demeurent. Si les astres variaient leurs cours, que de gens dont nous ne courtisons pas le soleil seraient prêts à adorer le nôtre. Ce qui nous met au-dessus des champions rétribués de tous les pouvoirs qui passent, c'est que nous avons la certitude qu'ils défendraient ce que nous servons et l'orgueil de ne pas servir ce qu'ils défendent.

Quelques années plus tard, sous la seconde république, Ber-

ryer montait à la tribune de l'Assemblée nationale. En combattant une proposition généreuse, mais qu'il jugeait inacceptable, il s'écriait que « Monseigneur le comte de Chambord ne pouvait rentrer en France qu'à condition d'y être le premier de tous — le Roi. » Il lança ces deux mots : « Le Roi ! » avec un geste superbe et l'accent d'un hérault d'armes. L'effet fut si grand que chacun se tournait vers la porte comme si elle eût dû s'ouvrir devant le monarque annoncé et la majesté prédite. Il semblait que l'histoire fût détournée par la puissance d'un seul homme et qu'allait enfin paraître « le Roi » qui seul pouvait épargner tant de douleurs au présent et de défaillances à l'avenir.

Bientôt cette République intelligente, qui proscrivait les Bourbons et rappelait les Bonaparte, entra dans sa quatrième et dernière année. Elle avait un président et c'est là ce qui l'a tuée. Le prince Louis-Napoléon, reprenant son œuvre interrompue de Strasbourg et de Boulogne, franchit d'un seul élan le Rubicon qui le séparait de l'Empire. Parmi les gens de cœur qui firent entendre la protestation du droit contre la force, je retrouve Berryer ! Le grand orateur, ralliant à la mairie du dixième arrondissement les membres dispersés de l'Assemblée nationale, leur fit rendre un décret de déchéance qui se perdit dans le tumulte des événements et le retentissement des armes. Je rappelle la conduite de Berryer en ces tristes journées, parce qu'elle est une des auréoles de sa gloire et un des honneurs de sa vie. Si chacun avait montré le même courageux amour du pays et des lois, nous n'aurions pas eu le salut et la grandeur qui nous sont venus de l'Empire !... Mais étions-nous si perdus qu'il nous fallût un coup d'État, et si pauvres de victoires qu'il nous fallût le Mexique?

Grammatici certant et adhuc sub judice lis est

Les écrivains se le demandent et la question va devant les juges.

Sitôt que son ancien client se fut mis en possession du pouvoir, Berryer abandonna noblement la politique pour le barreau. Entre autres causes célèbres, il soutint le procès des d'Orléans et des Montmorency, revendiquant les uns leurs biens, les autres leur nom. Il plaida pour Monseigneur le comte de Chambord contre le domaine, et pour le roi de Naples contre le roi d'Italie. Il défendit l'évêque d'Orléans et le comte de Montalembert accusés d'avoir dépassé l'un les bornes du langage, l'autre les droits de l'écrivain. Il eut pour clients des gouvernements et

des princes, des ouvriers et des pauvres. Il ne soutint que de justes causes et en perdit quelques-unes. Pendant dix ans, l'illustre vieillard figura dans tous les combats engagés pour le droit, devant la justice au front calme. Pour l'honneur et l'exemple du barreau dont il était le chef, il multiplia dix ans des plaidoyers qui resteront comme des modèles de ce que l'avocat peut dire quand il est éloquent et doit faire quand il est intègre.

Lors des dernières élections au Corps législatif, la ville de Marseille sollicita de nouveau l'honneur d'être représentée par lui; il accepta, et l'on vit dans une chambre restreinte reparaître ce vétéran des assemblées souveraines. Là, comme toujours et partout, il employa pour la liberté toutes les ressources de la parole et de l'exemple. Il se leva toutes les fois qu'il vit un progrès à demander, une faute à éviter ou une erreur à combattre. Il se leva au cours de l'expédition du Mexique, lorsque, n'osant pousser ses prévisions aussi loin que la réalité, il s'écriait: « Quel legs laisserez-vous à cet enfant chéri de vos victoires? La banqueroute. » Il se trompait, nous lui avons laissé davantage. Il se leva dans les questions de finances pour demander la diminution des charges et la réduction des dépenses. Il se leva dans la question romaine pour arracher à M. Rouher cette déclaration célèbre qui place entre l'Italie et Rome l'invincible obstacle de la France. Il se leva dans la discussion de la loi sur la presse pour rappeler aux magistrats les traditions d'indépendance qu'ils tenaient de leurs devanciers. Comme la semence des Livres-Saints, souvent ses paroles tombaient sur la pierre ou s'en allaient dans le vent; mais, témoin des temps passés et juge du temps présent, il se leva toutes les fois qu'il y eut à faire retentir dans le désert des hommes les conseils de la sagesse et le langage du devoir.

Il fut fidèle jusqu'à son dernier jour à ses traditions et à ses regrets. On lui reprochait ainsi qu'à nous de s'attacher à un principe suranné, que les révolutions ont condamné par deux fois et que le pays a oublié depuis longtemps. Que nos adversaires se détrompent: nous sommes de notre temps et nous marchons au premier rang des chercheurs de l'avenir. Croyez-vous qu'acharnés à des restaurations impossibles, nous ayons tenu à résussiter la monarchie absolue de Louis XIV comme vous teniez à renouveler les traditions serviles de l'Empire, à Dieu ne plaise! Nous savons que, quel que soit le souverain qui règne, il faut que la liberté gouverne. Or, le vœu qu'avait formé le

grand cœur de Berryer et que nous avons conservé, c'était d'appeler tous les hommes de bonne volonté à concourir au triomphe définitif de la paix sur la terre et de la liberté dans le monde.

Hélas! Berryer ne pourra voir l'accomplissement de ses désirs. Il a vécu; sa fin couronna son œuvre. On sait quels soins remplirent les dernières heures d'une vie jusqu'à la fin militante et fidèle. Il fit comme le soldat blessé qui combat jusqu'à ce qu'il tombe. Dans une lettre justement célèbre, il déclara vouloir souscrire au monument expiatoire qu'un défenseur oublié du droit attendait depuis seize années. Puis, après la liberté, il se souvint de l'exil. Et, reprenant la plume d'une main déjà tremblante, il écrit au comte de Chambord ces lignes tant admirées, qui sont le testament d'un fidèle et la prière d'un croyant, et qui resteront comme la plus grande preuve qu'il ait jamais donnée de foi, d'espérance et d'amour.

Il fut, en face de la mort, doux, patient et courageux. On eût dit que, comme il nous avait donné l'exemple de bien vivre, il voulut nous apprendre le secret de bien mourir. Que de liens pourtant le rattachaient à ce monde, mais comme il les brisa vite! Comme il accepta résolument le sacrifice et comme il se dégagea des souvenirs d'ici-bas pour se ravir tout entier aux immortelles certitudes! il arracha de son médecin l'aveu de sa fin prochaine, et, ayant tout prévu, tout réglé, déployant dans ses derniers actes l'énergie d'une volonté qui ne faiblit jamais, il résolut de quitter la terre à l'endroit qu'il en avait le plus aimé. Il partit pour Augerville pour y retrouver encore les reliques de son passé et les échos de sa vie. Retournant aux choses inanimées dont il aimait le commerce et comprenait la douceur, il souhaitait, à l'instant suprême, se sentir entouré d'elles, pour en emporter la vision et en recevoir l'adieu.

Il partit, entouré d'un groupe d'amis pieux qui ont consolé et adouci sa fin. Dès qu'il fut arrivé dans le salon d'Augerville et qu'il reconnut dans leurs cadres d'or les images de ses rois et les portraits des siens, il étendit les bras vers ces figures muettes et se mit à entonner le chant de la délivrance et de l'éternel revoir. On pleurait autour de lui, mais il n'entendait et ne voyait rien. Le pied lui ayant manqué, il tomba, et comme on se précipitait vers lui : Laissez, dit-il, je suis bien ici; c'est ici mon sol et ma maison, ma demeure et mon bien. Il se remit bientôt et se sentit revivre. On le crut un instant sauvé et reconquis. C'était, hélas! la trêve et le renouveau que la mort accorde parfois à ceux qu'elle mène d'une patrie à l'autre et de là au ciel.

Dès le lendemain, il retombait, et la lutte suprême commençait. Elle dura dix jours entiers, pendant lesquels ne défaillirent ni sa raison ni son courage. Il lui manquait la force de vivre, mais non celle de souffrir. Les amis accourus pour le voir l'entendaient d'un étage à l'autre s'écrier de sa voix puissante : « Mon Dieu ayez pitié de moi ! mon Dieu recevez mon âme ! » Puis dans les angoisses de l'agonie et sur les confins du monde futur, il jetait les derniers cris de son patriotisme ardent et de foi politique. Toute sa vie se retrouvait dans sa mort, quand il invoquait l'un après l'autre les noms augustes du Dieu qu'il avait confessé et du prince qu'il avait servi.

Qu'ai-je besoin d'ajouter encore? Lundi dernier, à Augerville, les membres de l'Institut, les délégués des corporations ouvrières et les meilleurs représentants de la noblesse et du clergé, des lettres et du barreau s'étaient réunis autour de la poussière qui fut Berryer ! Seule, la magistrature n'avait envoyé qu'un petit nombre de ses membres aux funérailles de celui qui l'avait si efficacement servie et si souverainement jugée. Le nombre est grand — nous le voyions lundi, — de ceux qui gardent en France le culte des vertus délaissées : honneur, patriotisme, dévouement ! Nous savons les vénérer et nous voulons y croire. Échappés pour un moment aux dégoûts dont le siècle nous abreuve, nous étions heureux — si un tel mot est de mise dans un pareil moment — de sentir en nous l'empire des justes admirations et des nobles douleurs.

Ainsi vécut, ainsi finit cet homme illustre à qui la libre Angleterre eût accordé la sépulture de Westminster. Moins libres, nous réservons l'officialité des honneurs funèbres à des personnages plus dépendants. Berryer n'est plus ; mais rien ni personne ne s'est ému dans les hautes régions où planent les puissants. Compiègne est en fête et les invités se costument pour la chasse du jour ou le spectacle du soir. Nulle voix d'en haut ne se fit entendre dans cette grande perte et ce grand deuil de la patrie. Rien ! — pas même l'hommage discret des vainqueurs aux vaincus, des obligés aux bienfaiteurs, des éphémères aux immortels !

A. de BOISSIEU.

LES OBSÈQUES DE M. BERRYER

I

Les obsèques de M. Berryer ont été célébrées à Augerville-la-Rivière, le lundi 7 décembre 1868.

Le corps était exposé dans le vestibule du château, transformé en chapelle ardente, sous la garde des sœurs Aglaé et Monique, de l'ordre du Bon-Secours de Troyes. Sur les draperies on lisait la devise de M. Berryer : *Forum et Jus*.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. de Sacy, directeur de l'Académie française ; Grévy, bâtonnier de l'ordre des avocats ; Thiers, député ; Marie, représentant la ville de Marseille ; le duc de Noailles ; le comte de Falloux ; Carmeaux, délégué des compagnons charpentiers et de Massy, bâtonnier du barreau d'Orléans.

Au premier rang du cortége marchaient le fils de M. Berryer, son petit-fils et M. le marquis de La Ferté Meun, délégué par M. le comte de Chambord ; au second rang le frère de M. Berryer et ses trois exécuteurs testamentaires MM. Moreau, Paul Andral et Prestat ; venaient ensuite ses neveux et le reste de sa famille.

La députation de l'Académie française composée de MM. Jules Favre, chancelier, prince de Broglie, Saint-Marc Girardin et Prevost-Paradol.

Le conseil de l'ordre des avocats au barreau de Paris, composé de MM. Plocque, Dufaure, Allou, Léon Duval, Lacan, Templier, Arago, Rousse, Dupuich, Leberquier, Colmet d'Aage, Ernest Picard, Cresson, Bétolaud, Leblond, Victor Lefranc et Hébert.

Les députés et anciens députés.

Le conseil de l'ordre des avocats à la cour de Cassation, composé de MM. Bosviel, président ; de Saint-Malo ; Hérold ; Tenaille-Saligny; Hérisson et Dareste.

MM. les délégués du barreau anglais.

MM. Rolin, bâtonnier du barreau de Gand, ancien ministre de la justice ; le bâtonnier de Bruxelles et les délégués des barreaux belges ;

Les délégués des barreaux de France.

Les avocats non compris dans les députations ;

Les délégués des typographes de Paris, conduits par M. Baraguet, président de leur Chambre syndicale ;

Les délégués des compagnons charpentiers, avec leurs insignes de deuil, conduits par M. Carmeaux, leur président ;

Les maires du canton et des cantons voisins, conduits par M. Dumesnil, maire de Puiseaux, membre du Conseil général du Loiret ;

La députation de Juilly;

Venaient ensuite près de trois mille personnes;

Les pompiers du canton faisaient la haie.

Après les discours qu'on lira plus loin, Mgr l'Evêque d'Orléans, assisté de MM. les abbés Desbrosses, Bou-

gauld et Lagrange, ses vicaires généraux, et de tout le clergé du canton, a fait la levée du corps ; la messe a été célébrée par M. l'archidiacre Desbrosses ; l'absoute et les dernières prières sur la tombe ont été dites par Mgr l'Évêque d'Orléans.

Le corps, suivant les dernières volontés de M. Berryer, a été inhumé dans la sépulture de famille qu'il a lui-même établie sous une chapelle de l'église. Sur l'entrée extérieure, on lit ces simples mots, tirés des Saintes-Ecritures :

EXPECTO DONEC VENIAT IMMUTATIO MEA

II

Paroles que devait prononcer Mgr l'Evêque d'Orléans, et que la longueur du convoi ne lui a pas permis de dire :

Je ne vous retiendrai pas longtemps, messieurs ; j'apporte sur cette tombe des prières et non des paroles : ce sanctuaire, ce cercueil d'où semble s'échapper encore l'écho d'une si grande voix, ces grands arbres dépouillés, ce soleil voilé, qui conviennent si bien à la cérémonie qui nous rassemble, cette assemblée même, ce concours inaccoutumé dans cette petite église de village, et, au loin, cette immense acclamation de toute la France, qui dure encore, parlent assez haut.

Je veux donner seulement à celui qui fut mon diocésain et mon ami, en cette heure de la séparation suprême, avec une dernière bénédiction de mon cœur, le dernier adieu de la religion.

Je laisse aux amis, aux compagnons, aux rivaux de gloire, aux adversaires mêmes, la consolation de redire ce que fut cette riche et grande nature, cette haute intelligence ; la noblesse, la générosité de ce cœur ; cette incomparable éloquence ; cette

âme si étrangère à l'envie, si prompte à l'admiration, si tendre à l'amitié ; et aussi cette longue carrière, mêlée depuis plus d'un demi-siècle à tous les plus grands débats de notre époque orageuse ; quel fut cet homme enfin ; athlète si puissant des luttes de la parole, si secourable aux accusés, si fidèle aux vaincus, et qui ne sut jamais être le courtisan que de l'exil et du malheur.

Et voilà pourquoi, messieurs, il a su conquérir, dans un temps si divisé, des sympathies si profondes et universelles, et, dans le silence de toutes les rivalités et des passions, des regrets et des hommages si éclatants, que la France entière revendique aujourd'hui sa gloire, et qu'on croirait voir ici, avec l'honneur, la fidélité, l'éloquence en deuil, la patrie décernant les funérailles d'un roi à un de ses plus illustres enfants.

Et voilà pourquoi, messieurs, venus de tous les points de l'horizon politique, vous êtes autour de cette tombe; car, comme lui, vous aimez la France. Ah ! elle nous est chère à tous; nous donnerions tous pour elle mille vies comme une goutte d'eau ! Et la religion est heureuse de vous voir tous réunis, comme vous l'êtes en ce moment, sur ce terrain commun de l'amour du pays, dans l'hommage pieux et dans l'admiration pour ce grand serviteur de la France.

Quel nom il laissera parmi nous ! Sa place est fixée à jamais à côté des princes de la parole humaine, de ces grands et rares orateurs de la tribune et du barreau, dont le souvenir reste immortel ; et pour moi, je ne puis me défendre, même en ce moment, de le revoir dans les triomphes de sa pathétique éloquence, ni oublier l'éclair, les foudres et les tendresses de sa parole, lorsque, même vaincu par le vote, il arrachait à toute une grande assemblée des cris d'admiration et des pleurs, je l'ai vu.

Mais non, laissons ces souvenirs de gloire. O mon excellent et illustre ami, je ne veux plus rien voir en vous, comme le disait autrefois Bossuet à Condé, de ce que la mort efface. Vous resterez dans ma mémoire tel que vous fûtes sous la main de Dieu, pendant ces quinze jours où l'on vous vît face à face avec la mort, et où, devant la claire vue de l'éternité, oubliant tout, la tribune, la gloire, les applaudissements, pas un seul écho ne s'en est retrouvé, ni dans votre âme, ni sur vos lèvres.

Non, jamais un *Nunc dimittis* ne fut dit avec plus de force, plus de sérénité, de détachement et de confiance en Dieu !

De détachement ! Ah ! pourtant, il n'était pas détaché de tout !

Grand fut le sacrifice « Mon cher Nélaton, faites-moi vivre, afin que je puisse voir le bonheur de la France! »

Hélas! le moment était venu où les hommes, la science, l'affection, le dévouement ne pouvaient plus rien. Ainsi, pauvres mortels que nous sommes, génie, gloire, fortune, plaisirs, amitié, douceurs de la vie, tout s'évanouit irrésistiblement entre nos mains, et nous nous trouvons seuls, seuls! entre le monde qui s'enfuit et l'éternité qui vient. Heureux qui, comme celui que nous pleurons, n'a pas attendu la dernière heure pour sentir le néant des choses et se retourner vers Dieu du milieu des triomphes ou des brisements de la vie, et qui d'avance a pu graver sur sa tombe ces mots de la grande humilité chrétienne et de la grande espérance : *Expecto, donec veniat immutatio mea*! Il avait tout, il voulait mieux encore!

Ah! Seigneur, si vous tenez compte aux hommes qui vivent dans les temps difficiles de leur bonne volonté, de leurs efforts, de leurs secrètes aspirations, pour faire arriver jusqu'à eux, au jour de votre miséricorde, ce rayon qui éclaire tout, combien plus pèseront à vos yeux, devant votre bonté, à travers les fragilités de l'existence, les retours courageux d'une foi sincère!

Du berceau à la tombe, des oratoriens de Juilly qui élevèrent son enfance, jusqu'au P. de Ravignan dont sa main mourante cherchait l'image et le chapelet sur sa couche, à côté de son crucifix, et jusqu'à celui qui remplaça ce saint ami près de son âme défaillante, et avec qui il voulut chanter d'une voix ferme le *Salve regina*, élevant un si doux regard vers le ciel à ce mot : *O clemens, ô pia, ô dulcis, virgo Maria!* la foi chrétienne, en ce siècle où les colonnes elles-mêmes sont tombées, n'avait jamais défailli en lui!

Je le vois dans sa jeunesse, à côté de Chateaubriand, à côté aussi de l'éloquent et malheureux auteur de l'*Essai sur l'Indifférence*, augurant le premier la vocation de ce jeune et brillant avocat, qui, depuis, fut le P. Lacordaire; et quant à lui, si le barreau et la tribune ravirent à la chaire sa grande voix, combien de fois devant les juges, comment pourrais-je l'oublier? et dans nos plus solennels débats politiques, cette voix puissante a retenti pour la liberté de l'Eglise, pour la liberté des ordres religieux et de l'enseignement, pour les droits du Saint-Siége, pour le clergé, pour la confession même, pour toutes les causes chères à la religion! Eh bien! ô mon ami, l'Eglise n'est pas ingrate, et elle vous remercie par ma bouche, elle vous bénit, dans votre cercueil.

Et c'est ainsi, messieurs, que la religion dont il fut le défenseur devait être à son tour, en ce moment où tout échappe, où tout homme a besoin d'être défendu, l'avocate de cet incomparable avocat.

Disons, messieurs, que Dieu n'oublie jamais ce qu'on a fait pour son Eglise : il fut juste et bon, lui donnant l'admirable fin chrétienne que vous connaissez.

Il était encore plein de toutes les nobles ardeurs de sa vie, lorsque tout à coup le danger de la mort lui apparut. « Je ne me trompe pas sur votre réponse, dit-il à son loyal et dévoué médecin ; je vous en remercie ; que la volonté de Dieu soit faite ! » Et aussitôt, sans transition, sans regrets, sans un seul retour sur lui-même, il se prépara à paraître devant le seul juge qui l'ait jamais intimidé. On eût dit que sa main, toujours ferme, tirait un voile sur le monde et s'efforçait de lever le voile de l'éternité. Il purifia son âme et s'arma du pain des forts en recevant une dernière fois le Dieu de sa première communion. Puis il voulut venir dans cette chère retraite d'Augerville, comme il le faisait à la veille des grandes affaires, près de ce sanctuaire où il avait placé l'image de saint Louis, dont il aimait la race, et gravé cette grande parole : *Credidi, propter quod locutus sum*, ma conviction a fait mon éloquence. Puis, il écrivit d'une main affaiblie, mais fidèle jusqu'à la fin, cette lettre qui fut la dernière.

Et son Dieu, son roi, sa famille ayant tour à tour reçu ses derniers devoirs, il se mit, avec une simplicité profonde, qui était tout lui-même, à assister et à présider à sa mort. Il ne parla plus que très-peu et ses moindres mots étaient toujours nobles et doux. « O mon ami, dit-il à celui qui était accouru de loin et ne le quitta plus, j'ai de bien grandes grâces à rendre à Dieu. Maintenant je suis tout en calme ; » et lui serrant la main entre les deux siennes : « et en amitié. » Et quelque temps après : « Je vous remercie de rester là pour le grand moment. » Puis, à son petit-fils : « Travaille... Sois quelque chose par toi-même. Aime Dieu et rends ta mère heureuse. » Et enfin : « O mon Dieu ! je remets mon âme entre vos mains ! » Et après ce dernier cri de sa foi religieuse, un dernier cri de sa conviction politique.

Ainsi il est mort, simple et grand comme toujours, affectueux et bon, laissant échapper des mots d'une exquise tendresse, ou les accents d'une foi sublime ; confiant au Dieu qui a dit : « Je suis la résurrection et la vie ; celui qui croit en moi, fût-il » mort, vivra à jamais. »

Oui, vous vivrez, j'en atteste la bonté de Dieu ; vous vivrez au sein de son éternelle miséricorde, dans cette gloire plus haute qui ne passe pas ; et nous prions sur votre tombe avec une ineffable espérance.

Messieurs, laissez-moi vous le dire, beaucoup d'entre vous parcourent, et avec éclat aussi, cette grande et périlleuse carrière de la vie publique : puisse un tel exemple n'être pas perdu pour vous, et faire sentir à tous le bienfait de sa foi, le grand besoin de Dieu qui est au fond de nos âmes, et la suprême consolation des espérances éternelles.

Une dernière parole, messieurs : On élève aux hommes illustres des monuments. Je ne sais s'il sera possible d'en élever à notre ami un qui soit digne de lui. Mais déjà son buste appartient au barreau de Paris, auquel il l'a légué ; et il sera bien placé dans le palais de la justice, au pied du portrait de son père, entre la Sainte-Chapelle et la salle des conférences de ce barreau français, de cet ordre des avocats, si brillant et si courageux, dont il était le modèle et la gloire. En voyant cette belle tête, cette majesté souriante, en demandant à leurs anciens quel était ce puissant orateur, les jeunes gens apprendront le culte de l'éloquence, du dévouement, de l'honneur et de l'intégrité.

Sa tombe, déjà préparée près de cette petite église, perpétuera le souvenir de cette journée, où tous les dissentiments furent oubliés devant une belle âme, où le deuil d'une famille devint le deuil d'un pays. Cet humble monument marquera la place où les habitants de ce hameau aimaient à voir ce noble vieillard découvrir sa tête blanchie et incliner son front, son talent, son passé, sa gloire devant cette Eglise catholique, si faible et si forte, victorieuse du temps et de la mort, qui change les doutes en certitudes, les fautes en repentirs, les douleurs en espérances, et qui, même devant les froides pierres de la tombe, s'écrie : *Elevamini, portæ æternales* : *ouvrez-vous, portes éternelles !*

FELIX, ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

III

Discours prononcés, dans l'ordre où ils ont été lus :

DISCOURS DE M. DE SACY

Messieurs,

L'Académie française vient exprimer par ma bouche ses regrets et sa douleur sur la tombe de l'orateur illustre qu'elle se flattait de compter longtemps encore parmi ses membres. La mort de M. Berryer n'est pas, il est vrai, une mort prématurée. Voilà plus de cinquante ans que son nom est célèbre et qu'il se rattache à tous les événements dont notre pays a été le théâtre dans le cours de ce demi-siècle. Mais qui n'aurait pas oublié l'âge de M. Berryer au feu qui brillait dans ses yeux, à l'ardeur de sa parole, à la jeunesse de son talent et de son cœur? Aussi, malgré les longs assauts que lui a livrés un mal cruel et qu'il a supportés avec tant de courage et de résignation chrétienne, espérait-on encore, presque jusqu'au dernier jour, que la force de sa constitution, que l'énergie de son âme sortiraient victorieuses de la crise, et que tant de vie ne succomberait pas sous les attaques de la mort!

M. Berryer n'est plus. L'éloquence portera longtemps le deuil de celui auquel elle a dû tant de mémorables journées!

Messieurs, organe et représentant bien modeste de l'Académie française, vous n'attendez pas que je vous retrace la vie politique et les grandes luttes de M. Berryer. Dans la foule qui m'entoure, parmi tant d'amis et de collègues accourus pour lui rendre les derniers devoirs, assez d'autres pourront prendre ce soin et s'en acquitter mieux que moi. Une seule expression me frappe, et si je l'exprime, c'est qu'elle ne peut blesser les sentiments de personne et qu'elle est toute à l'honneur de M. Berryer.

Dans un siècle plus calme, M. Berryer aurait fait sa vie lui-même. Son nom, après avoir jeté un vif éclat au barreau, aurait probablement figuré dans l'histoire de notre magistrature à côté des noms les plus honorés. A la tribune et dans le ministère, la royauté, celle qu'il aimait et dont il avait, dès sa première jeunesse, embrassé la cause avec passion, aurait eu en lui un défenseur puissant, un ami d'autant plus utile que la chaleur et la sincérité de son dévouement n'eussent rien ôté à l'indépendance de son jugement et de sa raison. Dans un siècle aussi troublé que le nôtre, ce sont les événements qui ont fait la vie de M. Berryer, sans pouvoir cependant lui arracher deux choses : les opinions que son cœur avait choisies et son talent.

Son talent ! est-ce assez dire ? Cette flamme de l'éloquence que l'étude et l'expérience nourrissent et fortifient, mais ne font pas naître, n'est-elle pas un don divin, aussi divin que l'inspiration poétique? et le véritable orateur, dans ses grands jours, n'est-il pas comme un prophète que l'esprit de Dieu agite et soulève au-dessus de lui-même? Ces jours-là, M. Berryer les a connus. Il en a eus qui défendront à jamais sa mémoire contre l'injurieux oubli.

Les annales de l'éloquence ne nous offrent-elles pas plus d'un orateur dont les œuvres ont péri et dont le nom est impérissable ? C'est une gloire de plus, sans doute, c'est le comble du génie et son triomphe d'éterniser les effets passagers de la parole, de les graver en quelque sorte sur le marbre et sur le bronze, de les transmettre à la postérité la plus reculée, et de nous faire ressentir, comme au jour même de l'action, ce que ressentaient les auditeurs d'un Démosthène, d'un Cicéron, d'un Bossuet. A qui de nos orateurs modernes appartiendra cette gloire moderne? Nul ne le sait, et il serait bien téméraire de vouloir en juger dès aujourd'hui.

Mais, pour quiconque a vu et entendu M. Berryer, tout ce qui constitue l'orateur, il l'avait : l'inspiration du regard, la noblesse du geste, l'ampleur et la gravité de la voix, le pathétique de l'action, et cet accent de l'âme qui faisait frissonner sous sa parole toute une assemblée émue, même lorsqu'il y était presque seul de son opinion et de son parti. Semblait-il quelquefois retenir ou chercher sa pensée? elle ne sortait du nuage que plus éclatante et avec l'effet soudain de la foudre!

Mais à quoi m'arrêté-je, messieurs, et est-ce bien ici le moment de vous parler d'art et d'insister sur ces jours de triomphe dont le souvenir ne peut qu'ajouter à votre deuil ? Faudra-t-il

aussi vous rappeler les succès que M. Berryer a obtenus au barreau avec non moins d'éclat qu'à la tribune, les grandes causes qu'il a défendues tout jeune encore, le rang qu'il y a gardé jusqu'à la fin malgré la fatigue du travail et de l'âge? Là aussi M. Berryer devait rencontrer de grands et de puissants adversaires, dont il a été le digne rival toujours, et plus d'une fois le rival victorieux. Quels souvenirs, et que de noms se pressent dans ma mémoire à côté de celui de M. Berryer! Ces hommes également illustres, pour la plupart, dans les deux éloquences, celle de la tribune et celle du palais, je les ai connus, je les ai entendus, j'ai compté des amis parmi eux. Où sont-ils, et combien y en a-t-il qui survivent? Il me semble les voir tous en ce moment s'ensevelir avec M. Berryer dans le même tombeau, et la pierre du sépulcre se fermer à jamais sur cette grande et forte génération.

Pardonnez-moi, messieurs, d'ajouter encore un mot. Interprète des sentiments de l'Académie française, puis-je oublier l'académicien dans M. Berryer, et ne manquerais-je pas à ma mission si je négligeais de vous dire que cet orateur si redouté, cet homme de parti si vif était au milieu de nous le plus aimable, le plus simple et le plus gracieux des confrères?

M. Berryer aimait l'Académie; il assistait à nos séances autant que le lui permettaient ses grandes occupations; il prenait part à nos paisibles discussions de littérature et de grammaire avec une justesse de sens et une sûreté de goût que l'on n'aurait pas attendues d'un improvisateur si libre et si hardi. Sa voix, son regard, tout prenait en lui dans ses rapports avec nous une expression charmante de douceur et de sérénité.

Aussi, par un juste retour, M. Berryer n'avait-il que des amis à l'Académie française, quoiqu'il y rencontrât plus d'un de ses anciens adversaires dans les luttes politiques, et nous avons eu le plaisir de voir des hommes qui, à la tribune et dans la chaleur d'un débat passionné, s'étaient renvoyé quelquefois des mots bien durs, se donner, sous les auspices favorables des lettres, toutes les marques de la plus sincère et de la plus affectueuse estime. Grande leçon, messieurs, pour attendre au moins que l'on se soit vus et que l'on se connaisse à fond avant de se jurer une guerre éternelle!

Hélas, messieurs, n'est-ce pas bien inutilement que je rassemble tous ces titres de notre illustre confrère? Que reste-t-il de M. Berryer malgré tous nos efforts pour lui rendre une seconde vie dans nos souvenirs? N'est-ce pas à une poussière insensible,

à de tristes débris qu'il faut cacher dans un cercueil et ensevelir sous une terre profonde que nous adressons nos regrets? Oh! non, messieurs. M. Berryer a emporté et il nous laisse un meilleur espoir. Il n'était pas de ceux qui pensent que tout finit avec ce corps fragile, avec cette bulle d'air qu'on appelle ici-bas la vie. Quelle chimère que toutes ces idées de gloire, de postérité, de solidarité entre ceux qui sont et ceux qui ne sont plus, si chaque vie humaine, en s'éteignant, nous plongeait tout entier dans le néant! M. Berryer était chrétien. Nous aussi, nous croyons que tout ce qui faisait son caractère, son talent, sa foi, survit au coup de la mort, et c'est pour cela qu'il nous est permis de voir dans l'hommage que nous lui rendons sur cette tombe autre chose que la plus vaine des pompes et une cérémonie vide de sens!

DISCOURS DE M. GRÉVY

SUR LA TOMBE DE M. BERRYER

Messieurs,

Le barreau a perdu un grand avocat, la Tribune un grand orateur, la France un grand citoyen.

Quelles paroles pourraient exprimer nos regrets et célébrer dignement une si haute gloire? Ces hommes extraordinaires dont le passage trace dans le monde un sillon lumineux ne sont bien loués que par leur vie; leurs œuvres les célèbrent, selon la belle expression du Psalmiste; et le seul éloge digne de M. Berryer serait le simple récit de sa majestueuse existence. Cette tâche appartient à des voix plus éloquentes. Organe des sentiments que cette mort a fait éclater dans le barreau, j'essayerai du moins de donner une idée de son affliction en montrant l'étendue de sa perte.

M. Berryer était le prince du barreau français. Son père, avocat distingué, l'avait dirigé dès l'enfance vers cette profession qu'il devait tant illustrer, pour le former de bonne heure et l'assouplir aux difficultés de la parole publique. Jamais plus intelligente éducation ne rencontra des aptitudes plus heureuses

et ne fut couronnée d'un plus brillant succès. M. Berryer excellait dans tous les genres. Un esprit net et pratique, une dialectique vigoureuse et serrée, une rare intelligence des affaires, faisaient de lui un avocat consommé; et nous avons vu avec quelle vigueur d'esprit, quelle sûreté de mémoire, quelle lucidité de pensée et d'expression, il plaida jusqu'aux derniers jours de sa longue carrière les procès les plus compliqués de faits et les plus hérissés de chiffres.

Mais c'était surtout dans les grandes causes qu'il déployait toutes les magnificences de son talent : la belle ordonnance du plan, la fermeté du dessin, l'élévation des pensées, la noblesse des sentiments, et, par-dessus tout, la splendeur d'une incomparable éloquence.

Les voûtes du Palais retentissent encore des frémissements d'admiration qui suivaient ses triomphes. Soit que, défendant Dehors, arraché trois fois à l'échafaud, il termine par une exclamation foudroyante cette victorieuse récapitulation restée si célèbre ; soit que, accusant Laroncière, il brise par un mouvement impétueux l'artificieux réseau dans lequel un habile adversaire s'efforçait de l'enlacer, ou qu'avec un cri déchirant il montre, impassible à ses pieds, ce vieillard que la douleur avait anéanti; soit que, dans son plaidoyer pour M. de Chateaubriand, il évoque les grandeurs de la vieille monarchie française, et que, la main tendue vers la Sainte-Chapelle, il place la royauté proscrite sous la protection du Dieu de saint Louis (1) ; soit que, dans le procès du prince Louis-Napoléon devant la cour des pairs, mettant ses juges sous le regard du Dieu qui sonde les cœurs, il leur octroie audacieusement le droit de condamner le prétendant vaincu s'ils peuvent jurer que, vainqueur, ils ne l'eussent point servi .., partout il subjugue, il transporte ses auditeurs par la véhémence de son action et par ces traits de feu qui sont la manifestation sublime du génie de l'éloquence.

Ce qui achevait d'élever au-dessus du niveau commun cet homme privilégié, c'étaient une distinction native, un harmonieux mélange de noblesse et de simplicité. Inégal parfois et inférieur à lui-même, comme tous les hommes d'inspiration lorsque le Dieu intérieur ne les agite pas, il n'était jamais vulgaire; tout en lui révélait l'habitude des choses nobles et comme un commerce familier avec la grandeur.

Tant de dons merveilleux, tant d'éclatants triomphes, tant de

(1) O. Pinard.

lustre jeté sur cette profession qu'il chérissait et dont les orages de la politique n'ont pu le détacher, l'avaient élevé si haut, que, s'associant à son illustration et la revendiquant comme un patrimoine commun, les barreaux de France lui avaient decerné spontanément une sorte de royauté, et que, le jour où sonna le cinquantième anniversaire de sa carrière triomphale, ils accoururent à Paris pour fêter, sous les yeux de la France attentive et émue, ce demi-siècle de gloire, comme ils viennent aujourd'hui, dans un appareil si différent, se presser autour de ce cercueil : hommage unique dans nos annales à une renommée unique dans les fastes de notre ordre.

Ce roi du barreau, couronné par les mains de ses confrères, tenait aussi le sceptre de la tribune parlementaire. « M. Berryer est le plus grand de nos orateurs ; depuis Mirabeau, personne ne l'a égalé, » écrivait, il y a plus de trente ans, le peintre ingénieux des orateurs contemporains, et la France a ratifié ce jugement. La postérité pourra être tentée de le reviser, en lisant ce qui restera de ce grand homme ; elle trouvera peut-être chez quelques-uns de ses contemporains plus de philosophie dans la pensée, plus de pompe dans l'expression ; elle ne sentira pas sous ces paroles éteintes le feu qui les embrasait ; elle n'aura pas entendu *rugir le monstre...*, et c'est M. Berryer surtout qu'il fallait entendre ! Personne peut-être n'a jamais porté plus loin ce que Buffon appelle le corps qui parle au corps et ce que l'orateur athénien regardait comme le tout de l'éloquence. Un front large et puissant, une noble et expressive figure, la grave beauté du port et du geste, le son ravissant de la voix la plus mélodieuse et la plus pénétrante, donnaient à son action une grâce et une force irrésistibles. Ajoutez un naturel parfait, le don suprême d'émouvoir et d'être ému, le cri de la passion jeté à la manière des grands interprètes de la muse tragique, des mouvements qui rappellent ceux de Démosthène et de Mirabeau, et, ce qui complète la ressemblance avec ces orateurs fameux, dont il descend en droite ligne, la sobriété d'ornements, le dédain de la recherche, la mâle simplicité d'une langue *qui ne se sert de la parole que pour la pensée*, et vous aurez un faible crayon d'une des plus magnifiques organisations d'orateur que la nature ait formées.

Pour qu'un si bel ouvrage ne sortît pas imparfait de ses mains, elle l'avait animé du souffle divin de la liberté, cette foi des nobles âmes. Elle en avait placé le foyer dans le grand cœur de M. Berryer ; la profession avec laquelle il s'était identifié, en lui

inspirant la passion du droit, avait fait le reste. Alliant dans la même foi la liberté et la légitimité, il les confondait dans le même culte, les croyant amies; et si, un jour, lorsque la liberté menacée avait besoin de tous ses défenseurs, il parut douter d'elle, c'est que, dans le trouble des esprits, sous un vêtement qu'il suspectait, il ne l'a pas reconnue.

C'est au foyer de la liberté qu'il avait trempé son caractère et puisé cette noble constance dans ses opinions, cette longue fidélité à une cause vaincue, son immortel honneur aux yeux de la libre postérité.

Oui, c'est par là, cher et illustre confrère, que vous vivrez dans la mémoire des hommes; c'est par la grandeur de votre caractère, plus encore que par l'éclat de votre talent, que vous avez honoré votre pays et mérité cet immense concert de louanges et de regrets qui s'élève sur votre tombeau. Recevez-en l'hommage suprême par la voix d'un confrère et d'un collègue pour lequel vous avez eu quelque bienveillance, et qui a toujours été pénétré pour vous de la sympathie la plus vive et de la plus profonde admiration.

DISCOURS DE M. MARIE

Huit jours se sont écoulés depuis que la mort a frappé son plus grand coup parmi les deuils cruels que sa main a récemment ouverts.

Et cependant nous gardons encore dans le fond de nous-mêmes cette pieuse incrédulité du cœur qui ne trompe qu'un instant, hélas! les douleurs inconsolables.

On aime les illusions dans ces instants suprêmes; et il nous semblait, à nous qui, il y a quelques mois à peine, admirions encore la verte vieillesse de l'ami que nous avons perdu, sa grâce virile, sa force, sa jeunesse d'esprit; oui, il nous semblait que les longues heures, mêlées d'espérances et d'angoisses, pendant lesquelles il a soutenu si vaillamment sa dernière et glorieuse lutte, désarmeraient la puissance que rien ne désarme, et qu'elles s'arrêteraient, au moins pour quelques années encore, devant une gloire si pure, un courage si résigné.

Mais non ! l'heure fatale a sonné, et au retentissement qu'elle a eu dans le monde on a pu comprendre que si une de nos grandes gloires venait de s'éteindre, elle se relevait vivante et immortelle dans la mémoire des hommes.

Qui ne s'explique la consternation générale qui a régné partout ? Le grand nom de Berryer n'était-il pas uni à tout ce qu'il y a de grand en France ? Suivez, dans les voies qu'elle a parcourues, cette magnifique renommée : elle tient à la puissance politique de ce pays par la tribune, à la puissance judiciaire par le barreau, aux lettres, aux arts, aux sciences morales par l'Institut, et il n'est pas une de ces puissances sur lesquelles elle n'ait fait briller les rayons fécondants de son éclatante auréole.

Elle tient aussi, et comment l'oublierais-je ? à la puissance populaire, ce grand fait des temps modernes ; elle y tient par l'idée, et, plus intimement encore, par le patronage élevé, généreux dont elle a couvert plus d'une fois les groupes d'ouvriers qui venaient lui demander les conseils de sa raison, les élans de son âme, les trésors merveilleux de sa merveilleuse parole.

Et l'on voit aisément combien sa gloire était universelle à ce concours immense de peuple, de villes consternées, d'hommes illustres, représentants de toutes les grandeurs de la France, qui viennent tous, à ce dernier moment, déposer ici le solennel et pieux tribut de leur admiration et de la reconnaissance publique.

Dieu me garde de troubler cette solennelle harmonie ! Qu'il me soit permis, cependant, de distinguer dans ce magnifique cortége des villes de France une ville, une seule, qui m'a demandé d'être l'organe de sa douleur au milieu de la douleur universelle. J'ai nommé Marseille. Elle pleure sur l'illustre orateur en qui elle avait déposé, confiante, tous les intérêts de sa brillante cité. Il tombe, hélas ! ce grand orateur, au moment même où, dans sa pensée, sa ville bien-aimée préparait à ses quatre-vingts ans un nouveau triomphe électoral Oui, elle a raison de pleurer, car Berryer, qu'elle pleure, avait su rehausser encore par la splendeur de son nom ses splendeurs maritimes et industrielles.

Je dépose ici avec respect, dans ce suprême adieu, le témoignage de son admiration profonde et de sa gratitude éternelle.

Et maintenant, qu'oserai-je vous dire encore qui ne soit dans tous les esprits et dans tous les cœurs ?

J'ai eu le bonheur de suivre, à travers les temps, le grand

homme qui n'est plus. Je l'ai vu partout où il a triomphé : à la tribune, au barreau ; je l'ai vu aussi un peu, trop peu, dans l'intimité du foyer, où il était à la fois si charmant et si modeste. Bien des années se sont ainsi succédé et groupées sur ma tête ; qu'importe? je ne me plains pas de mon âge, puisqu'il m'a permis de recueillir religieusement de beaux souvenirs, qui éclaireront d'une douce et bienfaisante lumière les jours que Dieu me réserve encore.

Je ne vous dirai rien pourtant de ces souvenirs.

Le barreau, par l'organe du bâtonnier de notre ordre, a dit ce qu'avait été Berryer au sein de notre profession, qu'il a tant aimée et à laquelle il a adressé de son lit de mort de si touchants adieux. Que pourrais-je ajouter à ces paroles? Et d'ailleurs la présence ici du barreau français tout entier n'atteste-t-elle pas quelle part immense nous avons à prendre dans la douleur universelle?

L'Institut parlera, et il appartient à cette gloire nationale vivante de faire revivre à vos yeux la gloire nationale qui vient de s'éteindre.

Quant aux amitiés intimes, qui, elles aussi, ont besoin de s'épancher au dehors pour consoler leurs tristesses profondes, je ne voudrais pas les troubler dans le pieux recueillement de leurs pensées.

Un mot donc, un mot seulement sur l'homme politique.

Berryer était déjà illustre au barreau quand le champ des luttes politiques s'ouvrit devant lui. Il y entrait à la veille d'une révolution, avec toute l'ardeur de ses convictions, et aussi avec cette autorité que lui donnait son éloquence éprouvée.

Quand il parut pour la première fois à la tribune, un long frémissement d'admiration parcourut l'assemblée. La beauté de son regard, sa voix, son geste, son attitude, tout révélait en lui le grand esprit et le grand orateur. « Voilà un beau talent, dit » un député à Royer-Collard. — Dites une puissance, répondit » Royer-Collard. »

Et c'était, en effet, une puissance ; puissance supérieure, qui saura, à travers les révolutions, conserver partout et toujours, même sous le coup des ingratitudes et des injustices que les révolutions soulèvent, son autorité et sa grandeur.

Etrange problème, que n'expliqueraient peut-être pas, à eux seuls, ni la haute supériorité de son esprit, qui savait aborder avec bonheur tous les sujets de la politique et des affaires, ni même les entraînements soudains de son irrésistible éloquence,

mais qu'expliquent très-bien, au contraire, l'élévation, l'unité de son caractère, et aussi cette sûreté, cette majesté de vues qui lui permettaient de dominer bien des misères !

Qu'on ne s'y trompe pas, en effet : dans sa fière indépendance, Berryer ne relevait, à vrai dire, d'aucun parti. Au-dessus des querelles de formes gouvernementales ou de dynasties qui, d'ordinaire, se disputent le monde, sphères étroites où s'agitent tant de passions secondaires à côté des passions fécondes, qui seules devraient gouverner les âmes, il plaçait, lui, dans les replis profonds de sa pensée patriotique, l'honneur, la dignité, l'intérêt de son pays, sa grandeur au dedans, sa grandeur au dehors.

Oui, sans doute, il avait ses croyances, ses affections, ses préférences. Eh ! qui donc ne le reconnaîtrait pas en admirant cette fidélité antique sous laquelle il a abrité, pendant tant d'années, ses regrets, ses espérances, sa résignation patiente et calme?

Oui, il plaçait bien haut le principe de l'autorité, mais il mettait à une égale hauteur le principe de la liberté, et il n'a jamais souffert que la force tentât de violer la majesté du droit.

C'est là ce qui a fait son autorité, son éloquence, sa popularité. Vaincu, il a parlé aux vainqueurs la tête haute, et les vainqueurs l'ont respecté. Pourquoi ? Parce que, lorsqu'il lui avait été donné d'être puissant parmi les puissants, il n'avait pas oublié qu'au-dessus de toutes les puissances humaines il y a le droit et la liberté, qui descendent de Dieu et ne relèvent que de Dieu.

Tel nous a apparu Berryer, à nous qui, depuis plusieurs années, marchions à côté de lui et avec lui dans ces rudes et légitimes combats livrés au nom du droit et de la liberté. Nous vivions confiants en lui comme il vivait confiant en nous; nous vivions de cette vie supérieure qui préfère la résignation au désordre et se console, en attendant des jours meilleurs, par l'abnégation qui sait s'oublier et par le dévouement qui sait, quand il en est temps, combattre et se sacrifier.

Il avait accepté l'union dans la liberté, et nous l'avions acceptée avec lui. Quel gage aurait-on pu lui demander de sa foi et de sa fidélité qu'il n'eût déjà donné?

Le jour où — il y a dix-sept ans — la force s'était levée contre la loi suprême de la force souveraine, ne s'était-il pas levé, lui aussi, et ne l'avait-on pas vu marchant à la tête de tous ces « factieux » qui, chassés de leur palais, s'étaient réfugiés dans une mairie, emportant avec eux leur puissance menacée et leur inviolabilité agonisante? Ce qu'il y fit, il l'a dit à son lit de

mort, et je n'ajouterai rien aux augustes paroles que la postérité recueillera avec respect.

Certes, il s'éleva au-dessus de sa grandeur même dans cette fatale journée, et ce ne fut pas sa faute si la souveraineté populaire, humiliée et vaincue, ne se releva pas fière et souveraine, comme elle était la veille. Laissons ces souvenirs; c'est à l'histoire de dire maintenant de quel côté ce jour-là se placèrent l'admiration et les respects du monde...

Adieu, Berryer, adieu à vous qui avez aimé, défendu, honoré, illustré toutes les grandes causes.

Ah! je ne vous plains pas.

Que cette tombe se ferme! Votre grande âme ne planera-t-elle pas toujours au-dessus de ces restes inanimés qui l'ont enchaînée sans jamais étouffer en elle ses patriotiques aspirations, sans faire obstacle jamais au magnifique développement de ses puissantes énergies morales?

Que cette tombe se ferme! Ne vivrez-vous pas toujours dans les plus beaux souvenirs de la France, et votre nom ne reviendra-t-il pas sur toutes les lèvres quand on parlera dans ce pays de grandeur et de dignité?

DISCOURS DE M. LE DUC DE NOAILLES

Qu'il me soit permis à mon tour de répéter, quoique en termes affaiblis, ce qui vient d'être si bien exprimé. Qu'il me soit permis de dire aussi un dernier adieu, de rendre un dernier hommage à l'illustre Berryer, et non-seulement en mon nom, mais au nom de tous ceux qui l'ont connu, et qui, par conséquent, l'ont aimé.

Quelle belle vie! et pour la couronner, quelle belle mort! religieuse, calme et ferme, et suivie de regrets universels, de louanges qui viennent de toutes parts. Inébranlable fidélité à ses principes, noblesse de caractère, force de conviction, désintéressement personnel, parfaite unité de la vie, nature enthousiaste et jugement solide : voilà ce que tout le monde reconnaît en lui, non moins que cette éloquence admirable qui a fait la gloire de la tribune et du barreau, où la force et la clarté de la

discussion, l'élan de la pensée, le grand et vrai mouvement oratoire, et jusqu'aux qualités physiques de la voix, de l'attitude et du geste, le feront figurer dans l'histoire comme l'orateur de notre temps, ainsi qu'on en cite quelques-uns, mais bien rares, dans les annales de l'antiquité et dans les siècles modernes.

Je ne fais que redire ce que vous venez d'entendre, ce qui a été dit souvent; mais c'est une grande gloire pour un homme que de pareils éloges soient devenus des lieux communs. Aussi avons-nous vu bien des fois, de son vivant, saluer et fêter sa renommée en sa propre personne, et non-seulement en France, mais à l'étranger; et rien d'étonnant aujourd'hui, à ce concert général de louanges et de regrets, à ce concours si nombreux et si empressé autour de son tombeau.

C'est une grande figure, en effet, au milieu de notre âge! Parmi les ruines que nos révolutions avaient amassées autour de lui, il fut toujours debout et toujours le même, toujours en scène, quoique sans emplois ni honneurs, mais à la place qu'il s'était faite et occupant un poste reconnu par l'Europe entière.

On vous le rappelait tout à l'heure : bien jeune encore, il eut, sous la Restauration, les plus grands succès au barreau, et l'on reconnut en lui les qualités du grand avocat. Son prompt coup d'œil et sa vive intelligence le rendaient capable de traiter les affaires les plus arides, qu'il rehaussait toujours par un mouvement chaleureux et une vigueur d'argumentation qui devenaient entraînants.

Mais il se fit de bonne heure le défenseur de grandes causes et de grands noms; il sauva bien des victimes au milieu de nos déchirements; il courut au secours des malheureux, des opprimés et des vaincus ; qui compterait le nombre de ses magnifiques plaidoiries ? Et quel beau cortége, ainsi qu'on l'a dit, lui formeraient ses clients! Puis, de nombreux procès politiques l'associèrent dès lors au grand mouvement des esprits, en firent déjà un homme public, signalèrent son indépendance et sa couleur, et tant de causes célèbres, reproduites un jour, remettraient sous nos yeux l'histoire vivante de cette belle époque; mais aujourd'hui l'on se souvient, et on pleure.

Son génie oratoire était appelé sur un plus grand théâtre encore. Après la catastrophe de 1830, il ouvrit sa grande carrière politique en se dévouant au parti tombé. Il obéissait à ses profondes convictions, il sacrifiait ses intérêts et sa fortune, car un pareil rôle allait l'absorber tout entier ; et alors commença cette lutte sans relâche qui le plaça longtemps seul contre tous,

lutte relevée encore par la puissance du talent de ses adversaires, éclatants combats dont le souvenir nous émeut; toujours sur la brèche, et, au besoin, le drapeau du passé fièrement à la main, justifiant la Restauration des attaques injustes que la passion des partis renouvelait contre elle ; courant encore de la tribune au barreau pour y défendre ce qu'il croyait juste et vrai ; inépuisable dans les ressources de son éloquence et en prodiguant les trésors ; puissante intelligence qui savait éclairer, persuader, charmer, émouvoir, électriser et entraîner à la fois ses amis et ses adversaires ; son dernier discours était toujours le plus beau : grand spectacle, qui fait honneur à l'esprit humain, rôle unique dans l'histoire, qui nous montre cet homme comme un pouvoir en face des pouvoirs qui gouvernaient et qui passaient devant lui.

Dans cette France, qu'il voyait si ébranlée, si agitée, si changeante, il ne trouvait de salut pour elle que par les doctrines qu'il professait. Aimant pour elle-même la cause qu'il avait embrassée, son patriotisme et sa conviction trouvaient qu'elle seule pouvait donner de solides fondements à la société nouvelle et réaliser le rêve de tant d'esprits. Mais il n'attendait que de l'opinion publique et de la conséquence des faits le triomphe de ses idées.

Personne n'a jamais, avec un talent pareil, représenté une des opinions du pays, ni mis plus en lumière les idées et les sentiments partagés par un grand nombre.

Il y a, en effet, en France, un grand nombre de Français chez lesquels le respect et les souvenirs du passé, l'empire des croyances religieuses, l'attachement aux principes monarchiques, n'excluent pas le sincère amour de la liberté ni l'intelligence des besoins du temps ; parti consciencieux et convaincu, plein de patriotisme et d'honneur, dont Chateaubriand était la plume, et dont Berryer fut la voix.

Que d'hommes nourris de ces pensées et que les événements condamnaient à la retraite se reconnaissaient, se perpétuaient en lui ! Que de générations diverses vivaient, parlaient, sentaient par lui et applaudissaient du fond du cœur à ses triomphes ! Elles me sauront gré, j'en suis sûr, de me faire ainsi leur organe et de mêler leur douleur à la mienne.

Mais il ne fut pas seulement l'homme d'un parti. Sans cesser de l'être, et l'étant par cela même davantage en ce qu'il reproduisait par là plus complétement son véritable esprit, il fut, par le sentiment national qui l'animait, l'homme de la nation. Tout

en se montrant le vaillant défenseur des droits et des temps anciens, il n'était étranger à aucune des aspirations des temps modernes. Il était l'homme de son époque et de son pays. Il en comprenait parfaitement le caractère, les idées et les tendances. Il ne cherchait qu'à les éclairer, à leur montrer leurs vraies conditions, pour en écarter les écueils.

Aussi fut-il, malgré toutes nos divisions, constamment populaire, et les applaudissements lui venaient de toutes parts. Les autres révolutions qui, en si peu d'années, ont changé encore le principe et la forme de notre gouvernement l'ont trouvé et laissé toujours le même. Aujourd'hui, il meurt entouré de l'estime et de l'admiration de tout le monde ; le deuil est national, et le concert d'éloges s'élève de tous côtés.

Mais que fais-je en esquissant par quelques mots insuffisants et pâles une vie si pleine et si féconde? Où n'entraînerait pas d'ailleurs un sujet si vaste? Arrêtons-nous donc, et bornons-nous à nos larmes.

Notre siècle labouré par les révolutions, qui brisent ou éteignent à leur naissance tant de carrières, ne sera pas pour cela un siècle stérile, et n'en offrira pas moins un jour, dans l'histoire, un groupe d'hommes éminents, appartenant à des périodes et à des opinions diverses, qui, par l'éclat du talent, du caractère et de la renommée, donneront à ce siècle sa physionomie et sa valeur. Au milieu de ce groupe s'élèvera Berryer, dont la figure attirera tous les regards, et l'on saluera en elle le génie de la parole et l'âme du grand citoyen.

Qu'on me permette d'ajouter et de redire comme tout le monde que le charme de l'homme privé ne le cédait pas en lui à la puissance de l'homme public. Le cœur et l'esprit se retrouvaient là sous une autre forme. Sa physionomie ouverte et sympathique attirait, ses manières séduisaient, sa simplicité et sa modestie naturelle et tant d'aimables qualités lui gagnaient tous les cœurs.

Tel encore on le voyait hier, car rien n'avait vieilli en lui. Aussi est-il mort tout entier, et comme d'une mort prématurée, malgré son grand âge. Conservant toute son intelligence, il est resté nombre de jours face à face avec la mort, s'entretenant avec elle, en gardant le sang-froid et le courage d'un chrétien.

Qu'il reçoive donc nos hommages et nos derniers adieux. On a peine à finir, à se taire, à s'éloigner. Que sa mémoire vive dans nos cœurs, comme son nom vivra dans la postérité!

DISCOURS DE M. BARAGUET

Délégué de la typographie parisienne

Messieurs,

J'éprouve une vive émotion, que vous trouverez bien naturelle, en prenant la parole, moi simple ouvrier, devant une assemblée de maîtres dans l'art oratoire.

Mais les typographes ne sauraient sans ingratitude garder le silence devant la tombe qui va renfermer leur illustre défenseur.

Nous n'avons pas à suivre M. Berryer dans les luttes politiques. Il ne nous appartient point de parler sur ce sujet.

Nous avons à faire ressortir la persévérance avec laquelle il n'a cessé de combattre la loi de coalition, qui devait enfin s'écrouler sous les coups répétés de sa parole ardente et convaincue.

Il eut le chagrin de ne pas triompher complétement, et se vit dans la nécessité de refuser son vote à la loi nouvelle, qui, malgré ses modifications relativement libérales, n'en demeurait pas moins à ses yeux une loi d'exception.

Il ne nous a été donné de connaître ce grand maître que pendant une heure et dans une circonstance que nous croyons devoir rappeler.

Nous offrions à notre généreux défenseur un humble témoignage de gratitude ; il nous reçut avec cette affabilité qui lui était particulière, et lui, si habitué à de semblables manifestations, fut tellement surpris, que, d'une voix entrecoupée, il nous pria de lui laisser le temps de se remettre, son émotion ne lui permettant pas de nous remercier comme il le désirait.

Puis, cet homme de génie se fit petit pour nous mettre à l'aise dans un entretien intime, pendant lequel il ne cessa de nous prodiguer ses sages conseils.

Elle s'écoula, rapide et douce, cette heure qui ne sortira jamais de notre mémoire.

Vous nous pardonnerez, messieurs, d'avoir évoqué ce souvenir, qui, pour nous, est le plus bel éloge que nous puissions faire de cet homme de bien.

Nous désirons que ce sincère hommage soit agréable à l'âme de

notre généreux défenseur et prouve à ceux qui sont sous le poids de sa perte la profonde reconnaissance de notre corporation.

C'est en formulant ce vœu que nous adressons à Me Berryer notre dernier adieu.

DISCOURS DE M. CARMEAUX

Délégué de l'Association des Charpentiers.

Après les nobles et émouvantes paroles que vous venez d'entendre, il ne nous appartient pas, à nous simples ouvriers délégués des compagnons passants charpentiers de la ville de Paris, de vous faire un long discours; permettez-nous de dire que si les funérailles de notre cher et illustre Berryer avaient été célébrées à Paris, pas un de nos camarades n'aurait manqué à ce pieux rendez-vous.

Notre humble corporation est surtout forte par son union et, avant tout, fidèle à ses traditions : aussi, parmi nous, jeunes ou vieux, le nom de Berryer a été et sera toujours prononcé avec respect, car il nous rappelle le dévouement le plus entier et le désintéressement le plus pur.

Si sa magnifique défense pour notre grève de 1845 ne put obtenir, en présence de la législation alors existante, l'acquittement complet de tous nos camarades, elle a puissamment préparé l'avenir, et ne peut-on pas dire que les lois sur les coalitions, sur les réunions, sur les sociétés coopératives, sont ressorties de son éloquente plaidoirie?

C'est donc avec le cœur plein de regrets qui ne s'effaceront jamais que nous répéterons au bord de cette tombe les paroles que nous inscrivîmes sur notre chef-d'œuvre en lui en faisant hommage :

Grève de 1845.
Les compagnons passants charpentiers reconnaissants,
à Berryer.

DISCOURS DE M. DE FALLOUX

Les hommes qui ont fidèlement suivi M. Berryer dans les Chambres de 1830 et dans les Assemblées de 1848, ceux qui ont appris de lui à comprendre et à défendre les grands intérêts de notre cher pays, doivent apporter aussi dans ce jour de deuil national le tribut de leur inexprimable, de leur inconsolable reconnaissance.

Elevé sous la gloire, Berryer lui voua d'abord, il l'a raconté lui-même, les premières ardeurs de sa jeunesse ; mais bientôt, derrière la gloire, il aperçut le despotisme, il reconnut ses vices, il prévit ses ruines et il se détacha de lui avant la fortune. En face désormais de la vieille royauté rajeunie par des libertés nouvelles, en face de l'ancienne société s'initiant d'elle-même aux progrès modernes, Berryer ne sépara plus ces deux cultes. Sa valeur se révéla dès son premier combat ; il fut le Cid de la tribune : au moment où il terrassait ses adversaires, il désarmait leur ressentiment et il triomphait même de la jalousie. Premier ministre de la parole au département de l'opinion publique, il fut homme d'Etat dans la plus noble acception de ce mot, sans avoir jamais rempli une fonction publique ; il fut l'une des plus hautes dignités morales de son siècle, sans avoir jamais porté ni un titre, ni un insigne.

Cet ascendant incontesté, il ne le consacra jamais à une pensée égoïste ou exclusive. On se souvient en quels termes il parla un jour des pacifications de Henri IV. Ce qu'il poursuivit, lui, dans un infatigable labeur, sans un seul jour de faiblesse, sans une heure de lassitude ou de défaillance, à travers tous les sacrifices et toutes les épreuves, ce fut la pacification des partis, des intelligences et des cœurs parmi ses contemporains, la pacification sincère et loyale, sans l'immolation d'une seule espérance ou d'un seul intérêt populaire. Cette renommée, qui n'avait point eu de modèle et qui n'aura peut-être point d'égale, fut due sans doute à des dons incomparables ; mais elle fut due aussi à ce que ce vaillant, ce fidèle, ce puissant, ce patriote, était au même degré généreux et bon. Il n'a point eu d'ennemi, parce que lui-même ne connut jamais l'inimitié ; il a été universellement, exceptionnellement aimé, parce que personne n'aima jamais d'un amour plus pur, plus désintéressé, plus intime, la vérité, la liberté, la patrie.

Du ciel où Louis XVI et Malesherbes lui tendaient les bras, du sein de la récompense et de la lumière éternelles, Dieu veuille permettre que Berryer laisse encore tomber sur nous ses inspirations; qu'après nous avoir enseigné à mourir comme à combattre, il continue à nous guider; que les mains qui se sont serrées sur sa tombe demeurent unies ; que cette union survive à nos larmes et que quiconque voudra rendre à Berryer un hommage et un respect dignes de lui, redouble de dévouement pour la France, pour sa grandeur, sa sécurité et sa liberté.

DISCOURS DE M. DE SÈZE

Au nom des Barreaux de province.

Messieurs,

Le Barreau français est ici tout entier. Il est ici, non pas seulement par les représentants qu'il s'est choisis et qui sont accourus avec un pieux empressement autour de la tombe qui va se fermer, mais il assiste réellement, pour ainsi dire, à ces grandes funérailles, parce qu'à l'heure même où il m'est donné de parler une fois en son nom, honneur bien peu attendu et si chèrement acheté, j'ose affirmer devant vous et devant mon pays que tous les cœurs, toutes les pensées, tous les sentiments des avocats de tous les Barreaux de France, sont en ce moment avec nous et se tournent, à cette heure même, vers cet Augerville où notre illustre maître a combattu si vaillamment son dernier combat, vers cette lointaine et modeste église qu'il a choisie comme le lieu de son repos, et que son tombeau rend déjà célèbre.

Oui, le Barreau français tout entier est ici par toutes les aspirations de sa volonté et de sa pensée.

Et pourquoi, Messieurs ?

Pourquoi, dans toutes nos provinces, à la première annonce de la maladie d'un confrère de Paris, un sentiment unanime d'anxiété a-t-il atteint à la fois, avec la violence et la rapidité d'un choc électrique, tant de cœurs séparés par les distances et

peut-être, en toute autre chose, par des sentiments bien divers ?

Pourquoi de partout ces dépêches pressantes qui, du midi au nord, se croisaient dans les airs et, se rejoignant à Augerville, venaient toutes solliciter des amis qui le soignaient un mot qui pût nous rassurer sur cette vie ?

Et lorsque sa mort nous fut connue, pourquoi, dans un élan spontané, irrésistible et universel, tous les Barreaux décidèrent-ils, sans aucun concert, que ce confrère ne descendrait pas dans la tombe sans qu'il y eût auprès de lui, s'unissant au Barreau de la capitale, qui était le sien, des représentants spéciaux de leurs regrets et de leur deuil ?

Et s'il m'était permis de mêler les souvenirs d'une joie passée aux sentiments qui nous agitent et de réveiller ces souvenirs dans le lieu qui nous voit réunis, pourquoi le Barreau de Paris voulut-il, il y a sept ans, presque à pareil jour, célébrer, dans une fête sans précédents, le cinquantième anniversaire du jour où le glorieux stagiaire de 1811, comme l'appelait Jules Favre dans les éloquentes félicitations qu'il lui adressait au nom de tous, avait pour la première fois revêtu cette robe, sur laquelle il devait, pendant plus d'un demi-siècle, jeter tant d'éclat ?

Pourquoi tous les bâtonniers de France furent-ils appelés à ce triomphe et heureux de s'y associer par leur présence ?

Sans doute, l'avocat qu'on fêtait ainsi d'une façon si nouvelle, et dont nous entourons aujourd'hui la dépouille mortelle, possédait le plus magnifique et le plus incomparable talent ; sans doute, il était doué d'un génie oratoire qu'on ne retrouve, en remontant les âges, que chez Démosthène ; mais le talent le plus incomparable, mais le génie ne suffisent pas à expliquer ces choses, pas plus qu'ils ne justifient et cette grande voix que nous allons entendre, et la présence de ces illustrations de tout genre qui se pressent avec nous dans cette enceinte, et ce concours immense, et cette émotion qui se lit sur tous les visages, et ce deuil général enfin qui nous dit qu'un grand vide s'est fait dans notre pays par la mort d'un homme !

C'est qu'en effet cet homme n'était pas seulement un grand talent, un génie oratoire ; il n'était pas seulement un grand avocat, celui devant lequel s'inclinaient tous ceux qui s'honorent de ce titre et le glorifient... ; c'était une grande âme, plus grande (on l'a dit avec raison) que ses œuvres mêmes, et les élans qui en jaillissaient si souvent en traits de feu n'en ont pas donné toute la mesure.

C'était un grand caractère que son aimable simplicité cachait aux peu clairvoyants et à lui-même... Invinciblement dévoué à ce qui lui apparaissait comme le juste et le vrai, il suivait sa nature en le défendant, au mépris de tout, sans même comprendre qu'il y eût en cela quelque vertu, quelque désintéressement et quelque courage. Agir autrement ne lui paraissait même pas possible ! Et c'est ainsi qu'il se jetait dans la mêlée, avec une ardeur qui n'a jamais failli, soit au Barreau, soit ailleurs, rapidement, se plaçant par instinct du côté du faible, du pauvre, de l'abandonné, et le couvrant de sa puissante égide et de sa souveraine éloquence !...

Voilà, Messieurs, l'une des sources de cette estime toute spéciale, si haute et si profonde, en laquelle le tenaient tous les avocats de France. Il était sans doute leur maître, et leur maître sans égal, mais il était aussi leur orgueil. Modèle achevé de ce que l'avocat doit être, ils avaient les yeux tournés vers lui ; ses succès étaient les succès de tous, son amitié, la plus haute des récompenses, et son souvenir sera pour tous une source d'émulation qui durera parmi nous comme sa mémoire elle-même.

Oui, on peut appliquer à Berryer ce beau texte de l'Ecriture : « *Defunctus est et adhuc loquitur.* »

Il nous parle encore avec l'éloquence entraînante qui lui était propre par l'exemple de sa vie, dans laquelle il a marché si droit et si haut, comme il nous parlait hier encore par ses bienveillantes leçons.

Prenons exemple, mes chers confrères ; il ne s'agit pas d'atteindre à ces hauteurs, mais prenons exemple.

Retrempons nos forces dans l'étude et la pénétration de cette grande vie.

Restons l'œil fixé sur ce phare lumineux, et n'oublions pas que si nous n'en recueillons pas d'autre fruit, du moins obtiendrons-nous les sympathies et le respect public acquis sûrement à l'homme qui aura accompli jusqu'au bout ces deux grandes choses que Dieu lui-même nous a imposées : le travail et le devoir !

Et maintenant, me sera-t-il permis d'oublier un instant que je n'ai le droit de parler ici qu'au nom de mes confrères de France, et pourrais-je, en finissant, ne pas dire à notre Berryer un adieu personnel, un adieu d'ami ?

Pendant vingt ans il m'a permis de lui donner ce nom ! Qui dira le charme ineffable de ses amitiés ? Qui dira ce que son cœur renfermait de tendresse ardente et dévouée ?... Pour le

peindre tout entier, ce n'est pas assez de dire de lui : Un grand talent, une grande âme, un grand caractère... Il avait surtout un grand cœur, et c'est dans ce foyer qu'il a puisé toutes les inspirations de sa vie et la majestueuse sérénité de sa mort.

DISCOURS DE M. BOCHER

Messieurs,

Puisque vous le permettez, je viens témoigner aussi sur cette tombe. Je viens, dans ce concert de douleurs et de louanges, apporter l'hommage d'une affliction sincère et d'une juste reconnaissance.

Des causes, si nombreuses et si diverses, auxquelles Berryer prêta le secours de ses conseils et de sa parole, il en est une qu'entre toutes peut-être il a défendue avec l'ardeur du zèle le plus généreux, avec la puissance de l'âme la plus convaincue : celle-là ne sera jamais oubliée, et je suis sûr que sa mémoire me saura gré de le remercier encore une fois publiquement de l'acte qu'il a lui-même appelé « le couronnement de sa carrière, » la récompense de toute sa vie. »

Cher et vénéré collègue, illustre ami, j'entends encore et j'applaudis les accents de ta conscience indignée, lorsque, parlant pour tous dans la défense d'un seul, et de la barre du prétoire t'adressant au pays tout entier, comme citoyen, comme honnête homme, tu revendiquais la justice et le droit — *forum et jus* — c'est-à-dire la liberté, sans laquelle il n'y a ni droit ni justice.

Ce que tu demandais alors, sans l'avoir obtenu, nous ne nous lasserons pas de le demander, de le poursuivre après toi; et qu'à défaut de ce fier langage que nous n'entendrons plus, de cette voix retentissante condamnée maintenant à l'éternel silence, ton souvenir et tes exemples nous soutiennent, nous éclairent, nous consolent! Adieu!

DISCOURS DE M. HUDDLESTON

Juge-avocat de la flotte anglaise, au nom du Barreau anglais.

Messieurs et confrères,

Je vous demande la permission de vous adresser la parole en anglais.

Nous sommes partis de Londres avec empressement, sur l'invitation qui nous a été adressée par l'honorable bâtonnier du Barreau de Paris. Le collége des avocats de Gray's Inn, dont je suis le trésorier, m'a désigné pour venir déposer ses hommages sur la tombe de M. Berryer.

Nous ne sommes pas des étrangers au milieu de vous, car M. Berryer n'était pas un étranger au milieu de nous.

Nous avons eu le plaisir de le recevoir à Londres, et le bonheur de goûter le charme de son éloquence. Nous avons pu ainsi apprécier cet avocat illustre, dont l'histoire dira la prééminence comme orateur et comme homme d'Etat.

Le nom de Berryer n'appartient pas seulement à la France, il appartient aux Barreaux de toutes les nations. Elles ont le droit de prendre leur part dans la gloire qu'il a depuis longtemps conquise par l'éclat de son talent et par la puissance merveilleuse de sa parole.

Mais j'oublie ce que dit Shakespeare : « Nous sommes ici pour enterrer César et non pour le louanger. »

Berryer est mort à un grand âge, en pleine possession de ses facultés immenses. C'est bien de lui qu'on peut dire :

Jam satis vixit, vel ad œtatem, vel ad gloriam.

DISCOURS DE M. DE LA FERTÉ

La France, si bon juge en fait d'honneur, s'étonnerait que le souvenir de M. le Comte de Chambord ne fût pas présent auprès de la tombe de M. Berryer.

Cette tombe ne se fermera pas sans que j'aie rempli la mission qui m'est donnée.

Je suis chargé par M. le Comte de Chambord de faire entendre les accents de son affliction et de sa reconnaissance envers celui qui a donné tant de preuves de fidélité à son principe et de dévouement à sa personne.

Ce solennel témoignage s'adresse encore au chrétien, au cœur qui a tant aimé la France, à celui qui n'a jamais séparé la cause de ses affections de celles des libertés et des grands intérêts du pays.

C'est de l'exil que viendra le dernier adieu, comme c'est pour l'exilé que montèrent vers le ciel sa dernière prière et le dernier cri du cœur.

M. le prince de Luxembourg a adressé la lettre suivante à un des exécuteurs testamentaires de M. Berryer, qui veut bien nous la communiquer :

« Monsieur,

» J'ai regretté vivement de ne pas entendre hier à Augerville a voix de l'un des clients de M. Berryer apportant sur sa tombe le tribut des hommages de tous, l'expression de leur profonde reconnaissance.

» Le caractère particulier de cet excellent citoyen était marqué au coin de l'élévation, de la générosité, du désintéressement, du cœur, en un mot; de là sa grandeur, et les flots du génie coulaient spontanément de cette source.

» Moins ému, j'aurais essayé, monsieur, d'exprimer ce que j'éprouvais si vivement, si profondément. A la vue de tant d'hommes de cœur accourus de si loin... et de points opposés, je me serais permis de leur demander une sainte alliance en tout ce qui intéresse la conservation de l'honneur national et la cause sacrée de la liberté. Je n'avais pas à craindre le refus de ce serment de tels hommes... et devant un pareil témoin !

» Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma plus haute considération.

» MONTMORENCY-LUXEMBOURG.

» Ce 9 décembre 1868. »

IV

Discours qui devaient être prononcés, si le temps n'avait pas manqué :

DISCOURS DE M DUMESNIL

Maire de Puiseaux, membre du conseil général du Loiret.

Messieurs,

Au nom des habitants de ce pays, dans lequel M. Berryer a voulu vivre et où il a voulu mourir, souffrez que nous, ses voisins, qu'il daignait accueillir avec bienveillance, nous adressions les derniers adieux à cet homme illustre.

Des voix éloquentes ont rappelé l'éclat de sa longue carrière publique et ses triomphes oratoires. Permettez-moi de révéler le bien qu'il a fait ici pendant près d'un demi-siècle.

Ses amis savent avec quel bonheur, après les luttes ardentes de la tribune et du barreau, M. Berryer se hâtait de rentrer à Augerville, comme Cicéron à Tusculum. Entouré d'une société intime, il y venait retremper ses forces dans le calme des champs, et rasséréner son âme par l'audition des chefs-d'œuvre de l'art musical, le plus souvent en faisant exécuter les mélodies du maître immortel, son ami, qui l'a précédé de quelques jours dans la tombe.

Mais c'est en vain qu'il cherchait à se dérober aux affaires en parcourant ces prairies, au milieu de ces rochers, sous les beaux arbres de ce parc pittoresque où l'on retrouve à chaque pas l'empreinte de son goût d'artiste. Dès que le bruit de son retour s'était répandu, de nouveaux clients affluaient de tous les environs. Ils se sentaient attirés, encouragés par cette affabilité si digne et si simple, par cette grâce, par cette séduction irrésistible qui rendaient sa personne sympathique aux grands comme aux plus humbles.

« Du moment qu'on l'écoute, on lui devient ami, » a dit M. Alfred de Musset, son hôte.

Des amis, M. Berryer en avait partout ; mais à Augerville, c'est aux plus pauvres qu'il donnait la préférence : il leur sacrifiait les rares moments de ses loisirs, et apportait à la défense de leurs intérêts autant de dévouement qu'à ceux de ses plus riches clients. Dans nos campagnes, Dieu seul sait combien de familles il a dirigées par ses conseils et secourues de son inépuisable charité.

C'est que la bonté, dans l'acception la plus élevée de ce mot, était, avec l'éloquence et la fidélité à ses convictions, le côté dominant de ce noble cœur. M. Berryer aurait pu prendre pour devise celle adoptée par un grand artiste du dix-septième siècle, qui fut mêlé, lui aussi, à la politique de son temps : « *Publicè ac privatim prodesse multis, nocere nemini.* » Dans la vie publique, comme dans la vie privée, chercher toujours à rendre service, sans nuire à personne. M. Berryer ne s'est jamais écarté de cette règle de conduite.

Cette église, d'où nous sortons, c'est lui qui l'a relevée et embellie ; ce chemin de fer, qui a, ce matin, amené ses amis et ses nombreux admirateurs, c'est lui, le premier, qui en a eu l'idée, à Augerville, en ma présence ; il l'appelait le grand chemin des Indes, et, grâce à l'œuvre toute française du percement de l'isthme de Suez, cette prédiction, notre Gâtinais doit l'espérer, ne tardera pas à se réaliser.

Homme excellent, aussi remarquable par le cœur que par l'intelligence, adieu ! Repose en paix près des tiens, dans ce pays que tu as aimé, où tu as tant fait de bien, et que Dieu reçoive ta belle âme dans son infinie miséricorde !

DISCOURS DU R. P. DU FOUGERAIS

Supérieur du collége de Juilly

Le R. P. du Fougerais, prêtre de l'Oratoire, supérieur du collége de Juilly, assistait aux obsèques de M. Berryer, accompagné de plusieurs membres du conseil d'administration et d'une députation de la Société amicale des anciens élèves, entre autres de MM. Duflocq, Hamel, Eugène Barre, comte de Châteaubriand, de Sémallé, de Vedel, Gamas et Poisson. Il se pro-

posait d'y prononcer le discours suivant, au nom du collége, dont M. Berryer a été l'élève, si le temps n'avait pas manqué :

« Messieurs,

» La maison de Juilly, dont Berryer a été l'élève et l'une des gloires, tien à honneur de venir à son tour témoigner sur sa tombe de ses regrets et de sa douleur; et elle se reprocherait, au milieu de ce concert unanime d'éloges qui s'élève autour de son cercueil, de ne pas publier, elle aussi, ce qui a été l'un des traits distinctifs de cette grande âme, sa reconnaissance inaltérable envers le collége qui avait abrité sa jeunesse.

» Il y avait été élevé, vous le savez, messieurs, par nos anciens Pères, qui confondirent toujours dans un même amour et un même dévoûment, leur Dieu, leur pays et leur culte pour la science.

» A leur école, il avait senti bientôt grandir en lui, avec les lumières de sa vive intelligence, l'énergie de son caractère et les nobles aspirations de son cœur ; et dans ce développement rapide de tous les dons de sa puissante nature, il avait rencontré le gage de ses succès futurs. Il ne l'oublia jamais.

» Dès 1815, on le voit prêter l'appui de sa science juridique aux Pères de Juilly, dans leurs tentatives de rétablissement de notre ordre. En 1828, il leur procure pour successeurs deux des maîtres les plus éminents de la jeunesse, les abbés de Scorbiac et de Salinis. Dix ans plus tard, il vient présider la distribution du collége pour défendre contre les défiances imméritées du pouvoir ses droits à la liberté de son enseignement. En 1840, il en facilite la cession à la savante école de l'abbé Bautain. En 1845 il plaidait à la Chambre des députés la cause, qui lui était si chère, de la liberté religieuse, en la personne des Jésuites ; au milieu de son discours, il se rappelle ses anciens maîtres de Juilly, et leur souvenir lui inspire un de ses plus beaux mouvements oratoires. Partout et toujours, il se montre le protecteur le plus dévoué de cette maison, l'ami le plus cordial et le plus empressé de ses condisciples ; et naguère encore, en apprenant notre retour à Juilly, il nous écrivait « qu'il consacrerait avec » bonheur ses premiers loisirs à venir y visiter ceux qui avaient » recueilli l'héritage de ses maîtres vénérés. »

» Certes, messieurs, cette fidélité et cette constance dans la gratitude honorent, grandissent la mémoire de notre cher et

illustre défunt, mais elle révèle aussi le mérite de ceux qui la lui inspirèrent, et vous excuserez un de leurs fils de le rappeler devant vous. »

V

Le Barreau de Paris a réuni le lendemain les délégués des barreaux étrangers et français. Quatre discours ont été prononcés dans cette réunion.

TOAST PORTÉ PAR M. GRÉVY

Je bois à la santé de nos hôtes.

Mes chers confrères des Barreaux de France, d'Angleterre et de Belgique, le Barreau de Paris vous offre ses vifs remercîments.

En vous associant à son deuil, comme vous vous êtes associés précédemment à sa fête de famille, vous n'avez pas seulement honoré l'homme illustre, objet de ces deux manifestations, hélas! si différentes, vous avez fait au Barreau de Paris un grand honneur et vous vous êtes créé à sa reconnaissance un titre impérissable.

Vous avez fait plus : par votre présence ici, que je regarde comme un événement, vous avez montré à notre pays que le Barreau n'a pas cessé, lui, d'estimer à sa valeur la grandeur morale, qu'il n'a point dégénéré, et qu'il est aujourd'hui ce qu'il a toujours été, la grande école du civisme et le boulevard du droit et de la liberté!

Mes confrères du Barreau de Paris, buvons à la santé de nos hôtes!

TOAST DE M. HUDDLESTON

Juge-avocat de la flotte, queen's counsel, *trésorier et membre du conseil de Gray's Inn.*

Mes chers confères,

Quand M. Berryer est venu chez nous, nous lui avons tendu la main, et cet accueil, aujourd'hui si amicalement offert, nous prouve que vous serrez cette main. Cette énergie et cette force dont vous a si habilement parlé votre bâtonnier, je les ai retrouvées en vous... (La suite est prononcée en anglais.)

Nous avons été, mes amis et moi, heureux et fiers de remplir la mission qui nous a été confiée de venir sympathiser avec votre douleur. Dans tous les pays, les Barreaux représentent ce qu'il y a de plus élevé dans l'intelligence ; seulement ils ne constituent pas, comme on était tenté de le croire, une aristocratie; émanés du peuple, ils ont sa force et sa vigueur, dont ils portent les inspirations dans les sphères les plus élevées de la pensée.

Cette association du Barreau français et du Barreau anglais est si intime que si les événements n'avaient pas été si précipités, ce ne serait pas seulement le trésorier de Gray's Inn et deux membres de Middle-Temple qui seraient ici, mais des représentants de toutes les associations du Barreau anglais, pour déplorer la perte du grand citoyen que vous pleurez.

TOAST DE M. ROLIN

Bâtonnier du Barreau de Gand

Monsieur le bâtonnier,
Mes chers et honorés confrères,

En vous remerciant très-vivement de l'accueil que vous voulez bien me faire, je vous prie de me permettre de vous entretenir du sentiment qui m'a conduit parmi vous, et qui est, je

puis vous en donner l'assurance, le sentiment du Barreau belge tout entier.

Vous l'avez dit avec raison, monsieur le bâtonnier : c'est la grandeur du caractère de Berryer, plus encore que l'éclat de son talent, qui a commandé nos respects.

Ce que nous avons admiré en lui, c'est l'homme qui a toujours été fidèle à lui-même, toujours ferme dans sa foi, qui, au milieu de beaucoup de turpitudes, de déplorables faiblesses dont il a été le témoin, a su toujours conserver son âme intacte, droite et pure; toujours prêt à mettre sa puissante parole au service des plus illustres vaincus de tous les partis, et lorsqu'un retour inouï de la fortune avait élevé l'un d'eux au faîte de la puissance, oubliant son client pour retourner à ses principes sacrés, aux objets de son culte; courtisan aussi assidu du malheur que d'autres le furent du pouvoir, c'est l'homme qui a illustré ses derniers moments et couronné sa vie si glorieuse et si pleine par une magnifique protestation du droit contre la force, et qui a traversé toutes les tempêtes politiques qui, depuis le commencement de ce siècle, ont tant de fois ébranlé et renouvelé la surface de votre sol, sans que jamais aucune ait troublé la sérénité de son âme, ni courbé son noble front devant les puissants du jour.

C'est là, messieurs, c'est dans cette source pure, c'est dans cette fidélité à ses convictions qu'il faut chercher le secret de cet incomparable talent. C'est là ce qui a fait Berryer fort entre les forts; c'est là ce qui explique le concours de tant d'hommes placés aux extrémités de toutes les opinions humaines, qui sont venus confondre autour de cette illustre tombe leur admiration et leur douleur. C'est là ce qui fait que la gloire de Berryer ne s'est pas arrêtée à nos frontières, et que le jour de sa mort a été un jour de deuil pour le Barreau belge comme pour l'illustre Barreau de France.

Maintenant à vous, mes chers et honorés confrères. A vous qui êtes appelés à recueillir ce magnifique héritage. A vous, au Barreau français dont vous êtes les dignes représentants. A ce Barreau qui a religieusement conservé le dépôt de ces vertus antiques. A ce Barreau dans le sein duquel la liberté a trouvé, dans tous les temps et sous tous les régimes, un dernier et inexpugnable asile. A ce Barreau, du sein duquel sont sortis tant d'orateurs puissants, tant de fermes caractères.

A vous mes saluts, mes remercîments et mes vœux. A vous le vœu le plus cher à mon cœur, celui dans lequel se résument

tous les autres : puissiez-vous rendre la France aussi libre que notre Belgique !

TOAST DE M. JULES FAVRE

Pardonnez-moi l'émotion que j'éprouve lorsque, obéissant à votre affectueux appel, je me lève pour répondre aux généreuses paroles que vous venez d'entendre ; elles me font trop sentir que, pour parler dignement de la liberté, il faut être le citoyen d'un peuple libre.

Oui, elle mérite d'être aimée, glorifiée, admirée, mais avant tout il faut la pratiquer. Seule, par ses mâles épreuves, elle peut former des hommes capables de la comprendre, et c'est pourquoi les accents de l'orateur que vous venez d'applaudir ont été jusqu'à mon âme. Ils ont fidèlement exprimé le sentiment qui nous réunit. Hier, c'était autour d'une tombe illustre, aujourd'hui dans une fête fraternelle qui n'a pas un autre caractère que celui de la cérémonie où se confondaient nos douleurs et nos regrets. C'est toujours la grande âme de l'ami que nous avons perdu, qui est au milieu de nous. Elle m'apparaît comme le jour où j'ai eu la rare fortune, représentant alors le Barreau de Paris, qui m'est si cher, de consacrer, par l'expression d'une légitime et affectueuse admiration, cinquante années de gloire et de vertu professionnelles.

Oui, elle est avec nous, elle nous domine et nous inspire, et je crois être l'interprète de ses sentiments intimes, se rencontrant avec les vôtres, mes confrères bien-aimés, en disant que ce qui a fait sa force, c'est l'horreur du despotisme et le constant amour du droit. Eh bien ! ce n'est pas assez d'honorer cette inébranlable fidélité aux principes du juste et du vrai, il faut chercher à l'imiter. L'antiquité est ici notre guide ; — et quand je parle de l'antiquité, je ne veux pas m'éloigner de la terre qui fut notre berceau.

Lorsqu'un de nos ancêtres tombait dans un combat, ses compagnons, réunis dans un banquet semblable au nôtre, se penchait sur sa glorieuse dépouille, et faisaient le serment de suivre sa trace. Que cette leçon soit la nôtre. Apprenons, par l'exemple de cet illustre ami dont le souvenir ne nous quittera

jamais, à nous tenir prêts à tous les sacrifices commandés par la conscience et le patriotisme. Je n'oserais pas dire qu'il a été le complice de toutes les idées que je défends; mais ce que je puis affirmer, c'est qu'il en a toujours été le protecteur et le patron. Il n'était pas l'homme d'un parti : il était l'homme de la France ; il est resté jusqu'à la fin fidèle à ses croyances.

En même temps, il a été respectueux envers la libre pensée, et c'est ce respect qui a fait sa puissance, puissance dépassant nos frontières, comme on vous l'a très-justement dit; conquérant nos voisins par l'irrésistible attrait de son cœur et de son intelligence. Et voici que, pour témoigner de cette pacifique victoire, viennent s'asseoir à nos côtés les représentants des Barreaux de l'Angleterre et de la Belgique : l'une qui a eu la sagesse de donner pour base à sa splendeur industrielle, à son merveilleux épanouissement, la force morale et la vertu civique de ses enfants; l'autre, grande, en dépit de la petitesse de son sol, par ses principes, par sa fermeté, et qui ne sera jamais notre victime tant qu'il y aura dans notre pays des hommes de cœur.

Toutes les deux nos sœurs, nos amies, nos modèles dans l'œuvre de la liberté. Je bois à la fière, à la vaillante, à la libre Angleterre; je bois à l'intelligente et noble Belgique! Je suis fier de les voir ici représentées par ceux qui, chez elles comme chez nous, aiment et défendent le droit. Et, dans cette fête sur laquelle plane la grande ombre du confrère et de l'ami qui sera toujours avec nous, je vois un consolant symbole : celui des nations unies par le sentiment de la justice, décidées à reprendre possession d'elles-mêmes, à décider seules de leurs destinées, et défiant par leur solidarité les efforts impuissants des tyrannies coalisées.

VI

Monseigneur Delalle, l'évêque de Rodez a prononcé l'allocution suivante dans son église cathédrale, à l'occasion d'un service solennel célébré à la demande de l'ordre des avocats :

Messieurs les avocats,

Laissez-moi vous féliciter. Vous avez voulu rendre un pieux et fraternel hommage à celui dont la France tout entière porte avec vous le deuil, Berryer n'était pas seulement la gloire du

barreau, c'est encore une des plus pures figures de ce siècle et de notre pays.

Ah ! messieurs, quand la tombe s'ouvre devant de tels hommes, il y a, dans la grande nation dont ils sont les fils, une stupeur universelle. Chacun alors sent le besoin de se réfugier dans le temple de Dieu pour faire hommage à celui de qui tout relève, de sa tristesse et de sa douleur.

Berryer n'est plus !... La mort a moissonné cette grande renommée... je n'entreprendrai pas, messieurs, de vous dire quel était cet homme que vous honorez de votre deuil. Il me siérait mal de m'essayer à le louer devant vous qui êtes les maîtres de la parole.

Je veux seulement vous féliciter de la noble pensée que vous avez eue de prier pour cet illustre mort.

Ce qui distinguait Berryer, c'est ce qui fait l'homme, l'homme tout entier, l'intelligence et le cœur.

Ah ! l'intelligence et le cœur ! Quand Dieu créa l'homme, il lui fit cette dotation magnifique de son intelligence et de son cœur. Les autres biens, tout précieux qu'ils soient, sont secondaires et accessoires, seuls, l'intelligence et le cœur font l'homme grand.

Berryer était grand par ces deux facultés.

Qui dira l'étendue, la sûreté, la pénétration de ce vaste esprit. Pendant cinquante ans, il a brillé comme le prince du barreau et le maître dans l'art de bien dire. Dans ses plaidoyers, dans ses discours politiques, quelle sagacité, quelle portée, quelle ampleur dans les vues, quelle élévation, quel éclat, quelle magnificence dans le langage !... Il était donc grand par l'intelligence. Mais l'intelligence peut être un don fatal si elle n'est au service d'un noble cœur. Berryer possédait ce don plus excellent ; et à quel degré !... Toujours serviteur de ce qu'il connaissait être son devoir, il ne fléchit jamais. Et c'est surtout ce que vous honorez, ce que la France émue honore en lui, le caractère, la dignité de la vie.

Ah ! messieurs, devant cette tombe, qui dans sa rigueur ensevelit une gloire si pure, laissez-moi vous exhorter à demeurer toujours les hommes du devoir et des nobles causes. Par état vous défendez les pauvres, les opprimés, l'honneur, la vie, la liberté des citoyens. C'est une magnifique vocation que vous partagez avec nous, car nous aussi nous sommes avocats. Depuis dix-huit siècles nous plaidons la cause sacrée de la justice, de la vérité, de l'honneur, de toutes ces grandes réalités qui

font la dignité de l'homme, le charme de la famille, la prospérité des états, cette cause que Notre-Seigneur le premier a défendue par l'effusion de son sang répandu pour la liberté du monde : « *Advocatum habemus apud Patrem Jesum-Christum* » *justum, et ipse est propitiatio pro peccatis nostris*, nous avons » un avocat auprès de Dieu le Père, N. S. J.-C., le saint qui » est la propitiation pour nos péchés et ceux du monde. »

Soyons toujours, messieurs, les hommes du devoir, les serviteurs du droit. Que l'élévation du caractère nous distingue. Il est beau de vous voir oublieux de tous dissentiments, vous réunir dans un concert unanime pour honorer la dignité, la noblesse de cœur de Berryer, sous l'œil de celui au regard de qui nous sommes tous frères et que nous aimons à appeler notre Père.

Son grand cœur et ses bonnes actions, voilà ce qui lui reste. Il est salutaire de se rappeler, dans ces coups irréparables et douloureux que frappe la mort, la perspective qui s'ouvre pour la générosité et la fidélité au devoir. Il est d'une consolation suprême, aux heures les plus attristées, de recueillir cette certitude, d'entendre ce cri d'espérance et de vie que profère la mort même, l'immortalité ! L'immortalité ! bien douce affirmation devant les négations éhontées de ces faux philosophes qui font de tout ce qu'il y a de plus honorable dans l'homme le résultat fatal d'un grossier organisme ; l'immortalité ! c'est le mot des grandeurs de l'homme et la noble réparatiou de son terrestre néant.

Que reste-t-il, messieurs, de cet orateur sans rival !

Les services, les oraisons funèbres, le deuil public ne rendront pas la parole à ses lèvres éloquentes glacées pour jamais. Le sein de Dieu s'est ouvert, et celui qui était grand ici-bas aura eu besoin d'indulgence et de miséricorde auprès de l'essentielle justice et de la sainteté même. Que l'homme est peu de chose auprès de cette majesté souveraine !...

Comme ces astres qui ornent la nuit de l'éclat de leurs feux et qui disparaissent au matin devant la splendeur du roi des cieux, ainsi pâlissent ces grandes renommées auprès du Dieu Très-Haut.

Les vertus de celui dont vous honorez la mémoire l'ont suivi auprès du juste juge. Que sa vie, messieurs, nous demeure comme un modèle à imiter. Que sa mort nous invite à préparer la nôtre, qui est inévitable, afin que quand viendra cette heure décisive, nous puissions être reçus avec miséricorde par le même Dieu qui l'a reçu lui-même dans sa béatitude.

JOURNAUX DE PARIS

LE TEMPS

Bien que M. Berryer succombe plein d'années et de gloire, sa mort est faite pour nous inspirer un sentiment particulier de mélancolie. En voyant ce qu'il perd, le siècle où nous vivons peut faire le compte de ce qui lui reste. Tous les hommes dont le nom a rempli la première moitié de ce siècle troublé s'en vont l'un après l'autre. Les grandes individualités disparaissent, et je ne sais quel niveau de médiocrité s'étend sur le monde. Quand nous cherchons où sont nos grands hommes, nous ne nommons presque que des vieillards. Il y a comme une lacune dans la fécondité de notre race. La France impériale vit, depuis seize ans, sur les restes de la France parlementaire : on dirait d'un grand arbre dont la séve affaiblie verdit encore le tronc, sans pouvoir monter jusqu'aux branches.

M. Berryer était peut-être le plus illustre de ces survivants d'un autre âge. Il les surpassait tous par le prestige de l'éloquence, le seul qui puisse balancer le prestige militaire dans la faveur d'un public français. La destinée, qui avait répandu sur cette belle vie toutes ses complaisances, lui avait, au lendemain même de ses premiers débuts, fermé pour toujours l'accès du pouvoir : voué dès lors à une cause sans espérance, il ne connut jamais les épreuves de la victoire. Sa fidélité, qui lui fit une auréole, en ce temps de publiques palinodies, fut aussi la plus sûre sauve-garde de sa gloire. Mais le côté jacobite de cette noble existence n'en sera pour l'histoire que la moindre partie. La postérité dégagera sa mémoire de nos classifications fugitives. Elle n'en fera l'honneur ni d'un parti, ni d'un drapeau : elle le mettra à son vrai rang, dans ce grand parti de la parole libre, qui se recrute, à travers l'histoire, parmi les âmes les plus fières de tous les pays et de tous les temps. Sa place est au milieu de cette élite humaine qui se range autour de deux noms : Démosthènes et Mirabeau.

Il y avait, en effet, deux hommes bien distincts dans Berryer : l'homme de parti et l'orateur. Ce dernier planait fort au-dessus de l'autre. Il avait pu donner sa vie aux choses du passé ; mais il était de son siècle et de son temps par la chaleur naturelle de son âme, par l'entraînement irrésistible de son génie. Toute sa grandeur est dans ce contraste. Il était né de cette forte bourgeoisie qui mit à

bas l'ancien régime ; et, comme il aimait à le raconter, c'est dans les procès-verbaux de l'Assemblée constituante qu'il avait appris à lire. Il garda toute sa vie cette première et généreuse empreinte. Il était royaliste dès 1814, mais pour disputer aux fureurs royalistes les vaincus de Waterloo. Il resta royaliste après 1830, mais pour abriter sous la bannière du droit divin tout le tempérament de la Révolution française.

De la grande époque qui l'avait vu naître (1790), il avait conservé le trait dominant : la politique subordonnée à la morale, l'humanité soumise au droit, à la justice, à la tolérance. Il incarnait en lui tous les grands instincts de 1789. Son éloquence même avait gardé l'accent de ces grands jours. Nul n'a parlé plus haut et plus ferme que lui, le paladin des royautés déchues, cette langue des révoltés, dont Mirabeau fut parmi nous le souverain maître et l'inimitable modèle. Par la vigueur, la résolution, la hauteur, et l'on peut ajouter, l'entrain révolutionnaire de sa lutte de dix-huit années contre la monarchie de juillet, Berryer, comme chacun sait, en remontrait à la gauche elle-même. C'est par ce côté que, jusqu'au dernier jour, tout vieux qu'il fût, et dans un vieux parti, il a eu prise sur les générations contemporaines.

Lorsqu'arriva, il y a dix-sept ans, le grand écroulement de la liberté française, le service que rendit Berryer fut considérable : il n'émigra pas à l'intérieur : il resta dans la bataille. La tribune était renversée : il transporta à la barre des tribunaux les combats de la liberté. Pendant seize ans, on le trouva sur toutes les brèches et derrière tous les droits : la liberté de la presse, la liberté d'association, la liberté de coalition, la liberté des élections, la liberté des correspondances l'eurent tour à tour pour défenseur. Les années avaient passé sur ce grand cœur sans l'attiédir ; sa carrière s'achève, comme elle avait commencé, au service des persécutés, et il semble rajeunir à plaider pour les vaincus. Usé, à la fin, et frappé à mort, il laisse pour tout testament politique cette fière parole écrite du bord même de la tombe, et que l'histoire conservera. On peut dire de lui qu'il est mort debout.

Tel est, dans la plus haute unité de sa vie, le grand orateur qui vient de quitter la scène du monde. Sa place y restera longtemps vide. Personne surtout ne pourra reprendre, après lui, le rôle spécial qui a fait la noblesse et l'originalité de sa carrière. Il était la grande influence libérale du parti auquel il avait voué sa vie. On ne saurait dire qu'il en fut le chef ; il en était l'honneur, non la tête. Mais s'il ne le menait pas, il le fascinait. Le parti légitimiste est essentiellement la masse la plus rétrograde et la plus aveugle

du parti conservateur. A ce point de vue, la campagne révolutionnaire conduite par Berryer contre la royauté de 1830 pouvait passer pour une aventure. Il y entraîna pourtant à peu près tous les siens, et il dut, en vérité, leur en rester quelque chose.

De nos jours, Berryer couvrait, sous l'éclat de sa gloire et de la grandeur de ses services, la jeune et vaillante phalange qui poursuit, à travers toute sorte de déboires, la tâche louable mais chimérique, de réconcilier, en ce pays, la cause de la tradition avec la cause de la liberté. Il était, d'ailleurs, prêt à toutes les alliances ; il était de toutes les batailles dont l'affranchissement pouvait être le prix. Lui mort, n'est-il pas à craindre que le parti légitimiste et clérical ne revienne à sa pente naturelle, qui n'est assurément ni celle de la révolution, ni celle de la liberté? La joie insolente que que M. Veuillot fait éclater sur cette tombe est tristement significative. La logique des choses va-t-elle reprendre ses droits? Nous voulons espérer le contraire; mais ce sera, dans tous les cas l'éternel honneur de M. Berryer et de ses jeunes amis, d'avoir manqué de cette logique-là. — Jules Ferry.

LA FRANCE.

La France a toujours su imposer silence aux passions des partis, lorsqu'il s'est agi d'honorer dans un grand citoyen la gloire même de la patrie.

Berryer est un de ces hommes illustres dont le nom et le génie sont comme le patrimoine commun du pays où ils ont brillé, et qui, s'ils peuvent appartenir à un parti pendant leur vie, n'appartiennent après leur mort qu'à l'éclatant faisceau des grandeurs nationales.

L'éloquence, lorsqu'elle s'élève aux hauteurs où Berryer l'a portée, pour exprimer puissamment la constance des convictions et la fermeté du caractère, ne peut être revendiquée par aucune opinion exclusive. Elle glorifie une époque dans un homme, et l'hommage universel que lui rendent tous les esprits honnêtes n'est que la voix impartiale de la conscience publique.

Tout en politique nous sépare de M. Berryer, mais nul n'a professé plus d'admiration pour son talent, ni plus de respect pour sa personne.

Cette longue existence, liée depuis 1815 à tous les événements de

ce siècle, représente en effet quelque chose de noble et de grandiose qui est trop rare pour ne pas mériter d'unanimes éloges : il représente la fidélité.

M. Berryer a voué sa vie et ses efforts à la défense d'une grande cause ; et pas un jour il n'a faibli ; pas un instant il ne s'est démenti dans la mission qu'il s'était imposée. Il a lutté héroïquement contre l'impulsion des temps nouveaux et des idées nouvelles, contre ses ennemis triomphants, contre le nombre croissant de ses adversaires : seul contre tous; jamais vaincu, toujours debout.

Rien n'est émouvant comme cette lutte d'un seul homme contre tant de partis contraires. Depuis 1830, c'est-à dire pendant près de quarante années, Berryer a personnifié, devant les Chambres et devant le pays, la légitimité tout entière.

L'histoire parlementaire de M. Berryer est l'histoire même de notre époque ; pour la refaire, il faudrait rappeler tous les événements politiques de ces quarante dernières années.

Ce que l'on doit dire, c'est qu'il meurt comme il a vécu. La légitimité fut le culte de sa vie ; il est resté fidèle jusqu'au dernier jour au drapeau qu'il avait si noblement et si vaillamment déployé et défendu.

Et cependant nul peut-être ne comprenait mieux l'esprit de notre siècle, telle que l'immortelle révolution de 1789 l'a fait. M. Berryer était, dans la plus haute acception du mot, un ami de la liberté ; mais, comme il savait que la liberté est fille de l'ordre, il cherchait dans la vieille tradition monarchique la forte assise sur laquelle pourrait s'élever l'édifice des institutions libérales. Il rêvait pour cela un gouvernement pondéré, où se combineraient, dans un savant équilibre, l'autorité ancienne et la liberté nouvelle ; jamais il n'a été partisan d'une monarchie absolue.

Mais, ce qui lui a manqué peut-être, c'est l'instinct des idées démocratiques. M. Berryer était un parlementaire, ce n'était pas un démocrate. Il n'a pas compris les inévitables conséquences que l'avénement du peuple à la vie publique entraînait dans l'organisation du pouvoir suprême et dans le système des institutions. Il est resté à la Constitution de 1791, avec le roi légitime au sommet d'un monument constitutionnel dont le principe démocratique sapait inévitablement la base.

Et pourtant, chose étrange ! ce champion de la légitimité a marqué les derniers actes de sa longue et brillante carrière par un concours aussi énergique qu'influent à l'action de la démocratie militante.

Il a fait entrer le parti démocratique à l'Académie, par l'élection de M. Jules Favre.

Il l'a fait entrer au Corps législatif, par l'élection de M. Grévy. Il l'a soutenu dans ses récentes et impolitiques manifestations de la souscription Baudin.

Mais ces antinomies des derniers jours n'enlèvent rien à l'unité de ce grand caractère et de ce prestigieux talent. Berryer a pu être l'adversaire des gouvernements et des hommes que la souveraineté nationale a acclamés ; il a pu résister, dans la ferveur de son dévouement et dans la vivacité de son opposition, aux arrêts du suffrage universel, seule légitimité des temps modernes, mais il restera toujours, par la supériorité du talent, une des gloires de la France. — J. Cohen.

LE SIÈCLE.

En Berryer s'éteint la plus belle organisation d'orateur depuis Mirabeau. Il avait tout pour lui. La nature avait épuisé en sa faveur tous les dons de l'éloquence. Tête large et dominatrice, regard pénétrant et clair, que la bienveillance savait adoucir quand il ne s'armait pas de toutes les foudres de la colère. Même souplesse dans cette voix admirable qui vous caressait comme une mélodie, ou vous excitait comme le clairon des combats.

. . . . Quand les barreaux de toute la France l'acclamèrent par la voix de leurs représentants à cette fête qui lui fut donnée pour célébrer sa cinquantaine d'avocat, il était tellement ému qu'il ne pouvait parler. Quand le vase est trop plein, l'eau n'en peut sortir. Les larmes le suffoquaient, son éloquence ne se manifestait que par mots entrecoupés, par élans, par interjections.

Cette explosion contrariée d'un Vésuve latent vous saisissait l'âme ; c'était touchant, émouvant, sublime ! lui seul en souffrait. Quand tout à coup, par un mouvement d'exquise bonne grâce, se tournant vers Jules Favre : « Monsieur le bâtonnier, lui dit-il, vous m'aviez conseillé pour me soutenir de jeter quelques mots sur le papier ; mais qu'en ferais-je ? Dans mon émotion, je ne pourrais pas les lire. »

Berryer était tout entier là-dedans. Il appartenait à l'émotion qui s'emparait de lui, et c'est précisément cette parfaite concordance, cette union intime du sentiment et de l'orateur qui déterminaient ces attendrissements universels et ces transports d'enthousiasme dont nous parlent les récits de ses triomphes.

Quuelqes jours avant sa mort, quand, à peine arrivé à son château, il se traîne agonisant sous des portraits qui lui sont chers, il les regarde avec attendrissement, puis il laisse tomber deux mots, et tout le monde fond en larmes.

Qu'a-t-il dit ? — Mon père ! ma mère !

Rien de plus, et pourtant l'émotion est à son comble.

Jamais personne ne justifia mieux que Berryer cette expression si énergique de Malherbe : « Visage d'homme fait vertu. » Tant que le *visage d'homme* est là devant vous, le miracle opère ; mais l'*homme* disparu, la *vertu* s'évanouit. Et l'on s'étonne de voir des paroles inertes produire de si puissants effets !

Ce qu'il faut louer dans Berryer, c'est d'avoir été un homme et de s'être tenu debout. Ce qu'il faut donner en exemple, c'est l'unité de sa vie, qui en a fait la dignité et l'honneur. Ce qu'il faut glorifier en lui, c'est d'avoir tiré sa valeur de lui-même, de son propre fonds. C'est de n'avoir accepté aucun emploi quand il pouvait les remplir tous.

On se demande comment, dans une génération si essentiellement irrévérentieuse, pour qui toute supériorité est une gêne et toute admiration un fardeau, il était parvenu à inspirer ces sentiments d'un autre âge, la déférence et le respect. Personne qui ne s'inclinât devant son éloquence, qui avait de la majesté et de la race comme lui. Personne qui ne le saluât comme roi de la parole quand, missionnaire de l'éloquence, il allait au loin faire entendre sa voix, cette voix qui, selon Jules Favre, « couvrait le bruit de nos luttes politiques pour retentir dans la postérité. »

Cette postérité, il vient d'y entrer par une belle et grande porte ; car il prend congé de la vie par un acte de virilité et d'héroïsme. Son dernier souffle, il l'a consacré à la revendication du droit éternel contre la force éphémère.

Le lendemain de la mort de Socrate, pendant que ses disciples même se cachaient ou prenaient la fuite, un seul homme, Isocrate, osa paraître en public avec des habits de deuil ; et cet acte de courage et de justice a fait autant d'honneur à Isocrate que ses plus admirables discours. Berryer s'est souvenu de cet ancêtre en envoyant sa souscription à la tombe de Baudin.

Le *monument expiatoire* est déjà et est à jamais dressé dans sa lettre. Le sculpteur n'aura qu'à l'exécuter, et, si impérissable que soit le marbre, si indestructible que soit l'airain dont l'œuvre sera faite, cette fois la plume aura creusé plus profond que le ciseau.

A un homme qui avait si bien vécu, Dieu devait bien cette récompense de bien mourir. — Frédéric Thomas.

L'OPINION NATIONALE.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, la mort vient de mettre fin aux souffrances, si noblement supportées, de M. Berryer. C'est une grande figure qui disparaît; c'est un des types les plus complets de la nature humaine qui vient de s'éteindre. Cœur noble et généreux, intelligence vaste et rompue à tous les travaux de la pensée, organisation physique puissante et pleine de ressources, orateur sans rival, homme du monde, appréciateur compétent et passionné des beautés de l'art, il semble que la nature avait épuisé sur lui tous ses dons.

Il n'aura manqué à M. Berryer, pour jouer un grand rôle historique, que d'avoir été le champion d'autres idées. Attaché par des traditions, par des souvenirs personnels infiniment respectables, à la cause légitimiste, il est arrivé sur la scène politique au moment même où son parti la quittait pour n'y plus reparaître.

Condamné à un rôle d'opposition sans espoir, au nom d'un principe plus arriéré que les gouvernements qu'il attaquait; défenseur incomparable d'une cause perdue, M. Berryer avait réussi, par ce qu'il y avait de libéral et de sympathique dans sa personne, à dissimuler ce qu'il y avait de faible et d'impopulaire dans son parti.

La cause légitimiste, qu'il avait si glorieusement rajeunie et personnifiée, fait en lui une perte irréparable. Mais M. Berryer n'était pas seulement l'homme d'un parti, il était l'homme de la nature humaine. De là le respect et la sympathie universelle qui ont accompagné sa vie et salué ses derniers moments.

Quel qu'ait été l'éclat de sa carrière, chacun sent qu'il était supérieur à son rôle : grande noblesse dans un temps où tant d'hommes médiocres ont joué un rôle relativement considérable. Une belle mort a couronné cette belle vie; il meurt comme il avait vécu, environné du respect de tous. — Ad. Guéroult.

L'AVENIR NATIONAL.

M. Berryer est mort hier soir à Augerville. Il était né à Paris le 4 janvier 1790. Son père, — l'un des conseillers de Moreau et de Ney, l'accusateur du mouchard Perlet, — fort mal vu du régime

impérial, inspira à son fils ses propres sentiments, et c'est ce qui explique l'enrôlement du jeune Pierre-Antoine Berryer dans les volontaires royaux de 1815. Dès 1814, si les renseignements du *Dictionnaire des Contemporains* sont exacts, M. Berryer, alors à Rennes, avait osé proclamer, en présence des magistrats et des élèves de l'Ecole de droit, la déchéance de l'empereur. Le préfet ordonna l'arrestation de M. Berryer, mais les fonctionnaires apercevaient l'effondrement du régime impérial, et leurs prudentes lenteurs permirent à Berryer de gagner Nantes, où il trouva un asile.

Une anecdote amusante se rattache à l'enfance de M. Berryer : Berryer père, plaidant à Blois devant un défenseur officieux venu de Tours, se plaignit des lectures démesurées de son adversaire : « J'aime lire, moi, répliqua celui-ci, » et la lecture continua. « Mon bambin, écrit Berryer père, dans ses curieux *Souvenirs*, qui y assistait avec sa mère, se mit à crier : Maman, en voilà assez, je m'ennuie, allons-nous-en... » Le président, M. Pajon, devenu depuis conseiller à la cour de cassation, saisit l'à-propos de l'enfant et prononça : « La cause est entendue : remettez vos pièces, le tribunal les examinera — et jugera. »

Après d'assez fortes études à la maison des Oratoriens de Juilly, dont il resta le protecteur dévoué, et quelques années de stage sous la direction de l'ancien constituant Bonnemant, puis à l'étude de l'avoué normand, il aborda le barreau en 1814. La défense de Cambronne et de Debelle devant le conseil de guerre de la 1re division militaire ouvre la prodigieuse série de ses plaidoyers célèbres, car au procès de Ney, il n'était qu'au troisième de la défense. La hardiesse de sa parole lui valut, sur les réquisitions de Bellart, un avertissement devant le conseil de discipline de l'ordre des avocats.

M. Berryer a représenté, soit à la Chambre des députés, soit aux assemblées républicaines, enfin au Corps législatif, la Haute-Loire, les Bouches-du-Rhône. Il serait superflu de revenir sur les incidents si nombreux et si connus de sa vie parlementaire, sous le régime de Juillet.

Au 24 février, Berryer montra l'instinct et la décision d'un homme de parti : « Pressez la question, concluez, un gouvernement provisoire, » s'écriait-il.

A la mairie du 10e arrondissement, Berryer parla et agit avec beaucoup de fermeté et de sagacité. Il s'éleva contre l'idée d'une protestation : « L'assemblée doit faire acte d'assemblée, au nom » de la Constitution... Laissons de côté tous les incidents, nous » n'avons peut-être pas un quart d'heure à nous. Rendons un

» décret. Je demande qu'aux termes de l'article 68 de la Constitution, attendu qu'il est mis obstacle à l'exécution de son mandat, » l'Assemblée nationale décrète que Louis Napoléon Bonaparte est » déchu de la présidence de la République, et qu'en conséquence le » pouvoir exécutif passe de plein droit à l'Assemblée nationale ; » ce qui fut voté à l'unanimité, aux cris de : Vive la Constitution ! Vive la loi ! Vive la République ! M. de Falloux apporte un projet de proclamation ; M. Berryer : « Nous avons autre chose à faire. » Un membre fait remarquer la présence du général Lauriston, disposé à défendre l'assemblée : M. Berryer : « Donnez un ordre écrit. » C'est encore lui qui propose le décret ordonnant à tous les directeurs des maisons de force ou d'arrêt de délivrer, sous peine de forfaiture, les représentants qui ont été arrêtés, et le décret enjoignant au général Magnan, sous la même peine de forfaiture, de mettre ses troupes à la disposition de l'Assemblée.

Il hésite un instant : à l'observation si sensée de M. Pascal Duprat : « Vous ne vous défendrez que par la révolution, » il répond : « Nous nous défendrons par le droit. » Mais, revenant au sentiment des choses pratiques, c'est lui qui annonce au public, groupé dans la rue, par une fenêtre de la mairie du dixième arrondissement, la déchéance du président de la république, le choix d'Oudinot comme commandant supérieur de l'armée et de la garde nationale, et de M. Tamisier comme chef d'état-major. Berryer fut emprisonné dans la caserne du quai d'Orsay, avec les représentants que conduisait le général Forey, M. Vitet, président, en tête, tenu au collet par un agent.

M. Berryer a été bâtonnier des avocats en 1852. Il a remplacé M. de Saint-Priest à l'Académie française. On connaît l'incident auquel donna lieu son refus de se présenter devant le chef de l'Etat : cette visite lui fut épargnée ; il est permis de croire qu'elle eût été plus embarrassante pour l'ancien client de Mᵉ Berryer devant la cour des pairs que pour son ancien défenseur.

Cormenin définit ainsi le genre de talent de Berryer : « Il s'établit à la tribune, et il s'en empare comme s'il en était le maître, » j'allais dire le despote. Ce qu'il a d'incomparable, ce qu'il a par- » dessus tous les autres orateurs de la Chambre, c'est le son et la » voix, la première des beautés pour les acteurs et pour les ora- » teurs... Dès le seuil de son discours, il voit, comme d'un point » élevé, le but où il tend. »

Un juge plus compétent par la nature artistique de son talent, Armand Marrast, reconnaît la même puissance oratoire à M. Berryer : « ... Ami des arts, curieux de gloire, il avait de l'aristocratie

» les goûts sensuels et mondains; mais son esprit, trempé d'humeur
» gauloise et de séve nationale, méprisait la morgue des grands et
» l'insolence des parvenus. Son éloquence spontanée, brûlante,
» n'était pas non plus un de ces instruments que la main des dévots
» fait ployer à son gré. Génie flâneur, il attendait son moment, ne
» s'enflammait que d'inspirations, et l'inspiration ne venait que
» lorsqu'il était ému par quelque sentiment élevé, grandiose, che-
» valeresque... Le caractère principal de son talent, sa véritable
» souveraineté, c'est l'éloquence, l'éloquence dans sa grandeur, avec
» sa puissance d'émotion, son pathétique, ces belles formes que
» l'antiquité nous a transmises, que si peu d'hommes ont conser-
» vées. On ne parviendrait pas par des citations à donner l'idée de
» l'effet foudroyant de cette parole : il faut voir l'orateur, il faut
» l'entendre, car l'écriture ne saurait reproduire l'ensemble de ces
» facultés qui sont harmonisées précisément pour produire l'élo-
» quence. Ceux mêmes qui la veille ont assisté aux séances ne re-
» trouvent plus dans les discours imprimés que des cendres chau-
» des ; ceux qui n'y assistent pas n'ont guère que le minerai figé
» du volcan. » — D'Ornant.

L'UNION.

. . . . Toute la vie oratoire de Berryer fut comme imprégnée des mêmes pensées de liberté morale; aussi, dans la défense qu'il eut si souvent à faire de nos doctrines, toute personnalité s'évanouissait pour ne laisser paraître que la cause du droit et de la dignité.

Grand avocat et grand jurisconsulte, sa nature le portait aux généralités de la philosophie politique; de là une inspiration supérieure à la connaissance même des lois. Aussi n'était ce plus un avocat qui plaidait dans nos causes de journalisme; c'était un docteur de morale, c'était presque un apôtre de religion ; le Palais se souviendra à jamais de cette nature merveilleuse d'éloquence, qui faisait tressaillir le prétoire et étonnait les plus doctes par la soudaineté des vues et l'imprévu des inspirations.

Vint l'heure où ce beau talent devait trouver la pleine liberté de sa vocation...

Berryer, nommé député dans la Haute-Loire, parut à la Chambre, et, en quelques séances, il justifia la destinée politique qui

dès lors lui était assurée. « Ce n'est pas un talent ! s'écria Royer-Collard, c'est une puissance. »

C'est ainsi qu'en 1830 Berryer fut lancé dans la politique, c'est-à-dire dans les batailles de la tribune, où le vaincu des partis devait rester le roi de toutes les opinions.

C'est, dès ce moment, toute une vie politique à raconter, vie de douleurs et de mécomptes, telle que les Révolutions la font à ceux qui ont une foi et ne doutent pas de la Providence, telle aussi que ne l'acceptent pas ceux qui ne voient dans les Révolutions qu'une continuité d'aventures sans rapport avec des idées certaines de justice et de droit.

Réservons les jugements à porter sur la variété de tant de révolutions que Berryer a traversées en gardant l'énergie de sa pensée et l'indépendance de sa profession. Je ne toucherai pas ici à ces souvenirs; j'y rencontrerais peut-être des impressions de tristesse amère. Que tout se borne à admirer ce qu'il y a de grand dans le spectacle d'un tel homme, fidèle à lui-même, fidèle à une cause, fidèle au droit, fidèle aussi à la liberté, fidèle à toutes les saintes choses qui sont la vie de l'humanité ; à cette vue, qui ne s'est ému ?

Nous qui peut être sommes enclins au découragement et à la douleur, nous avons senti en nous-même comme un tressaillement de consolation et d'espérance, en voyant l'attendrissement avec lequel les partis divers viennent de s'incliner devant l'exemple de cette vie, UNE, dans sa vocation et dans sa direction, et s'achevant héroïquement dans la profession publique et dans la pratique de la religion qui l'avait illuminé. Il y a ici quelque chose de plus touchant et de plus beau que la gloire. — Laurentie.

LA PRESSE.

Depuis Mirabeau, c'est le plus grand deuil qu'ait eu à porter la tribune française.

Nul, sans doute, parmi ses contemporains, ne surpassa, ni même n'égala Berryer dans ses luttes du barreau. Mais on peut dire que l'éclat de sa grande renommée date surtout du jour où retentit à la Chambre sa parole sonore, sympathique, entraînante, soutenue de la toute-puissance de l'action, ce don merveilleux que Démosthènes, Cicéron et Mirabeau possédèrent à un si haut degré.

Berryer est mort entouré des soins pieux de sa famille, et ferme jusqu'à la dernière heure dans sa foi religieuse, la lumière et le soutien de sa vie entière. Il est mort dans sa belle propriété d'Augerville, qu'il aimait tant à appeler son chez lui, qu'il avait ornée et embellie avec un soin presque fervent, et qui lui rappelait un des plus doux hommages qu'il reçut de ses admirateurs et de ses amis politiques.

Menant une grande existence, il s'était vu contraint un jour de mettre en vente son cher domaine. Ses amis le rachetèrent pour le lui conserver, devançant ainsi, par cette couronne anticipée, celle que lui réservait l'admiration de ses concitoyens, sans distinction d'opinions ni de partis.

Ainsi s'est éteinte cette grande voix qui retentit parmi nous avec tant de magnificence dans les luttes oratoires, pendant le demi-siècle qui vient de s'écouler. Ceux qui n'ont connu Berryer que par la pâle sténographie du *Moniteur*, ceux-là ne soupçonneront jamais l'effet que produisait à la tribune cette parole limpide et ardente, retentissante et émue, quoique jamais violente ni exagérée ; cette physionomie illuminée par l'élévation des sentiments et la passion de la victoire, et surtout cette puissance incomparable de l'action qui projetait des éclairs et qui enlevait d'admiration jusqu'à ses adversaires éblouis et charmés.

Sa belle tête, son front large et découvert, l'abondance de sa parole sonore, la soudaineté dramatique de ses mouvements, l'ampleur harmonieuse de sa phrase, tout en lui remuait profondément son auditoire. Grâce à ces dons si rares, d'un bond, pour ainsi dire, et dès son premier essor,, il conquit la puissance suprême de l'orateur : l'autorité. C'est à Berryer qu'il faut appliquer le mot fameux d'Eschine vaincu, lisant aux Rhodiens stupéfaits d'admiration le discours de son rival : « Et que serait-ce donc si vous aviez entendu le monstre lui-même. »

Ainsi a disparu du milieu de ses contemporains le Démosthènes français, ce grand honnête homme, riche de toutes les vertus qui manquaient à Mirabeau. — Francis Riaux.

LE FRANÇAIS.

Né légitimiste et catholique, M. Berryer n'a jamais manqué — fut-ce pendant une heure — à cette double conviction, et il est mort entouré de l'estime de tous les partis.

Le secret de cette rare et enviable fortune fut dans le désintéressement politique de M. Berryer; il aima les causes qu'il servit, non pour lui, mais pour elles-mêmes; il y eut dans son dévouement une fierté chevaleresque. M. Berryer aima la popularité, mais il ne la chercha jamais. Si les rois dont M. Berryer servait la cause fussent revenus et eussent régné, on peut croire que M. Berryer ne leur eût rien demandé, et qu'il eût préféré, — même dans le succès, — conseiller et servir le pouvoir à y être associé.

Si M. Berryer avait moins pensé à la cause de ses croyances et plus aux intérêts de sa fortune, il n'eût pas été le défenseur aussi énergique de nos libertés religieuses. Il eût opté entre l'intérêt du principe monarchique et l'intérêt de la religion. Armé pour les rois, il n'eût pas pris la charge de combattre pour l'Eglise. Il prit cette charge, et — quoi qu'on en dise, — il ne manqua jamais à la remplir.

En 1845, les idées de liberté religieuse étaient moins répandues peut-être qu'elles ne le sont aujourd'hui. L'existence des congrégations éveillait des craintes mal définies dans beaucoup d'esprits. Le nom seul des jésuites avait quelque chose de mystérieux et de terrible. Béranger et tant d'autres avec lui avaient popularisé la haine des « fils de Loyola. » Un jour, cédant à la puissance de préventions alors bien générales et dont son esprit si fin ne s'était pas dégagé, un homme politique déjà célèbre vint demander au gouvernement de faire appliquer contre les jésuites des lois de rigueur votées par la Convention, et qui, disait-il, n'avaient jamais été abrogées. M. Martin du Nord, garde des sceaux, ne refusait pas de donner à l'opposition la satisfaction qu'elle demandait. En vain M. de Carné, avec un grand courage et un grand talent, était venu défendre avec la cause des jésuites celle de la liberté religieuse, si gravement menacée.

La parole de M. de Carné avait frappé les intelligences, mais il fallait mettre les passions elles-mêmes d'accord avec le droit, et arracher par vive force des âmes les soupçons et les malveillances qui s'y cachaient. Ce fut la tâche de M. Berryer, tâche qui eût effrayé tout autre et qu'il remplit avec un admirable succès. Le discours prononcé par M. Berryer dans la séance du 3 mai 1845 est assurément l'un des plus beaux monuments de l'éloquence au service de la religion et de la liberté. M. Berryer couvrit de l'estime qui enveloppait sa personne, son caractère, des clients que leurs vertus étaient impuissantes à défendre contre les haines publiques,

« Depuis trente ans, disait M. Berryer en montant à la tribune. dans toutes les questions de politique, de religion, de liberté, par-

lant à voix haute, au barreau comme à la tribune, il ne m'est pas arrivé un jour, depuis le pied de l'échafaud auquel j'ai voulu ravir des victimes, jusqu'au tribunal qui les juge dans le for de la conscience, jusqu'à cette tribune où nous allons délibérer..., il ne m'est pas arrivé un jour de dire autre chose que ce que je vais dire devant vous, que ce que je vais vous exprimer avec franchise. »

Le grand citoyen qui pouvait se rendre à lui-même ce magnifique témoignage ne le faisait pas par orgueil, mais pour placer son discours sous la protection d'un exorde propre à désarmer toutes les préventions. Il parla ensuite, il parla plusieurs heures, versant comme des torrents de lumière sur ces questions — alors et encore aujourd'hui si obscures — de la liberté religieuse.

Il ne gagna qu'à moitié la cause des jésuites devant la chambre; il gagna devant le pays la cause même de la liberté religieuse. Quand, trois ans après ce discours, la monarchie de Juillet tomba, le respect que la jeune république témoigna tout d'abord pour la religion et l'Eglise n'était-il pas, dans une certaine mesure, inspiré par ce grand souffle qui avait ébranlé la tribune parlementaire ?

Energique, obstiné, infatigable défenseur de la liberté religieuse, mais plein de sagesse politique et de loyale habileté, M. Berryer ne pensait pas qu'il convînt d'imposer comme de vive force l'Eglise à une société jalouse de son indépendance; de réclamer des priviléges pour la religion alors qu'on lui refuse l'usage même du droit commun.

M. Berryer pensait que le meilleur moyen d'être utile aujourd'hui à la société, à la patrie et à l'Eglise, est de les servir, non de chercher à les dominer.

Il connaissait et traitait mieux que personne toutes les questions qui intéressent notre temps et notre pays : finances, industrie, commerce, diplomatie, rien ne lui était étranger ; il ne lui était jamais venu à la pensée qu'un chrétien ne fût pas obligé d'être un bon citoyen, ni que le budget des cultes fût, en finances, la seule question digne d'examen.

Quand on a rempli avec de tels sentiments une grande carrière, la récompense est qu'on subit quelquefois l'ingratitude de quelques-uns de ceux qu'on a servis, — mais qu'on jouit de l'estime, du respect et des regrets de ceux que l'on a combattus.

C'est le spectacle qu'aura donné à notre temps la mort de M. Berryer. — François Beslay.

LE CONSTITUTIONNEL.

M. Berryer n'a pas eu besoin d'attendre la mort pour faire naître cette disposition presque universelle à la bienveillance chez ses adversaires. Aucun homme, de son vivant, n'a joui d'une popularité plus étendue et plus constante. Ce fait unique tient à des causes dont l'indication fait partie de l'étude de son caractère et de sa vie. Lui-même eut peu d'amertume, et ses emportements survivaient peu aux ardeurs passagères de la lutte. Il avait de la grandeur dans l'âme et de la largeur dans l'esprit. Son opposition elle-même s'en ressentit. Il est remarquable qu'ayant été tout entier et toute sa vie l'homme d'un parti, il y a peu de partis pour lesquels il n'ait eu, en même temps que des sévérités, de ces bonnes et nobles paroles d'hommage et de réparation qui, tombant d'une telle bouche, avaient un prix infini.

Tout ce qui était national lui allait, et les partis, malgré leurs griefs, sentent cela, quoi qu'ils fassent, et s'en montrent touchés à leurs bons moments, de même qu'ils pardonnent à ceux pour qui l'ironie et le dédain, dont M. Berryer faisait à ses heures un terrible emploi, ne sont que des armes de circonstance et non une disposition permanente qui crée d'infranchissables barrières. Ceux qui ont connu M. Berryer, et qui l'ont connu par la lutte plus que par l'accord politique, sont unanimes à reconnaître, dans cet orateur qui laissa déborder la passion, montée souvent jusqu'au ton de l'indignation et s'échappant en brûlantes apostrophes, deux qualités qui désarment les haines politiques, la bonté, une bonté vraie, et l'attrait, un vif attrait, qui allait jusqu'à la séduction. L'orateur avait ses arrogances et ses hauteurs; l'homme était fier, mais simple et d'une bienveillance qui faisait le fond de sa nature. Nous n'avons connu personne qui, ayant causé avec M. Berryer, n'ait dit du bien de lui et n'en ait gardé une affectueuse et durable impression.

Voilà pourquoi, ayant eu sa part de faiblesses et de défauts, il s'est vu appliquer à lui-même ce jugement équitablement large et bienveillant qui s'applique aux belles et riches natures, fidèles au sentiments de l'honneur, et qui ont obéi aux grands mobiles et aux grandes pensées, et non pas seulement aux petites considérations purement et étroitement personnelles.

On doit se demander aujourd'hui quel jugement portera l'histoire sur son rôle politique. Peut-être même cette appréciation est-

elle possible en partie déjà. On peut du moins, en esquissant très rapidement les principaux événements de sa vie, exprimer l'impression sincère qu'on en ressent.

On a remarqué — et lui-même en a fait la remarque — que ce dernier défenseur de la monarchie légitime fut un plébéien, tout du moins un homme de la classe moyenne. Le Mirabeau de la légitimité fit en sens inverse ce qu'avait fait le Mirabeau révolutionnaire. Le patricien avait déserté sa classe pour le tiers-état. M. Berryer ne déserta pas le tiers-état, auquel il appartenait par sa naissance et sa profession d'avocat, qui était aussi celle de son père, mais il fit cause commune avec la monarchie et la noblesse, et il fut adopté par les classes supérieures. Ses services lui créèrent un blason improvisé comme son éloquence.

Elevé par les Oratoriens de Juilly, il s'y fit remarquer par sa vive intelligence, une paresse dont il lui resta bien quelque chose, sa force en discours français et sa faiblesse en latin, enfin par une piété enthousiaste, jusqu'à lui inspirer l'idée d'embrasser la prêtrise, idée qu'il eût suivie si son père ne l'en eût détourné, au risque de priver la chaire sacrée de son plus grand prédicateur contemporain. M. Berryer ne tarda pas à débuter au barreau, et ses débuts eurent le succès le plus immédiat et le plus extraordinaire. Marié à vingt et un ans, par inclination, avec une belle et riche héritière de seize ans, il mit à étudier le droit plus d'application qu'il n'en avait mis à faire ses études classiques, lut de l'histoire, s'occupa même de sciences exactes.

Qui ne sait d'ailleurs que chez l'avocat comme chez l'orateur politique, ce qui domina, ce fut beaucoup plus la facilité prodigieuse à s'assimiler les affaires les plus compliquées que la puissance du travail ? Le travail intense, passionné, M. Berryer le connut sans doute, quand il s'agissait de préparer quelque procès ou quelque harangue aux vastes proportions, mais c'était un excès plutôt qu'une habitude, surtout si on le compare aux Philippe Dupin, aux Paillet, aux Marie, aux Dufaure.

Il n'était pas né légitimiste, quoi qu'on en puisse croire; il le devint en 1814. Au retour de l'île d'Elbe, il prenait place dans les rangs des volontaires royaux. Cette période forme sinon la partie la plus éclatante de sa vie, du moins une des plus belles, et celle qui peut-être se présente la plus inaccessible à la critique.

Le rôle de M. Berryer, pendant la monarchie de Juillet, fut à la fois des plus brillants et des plus difficiles à tenir. A aucune époque, l'illustre orateur n'occupa un rang plus élevé et plus considérable, n'excita plus de curiosité ni une plus vive attente. Berryer parlera !

quelle nouvelle ! quelle émotion chez ce public avide de beaux discours et des spectacles de la tribune, transformée en arène ! Et Berryer parlait, et l'attente de ceux qui cherchent dans les luttes oratoires des émotions autant que des idées, n'était presque jamais trompée ! Ses plus nombreux et ses plus beaux discours politiques ont été prononcés durant cette période.

Il n'entre pas dans notre dessein de suivre l'éminent chef du parti légitimiste à la Chambre dans chacun des actes qui devaient marquer sa carrière. Il resta pendant toute sa vie, partagé entre le barreau et la tribune. Il plaidait en 1835 pour Châteaubriand, puis pour différents journaux, et c'est dans ces procès qu'il trouvait quelques-unes de ces pensées élevées, de ces accents pathétiques qui ont fait de lui le plus émouvant des orateurs. Il combattit les lois de septembre en 1836, la loi sur les associations, les 25 millions de l'indemnité américaine, etc.

Avec M. Berryer disparaît, non le plus accompli, mais le plus puissant de nos orateurs. Nous n'oublierons jamais, quant à nous, la première fois que nous eûmes le bonheur d'entendre cette parole d'un des hommes les plus éminents de notre époque. C'était en 1840, et il prononçait ce discours sur les affaires d'Orient, qui est un des plus beaux fleurons de sa couronne. Cette superbe attitude, ce front rayonnant, cette belle tête fièrement rejetée en arrière, cette électricité de la parole émue qui faisait passer comme un frisson dans l'assemblée, cette voix surtout, cette voix pleine, sonore, incomparable, d'une flexibilité merveilleuse, qui tantôt s'enflait et retentissait comme la tempête, et tantôt prenait les intonations aiguës de l'ironie stridente ; ce discours inspiré, énergique, habile ; ce souffle puissant qui, durant plusieurs heures, ne fléchit point un instant et qui semblait nous enlever tous, jeunes et vieux, firent sur un auditeur de dix-neuf ans une impression vive et profonde qui ne s'est pas effacée, et qui ne s'effacera jamais....

Un grand nom, un nom immortel, un buste impérissable auprès des statues de Démosthènes, de Cicéron, de Mirabeau, voilà ce qui restera de M. Berryer ! Ce nom, ce buste vivront autant que le souvenir de la tribune dont il fut l'honneur, autant que le barreau vers lequel se sont portées avec attendissement ses dernières pensées et qui gardera la mémoire de ses dramatiques plaidoiries dans le procès Laroncière, souvenir tragique entre tous, et dans tant d'autres procès où il élevait le pathétique jusqu'au sublime. Avocat, malgré ses inégalités bien connues, il a pendant un demi-siècle brillé au premier rang. La vie politique de Berryer aura place dans nos annales. L'histoire de l'époque où il vécut s'ébau-

che, elle n'est pas achevée ; attendons. Quant à l'ensemble de sa destinée, il y en eut peu de plus heureuses et de plus complètes.

Doué d'un naturel merveilleux, d'une mobilité d'artiste (heureuse sensibilité qui fait plus jouir que souffrir), succès sans pareils, vie élégante, fastueuse même, plaisirs du monde, satisfactions trouvées dans le goût du beau et dans le murmure flatteur de la renommée populaire, comme dans les sourires et l'enthousiasme d'une société d'élite de femmes et d'hommes représentant la fleur de l'aristocratie, qu'a-t-il manqué à M. Berryer ? Rien, pas même le bonheur d'avoir gardé intacte la popularité de son tombeau, en échappant aux responsabilités du pouvoir et à l'hostilité injuste et puérile qui s'attache, dans notre pays, à ceux qui le défendent par devoir et par conviction, sous les monarques de la légitimité comme sous les autres. Pas un suffrage ne lui a manqué, non, pas un seul, et il quitte la terre avec l'auréole d'une gloire toute fraîche et toute rayonnante comme une gloire de jeune homme qui resterait attachée à un front de quatre-vingts ans. — Henri Baudrillart

---

LE JOURNAL DE PARIS.

L'accord unanime d'une grande nation à porter le deuil d'un de ses enfants n'est pas, à notre époque agitée, un événement très ordinaire. Ce spectacle, la France le donne aujourd'hui. Tous, à la nouvelle de la mort de M. Berryer, ont pris leur part de la publique douleur. Tous ont ressenti, dans le plus profond de leur âme, la perte que venait d'éprouver la patrie : ou, s'il s'est rencontré, par hasard, quelqu'un d'insensible à l'affliction commune, ce n'est point la peine d'en parler. Pour offrir à notre tour notre hommage funéraire à cette grande mémoire, nous voudrions essayer de dire en peu de mots comment Berryer sut mériter à ce point l'amour et le respect de ses concitoyens Ce n'est pas que nous cédions à la tentation de raconter sa vie. Des voix plus autorisées que la nôtre en rappelleront, dans quelques jours, les nobles et touchants souvenirs.....

La première fois que Berryer enfant avait vu Bonaparte, c'était à un concert donné aux Tuileries ; la musique jouait le *Chant du Départ*, et le général, pris d'un enthousiasme soudain, entonnait lui-même le refrain, à la surprise de tous, et jurait, en chantant,

de mourir pour la république. Mais peu après, Berryer, qui n'avait pas quatorze ans, apprenait de son père que « le gouvernement de la république confié à un empereur était, pour ceux qui avaient de l'élévation dans l'âme, une trop amère dérision. »

Son père lui expliquait également que, sur plus de deux cents membres dont le tableau de 1804 se composait, la colonne des acceptations de l'empire restait réduite à trois signatures : et il opposait cette conduite du barreau à celle de la Cour de cassation, dont un seul conseiller avait refusé de signer, un nommé M. Riolz, père de huit enfants et sans fortune, lequel fut destitué. Tantôt associé à la défense de Moreau, tantôt avocat du général Dupont, de Védel, de Guidal, plus tard disputant la vie du maire d'Anvers aux emportements de l'empereur, Berryer père enseignait par son propre exemple à son fils quel lustre la protection des victimes de la politique ajoute à la profession d'avocat.

Nous nous sommes étendu avec un peu de complaisance sur ces particularités de l'éducation de Berryer et du talent de son père, parce qu'on y aperçoit en germe les qualités auxquelles le grand orateur a dû d'occuper plus tard une si grande place dans l'histoire contemporaine. En 1811, Pierre-Antoine Berryer érait reçu avocat. En 1815, son père plaidait avec Dupin pour le maréchal Ney. Lui plaidait pour les généraux Cambronne et Debelle et les sauvait. Les audaces de sa plaidoirie le faisaient déférer au conseil de l'ordre par le procureur général. Il était déjà le grand Berryer.

Une élection lui rendit son siége à la Chambre. Il sut s'y créer un rôle extraordinaire et sans précédents. Adversaire infatigable du gouvernement, également isolé de l'opposition, il traverse le drame parlementaire comme ces personnages de certaines pièces romantiques qui passent sans se mêler directement à l'action, mais l'expliquent et la jugent, l'auteur ayant mis dans leur bouche ses vers les plus sublimes et ses tirades les plus pathétiques. Organe du parti du passé, il imagina de reprocher au pouvoir de ne pas comprendre suffisamment l'avenir. Qu'il combattît les lois de septembre ou la loi sur les associations, c'est en attaquant le gouvernement au nom de la liberté qu'il réparait le désavantage d'être le représentant d'une cause peu populaire. N'ayant ni occasion ni désir d'arriver aux affaires, il échappait à cette responsabilité dont le sentiment a gêné plus d'une fois les oppositions en mesure d'occuper le pouvoir, à la place d'un cabinet renversé.

Affranchies de tout soin de cette nature, ses harangues en furent plus libres et plus redoutables. Je n'ai à rappeler ni le pèlerinage de Belgrave-Square, ni les quatre discours du grand orateur

pour repousser le vote de flétrissure proposé à la suite de ce voyage, contre lui et cinq de ses collègues, ni ce vote, ni la démission de Berryer, ni sa réélection triomphale. A côté de ses succès retentissants, il ne se faisait pas moins admirer par ses merveilleuses aptitudes dans les questions de finance et d'affaire. Cependant, de temps à autre, le barreau le retrouvait grandi.

Tantôt, dans une réplique incomparable, il imposait au jury la condamnation de Laroncière; tantôt acceptant, après l'attentat flagrant de Boulogne, de défendre le prince Louis Napoléon devant la Cour des pairs, il refusait aux juges, dans une étonnante plaidoirie, le droit de prononcer sur une tentative dont une logique inévitable et terrible avait fait, disait-il, le châtiment des révolutions où eux-mêmes avaient trempé. Ou bien encore, se conformant au rôle qu'il avait adopté dans la politique, il recherchait les affaires qui lui offraient l'occasion de défendre les intérêts populaires, comme. par exemple, les procès de coalition.

La seconde partie de sa vie était terminée. Certes, elle était marquée de succès prodigieux. Il semblait qu'il eût senti les plus vives ivresses de la gloire. Cependant, si à ce moment, cette noble existence avait été interrompue, nous n'aurions jamais connu le vrai Berryer. Dans ce grand orateur, nous aurions plaint l'ancienne monarchie de perdre le plus éloquent de ses partisans. Touché par l'éclat de cette éloquence et ému au souvenir de tant de gloire évanouie, nous nous serions associé sans doute au deuil d'un parti qui n'était pas le nôtre ; mais si aucune critique ne s'était mêlée à nos sincères regrets, il aurait fallu attribuer notre réserve à ce scrupule de modération et de convenances qui, devant une tombe ouverte, fait oublier d'anciens dissentiments. Ainsi ont agi récemment quelques écrivains. Il nous paraît qu'ils se sont trompés de date. En 1851, ils auraient eu raison. Ils ont tort en 1868.

Depuis 1851, il s'est révélé à nous un autre Berryer, plus grand que l'autre : un Berryer sur la tombe duquel nous n'avons plus de dissentiments à oublier; car, entre lui et nous, dans les épreuves de la tâche commune, les dissentiments avaient cessé d'exister : un Berryer qui n'a plus été seulement l'orateur ou le chef des partisans de l'ancienne branche aînée, mais un Berryer qui est devenu notre consolation et notre espoir à nous tous tant que nous sommes, qui que nous soyons, de quelque point de l'horizon que nous venions pour revendiquer ensemble toutes les libertés nécessaires. C'est là le Berryer que la France est aujourd'hui unanime à pleurer, celui dont la postérité gardera le long souvenir, tant qu'il

restera une France dans ce monde, ou une langue française, ou un seul Français pour étudier l'histoire de sa patrie : celui dont nous voulons maintenant entretenir nos lecteurs. — E. Delprat.

LE MONDE.

M. Berryer vient de mourir. Tous les journaux sont remplis de son nom. Pendant que l'histoire se recueille pleine de respect, silencieuse encore ou n'exprimant que de courts et timides jugements, pendant que la grande foule des clients et des amis du célèbre orateur lui font cortége et exhalent leur douleur, les anecdotiers ont déjà commencé leur œuvre et sont venus s'abattre en foule sur ce cadavre, dont ils épiaient le dernier souffle. Ils dépècent son histoire, scrutent son passé, fouillent dans les souvenirs et s'en vont recueillant les anecdotes et moissonnant des mots, pour livrer par le menu à la curiosité publique cette grande figure. C'est la besogne des petits ouvriers de la mort, et elle est triste. Ce doit être pour une renommée qui s'éteint une désolante pensée de se savoir condamnée à tout un monde de chroniqueurs qui s'entretiendront d'elle jusqu'à ce que la mort leur jette un autre nom en pâture : ce qui ne se fera point attendre, car en ce moment la mort ne se repose guère.

M. Berryer aura le privilége de défrayer les conversations plus longtemps que d'autres. Il n'était pas seulement un grand talent, une illustration de son pays ; son nom est à lui seul une portion de notre histoire nationale. Le premier empire, l'empire des Cent Jours, la Restauration, le gouvernement de Juillet, la République, le second Empire, ont successivement passé devant lui. Il est né en 1790, à peu près avec la démocratie, et il est sorti d'elle. Il l'a vue successivement, dans l'orgueil et les folies de son triomphe, recevoir d'un soldat le mors et le frein, et marcher sous le fouet et l'éperon au bouleversement de l'Europe ; puis, condamnée dans son principe, reprendre souterrainement son œuvre, s'avancer d'étape en étape, remonter sur le trône, d'abord partager le pouvoir, puis, muselée de nouveau, être forcée de servir les souverains qu'elle avait faits.

M. Berryer n'a pas été seulement le témoin de ces grands spectacles. Il y a joué un rôle éclatant. Il a été tour à tour l'instrument ou la victime de ces changements politiques ; depuis cinquante

ans, il a pris part à toutes ces luttes, toujours sur la brèche, agissant, attaquant, se défendant et jetant dans toutes les discussions le poids de sa terrible parole.

Longtemps il ne fut qu'avocat, et la vie politique ne lui fit jamais oublier le barreau, qui lui en avait ouvert les portes. A l'avocat, l'histoire rendra cette justice, qu'il fut surtout le défenseur des vaincus. Sous la Restauration, il chercha à arracher les généraux du premier empire aux représailles de leurs adversaires triomphants. Après avoir tenté de les combattre comme volontaire durant les Cent Jours, il les défend dès qu'il a repris la toge, et les couvre autant qu'il peut du bouclier de sa parole. Il fait acquitter le général Cambronne ; il obtient la grâce du général Deibelle ; il sollicite celle du maréchal Ney. Sous le gouvernement de Juillet, il défend le prince Napoléon. Sous l'Empire, il élève la voix en faveur de M. de Montalembert et des princes d'Orléans.

Mais si l'avocat, toujours accessible, quel que soit le malheureux qui vient frapper à sa porte, se charge de toutes les causes, l'homme politique n'en prit qu'une et y demeura fidèle jusqu'à sa fin. C'est en 1829 seulement qu'il entra à la Chambre des députés.

Il vint prendre part aux travaux de la Restauration expirante. Il fut pour elle l'ouvrier de la dernière heure; mais il poursuit sa tâche longtemps après que beaucoup d'autres regardaient la journée comme finie. Il reprit le drapeau que la légitimité laissait tomber de ses mains, le planta fièrement à la tribune politique, et sut pendant trente-huit ans l'y maintenir à l'abri de toute insulte. Un polémiste disait hier qu'en perdant M. Berryer, la légitimité avait perdu son dernier soutien : il serait plus exact de dire qu'elle perd son défenseur. Mais si la Providence le lui retire, c'est peut être que la cause est entendue, et que, grâce à M. Berryer, la légitimité est aujourd'hui lavée de bien des reproches qui ne lui ont pas manqué, pas plus qu'à tous les vaincus. Qui n'est plus accusé n'a plus besoin d'avocat.

Si la Restauration a contracté envers M. Berryer une grande dette, l'Église lui sera reconnaissante aussi, car il lui a rendu des services. Durant le cours d'une vie prefondément agitée, sa foi est toujours demeurée sereine au-dessus des orages. De cette bouche si abondante et qui depuis un demi-siècle n'a cessé de parler, il n'est pas sorti une seule parole qui pût nuire à l'Eglise, ni la blesser, ni seulement l'attrister. Des chrétiens généreux auraient désiré plus ils auraient voulu que cette grande éloquence fût exclusivement consacrée à la défense de l'Eglise, qui est la grande persécutée de ce siècle.

Ils l'auraient souhaité pour l'Eglise et pour l'orateur lui-même, dont la parole, dans la splendeur d'une telle cause, aurait trouvé un nouvel éclat. Mais il serait trop sévère de reprocher à un homme de n'avoir pas fait tout le bien qu'il pouvait faire. Défenseur des malheureux et défenseur des opprimés, M. Berryer combattait pour ceux auxquels l'Eglise réserve ses plus tendres prédilections.

D'ailleurs, en maintes circonstances, soit au barreau, soit devant les Chambres, il mit directement sa parole au service de l'Eglise, défendant contre les partisans du divorce la sainteté du foyer domestique et l'indissolubilité du lien conjugal ; contre les partisans du mariage des prêtres, la pureté du sacerdoce ; contre les adversaires des jésuites, les jésuites eux-mêmes, et toute la liberté religieuse attaquée dans leur ordre ; contre les démocrates le respect de l'organisation ecclésiastique. Enfin, il y a deux ans, il arrachait au gouvernement français encore hésitant le fameux mot qui devait détruire jusqu'à la racine des espérances révolutionnaires et attacher pour jamais le drapeau de la France aux murs de Rome. Ce sont là de grands services ; et il faut savoir que si l'Eglise oublie facilement les injures, elle se souvient toujours des bienfaits.

Nous ne tenterons pas de décrire l'éloquence de M. Berryer. Qui l'a une fois entendu en a toujours le souvenir présent, et qui n'a pas été témoin de ce grand spectacle ne saurait en concevoir l'idée. Chez lui, l'attitude, le geste, la voix, la phrase, fondus au creuset de la passion, formaient une unité si parfaite, qu'elle échappe à l'analyse et défie la description. Souvent obscur, lourd, tortueux à ses débuts, le discours s'échappait tout à coup comme un torrent, entraînait tout, hommes et choses, amis, indifférents et adversaires, broyant les arguments, renversant les obstacles, rejetant tou meurtris les téméraires qui essayaient d'arrêter le flot, et rendant toute résistance impossible.

Jusqu'à sa dernière heure, la passion resta au service de sa grande parole. Les glaces de la vieillesse ne la refroidirent pas.

M. Berryer — et ce ne sera pas un de ses moindres titres à l'admiration — put assister sans dommage pour lui-même à tant de cataclysmes. Il vit se succéder tour à tour tous les gouvernements, excepté celui dont il s'était constitué le défenseur, sans rien perdre de l'ardeur de ses convictions. Il vit la révolution pour ainsi dire en permanence sur le trône de France, sans devenir sceptique. Et au milieu des trahisons, des lâchetés, des apostasies, dont il fut le témoin durant sa longue carrière, il ne désespéra jamais de son pays.

Nous devons nous arrêter ici. Des principes politiques de M.

Berryer, nous ne parlerons pas aujourd'hui. Ils n'ont pas été les nôtres. Pour la défense de sa cause, il a contracté des alliances que les membres de son parti n'ont pas tous acceptées. Il a plus d'une fois, dans le cours de sa vie, émis des théories que nous avons combattues chez lui et chez d'autres. Mais le moment d'apprécier ces faits n'est pas venu. On doit la vérité aux morts comme aux vivants; mais, entre la mort et la vie, il y a un moment intermédiaire où l'homme a besoin de silence; n'appartenant plus au monde d'en bas, sans appartenir encore au monde d'en haut, il faut que rien ne le trouble. Même la voix de l'histoire, si douce qu'elle fût, pourrait porter atteinte à son repos, ou éveiller dans le cœur de ses amis les susceptibilités de la douleur. — Armand Ravelet.

ÉTUDES RELIGIEUSES.

M. Berryer écrivait à un prêtre : « A vous et en toute confiance je parle comme devant Dieu; à vous sans rougir j'avoue tous mes torts. » Or, ce confident, le plus intime de tous, ne peut-il pas, à cette heure, être un témoin véridique? Et pourquoi ne dirais-je pas ce que je sais? Aussi bien, la mort vient de rompre, au moins en partie, le sceau sacré apposé sur mes lèvres. D'ailleurs, M. Berryer a toujours porté le front levé et le cœur ouvert; il parlait comme il pensait; il croyait donc aussi tout haut et, s'il ne faisait point parade de sa religion, certes, bien moins encore en faisait-il mystère. Une des pieuses devises adoptées par lui-même pour son sanctuaire d'Augerville, c'est cette franche et noble maxime du prophète : *Credidi propter quod locutus sum*. En vérité, mon secret n'est plus à moi. M. Berryer s'est plus que jamais révélé lui-même en face de la mort, et son dernier mot au seuil de l'éternité a été une profession de foi.

Mais si je puis parler, ne dois-je pas le faire? Oui, si je ne me trompe, je le dois à la religion d'abord, et n'est-ce pas une justice enfin de lui rendre ce qui lui revient!

Je le dois encore à cette famille religieuse, qui est la mienne, et dont M. Berryer fut, dans tous les temps, l'ami sincère et le courageux défenseur. Et lui aussi, quoi qu'on en dise, n'était-il pas du nombre de ces athlètes de la liberté et de la

conscience pour lesquels le R. P. Roothaan, alors général de la Compagnie de Jésus, écrivait au P. de Ravignan : « C'est au nom de toute la Compagnie que je leur exprime ma reconnaissance. En parcourant nos annales, nous pouvons bien trouver quelques exemples d'un dévouement semblable, mais je n'en connais pas qui le surpasse. Je demande à l'Auteur de tout bien, qui seul peut leur inspirer l'héroïque courage avec lequel ils défendent, dans les jours mauvais, notre cause et celle de l'Église, de suppléer à notre impuissance et de répandre sur eux l'abondance des grâces de choix. »

Je le dois aussi au P. de Ravignan. Un jour, comme il allait passer de ce monde, il voulut, de sa main mourante, me léguer une âme si chère : aujourd'hui je ne fais que lui remettre le dépôt qu'il m'avait confié.

Enfin je le dois à M. Berryer lui-même. Assurément la gloire ne lui a point manqué. Mais enfin, toutes ces gloires d'en bas, force est bien de les laisser avec la vie. Eh bien ! je veux lui en décerner une meilleure, celle qu'on apporte avec soi dans l'Eternité. Et voilà qu'on pourra dire aussi de lui ce qu'on disait de son véritable ami : *Defunctus adhuc loquitur*, son éloquence l'a suivi jusque dans la mort.

M. Berryer semble s'être peint lui-même dans un trait de sa naïve enfance. C'est de sa bouche que j'ai recueilli ce lointain détail. A l'époque de sa première communion, il avait assisté au catéchisme de la paroisse, mais à sa manière, avec un peu de paresse et beaucoup de légèreté ; si bien qu'au jour de l'examen décisif, le directeur crut devoir lui signifier qu'il n'y aurait point de première communion, parce qu'il n'y avait point eu de préparation. Sous le coup de cette peine, la plus grande de toutes, l'enfant se désole, conjure, promet; mais c'est en vain : tout ce qu'il obtient, c'est de suivre la retraite préparatoire afin de mieux profiter à l'avenir. Or, durant cette retraite, comme on faisait un jour une espèce de répétition pour s'exercer à la cérémonie prochaine, c'est précisément lui qu'on désigne pour réciter, au nom de tous les autres, les actes d'usage avant et après la communion. Il commence, mais il n'achève pas ; bientôt son émotion devient si vive et à la fois si communicative qu'il pleure lui-même et fait pleurer toute la petite assemblée. On le devine assez, l'excommunication fut levée par le seul fait. A la fin de l'exercice, le directeur, profondément touché lui-même, le prend à part et lui dit : « Mon enfant, vous ferez votre première communion. Vous ne saviez pas votre catéchisme, mais vous le com-

prenez, et cela vaut mieux. Je pardonne donc à votre tête, grâce à votre cœur. »

En vérité, dans cet enfant, l'homme était déjà tout entier, son caractère, son talent et son histoire. Il y aura des luttes, des alternatives même, mais, enfin, il y aura pleine victoire ; la religion triomphera du cœur, et le cœur emportera tout le reste.

. . . .

La Providence prépara de bonne heure les voies à la grâce. Le jeune avocat vint à rencontrer un jeune magistrat, à peu près de son âge et tout à fait selon son cœur, qui se nommait alors Gustave de Ravignan. Dès qu'ils se connurent, ils s'aimèrent, car ils se sentaient faits l'un pour l'autre, et, c'est en effet, ramené par la douce et forte main de cet ami de jeunesse, qu'un jour il décrira la fameuse *courbe rentrante qui ramène l'âme à son point de départ.*

Bientôt, cependant, les deux collègues eurent à se séparer. Gustave de Ravignan disparut soudain, caché et comme perdu dans son humble profession, tandis que le jeune Berryer poursuivait sa brillante carrière. Mgr d'Orléans raconte ainsi une scène touchante dont il fut alors témoin, à la Solitude d'Issy ; « C'était un dimanche, à l'heure de notre récréation. Nous vîmes arriver de Paris de jeunes magistrats, des jurisconsultes, des avocats déjà célèbres ; ils venaient réclamer, reprendre celui qu'ils croyaient avoir perdu. » On se souvient comment le débat fut tranché par cette réponse péremptoire · « C'est fini ! » Mais, ce qu'on ne sait pas, sans doute, c'est que le transfuge faillit plutôt entraîner le tentateur. Bien des fois, depuis, M. Berryer a regretté de n'avoir pas suivi le P. de Ravignan : « J'ai manqué mon coup, lui disait-il ; et moi aussi, je devais être prêtre. » Ah ! si l'avocat déjà célèbre que Mgr d'Orléans désigne sans le nommer avait passé lui-même du barreau à la chaire, le dix-neuvième siècle, qui avait déjà un Bourdaloue, aurait encore eu son Bossuet. Certes, on peut regretter qu'une si grande parole n'ait pas été exclusivement au service de la plus grande des causes.

Après dix ans écoulés, le P. de Ravignan et M. Berryer se retrouvèrent dans des conditions nouvelles et, sans doute, fort disparates, mais, j'ose le dire, d'autant mieux unis qu'ils étaient plus séparés ; à la sympathie d'autrefois et à la communauté des principes, s'ajoutera désormais la réciprocité des services. Le premier, le religieux fit appel à l'avocat. C'était en 1845, la Compagnie de Jésus se trouvait en péril ; une fois de plus, par une persécution contre les Jésuites, on préludait à une révolu-

tion. Le 2 mai eurent lieu, au Palais-Bourbon, les fameuses interpellations dans lesquelles nous étions dénoncés comme une « peste publique que le gouvernement ne pouvait laisser subsis- » ter, sans faillir à tous ses devoirs. »

Le lendemain, M. Berryer devait répondre. Dès le matin du 3 mai, le P. de Ravignan se dirigeait vers la rue Neuve-des-Petits-Champs. Le grand orateur se promenait dans sa chambre et se préparait à la lutte de la journée. Le P. Ravignan se jette à son cou, le remercie d'avance et l'anime par l'espoir d'une récompense auprès de Dieu plutôt que du succès auprès des hommes. « Ah ! sans doute, répond son illustre ami, la cause est perdue, et, cependant, elle sera gagnée. Pour le moment, il n'y a rien à espérer. Je vois d'ici tous ces hommes au parti pris d'avance, comme un mur de marbre devant moi. Seulement, je suis indigne d'être l'avocat d'une pareille cause. Ne me remerciez pas, mais priez ponr moi. » M. Berryer avait dit vrai. Les Jésuites perdirent devant la Chambre, mais l'orateur gagna devant l'opinion.

Un jour enfin, oh ! quelle commune joie ! les rôles changèrent, les deux amis se donnèrent des noms nouveaux ; M. Berryer dit au P. de Ravignan : « Mon père ! » et celui-ci lui répondit : « Mon fils ! » Oui, enfin, il fut donné au religieux de satisfaire le désir de son amitié et de surpasser même le besoin de sa reconnaissance. Ne s'était-il pas engagé lui-même pour cet ami de tous les temps ? Peu de temps avant sa mort, il venait de lui écrire, dans la chaleur de son zèle : « Je réponds de vous, âme pour âme. » Or, le 29 mars 1857, il reçut ce dernier mot d'un cœur qui se rend :

« Mon bienfaisant ami et vénéré père,

» Je me sens, grâce à Dieu, par votre aide, entré pleinement dans la volonté de suivre la voie où vous devez me diriger. Je ne manquerai pas d'aller m'humilier et me fortifier devant vous et par vous. *Auditui meo dabis gaudium et lœtitiam et exsultabunt ossa humiliata.*

» Ma raison et ma conscience sont satisfaites. Je rends grâce à Dieu et je vous bénis dans le fond de mon cœur. Gardez-moi, je vous en conjure, mon bon Père, votre tendre et protectrice affection ; venez moi en aide, vos conseils et vos encouragements me sont nécessaires.

» Je vous embrasse avec tendresse et n'attends que de vous le calme de ma vie et le repos dans la voie du salut.

» Berryer. »

A la lecture de cette lettre, le P. de Ravignan tressaille, et répond :

« Mon cher ami,

« Votre joie est ma joie, parce que votre cœur est mon cœur : rendons grâce à Dieu. Venez, je vous en conjure.

« Je vous embrasse comme un frère tendrement chéri. »

Après cette conquête qui en couronnait tant d'autres, l'apôtre parut avoir assez vécu ; épuisé de forces, tout rayonnant d'espérance, il s'étendit sur sa couche ; et là, trois mois durant, il ne voulait entendre que Dieu, rien voir que le ciel. M. Berryer pourtant méritait bien une exception. Il vint donc. Je n'oublierai jamais tout ce qu'il y eut d'éloquence et de grandeur dans la scène dont je fus témoin. Le visiteur, tout en larmes, à deux genoux auprès du lit, faisait ses adieux avec des promesses, demandait en suppliant des bénédictions et des prières ; le mourant, de son côté, avec une incomparable tendresse et une autorité surhumaine semblait prêcher encore, et, d'une voix haletante, consolait, encourageait et bénissait.

Au jour des funérailles triomphantes, monseigneur d'Orléans, faisant allusion à cette entrevue suprême, après avoir désigné *un des meilleurs et des plus anciens amis du défunt, lui aussi, grand orateur, incomparable*, pourra s'écrier soudain : « Ah ! qu'il me permette de le dire ici, son saint ami, à cette heure, répond de son âme devant Dieu plus encore qu'il n'en répondait sur la terre.

. . . .

Veut-on du reste savoir qu'elle pouvait être au fond la religion de M. Berryer ? Il est on ne peut plus facile de le dire, car elle est aussi simple que vraie. Souvent je l'ai en entendu lui-même la caractériser en deux traits.

D'une part, il avait la plus profonde conviction de la nécessité de la religion elle-même pour l'individu et surtout pour la société. Sans elle, l'individu se dissout dans le scepticisme et l'égoïsme, et la société penche fatalement à la barbarie. D'autre part, il professait une égale conviction de la vérité de l'Eglise et une soumission absolue à sa divine autorité. Croire ce qu'elle enseigne et faire ce qu'elle commande, c'était à peu près toute sa théologie.

D'ailleurs, M. Berryer n'était point homme à dissimuler sa croyance ou sa pratique. Un de ses amis politiques lui demandait un jour, devant témoins : « Est-ce que vous allez à confesse,

vous? — Oui, vraiment, répondit aussitôt M. Berryer. — Que vous êtes heureux! dit alors l'interlocuteur. Pour moi, je reconnais bien que la religion est la plus grande et la plus belle chose qu'il y ait au monde; mais, à qui me prouvera qu'elle est exclusivement divine, je donnerais volontiers la moitié de ma fortune. » En effet, la foi vaut encore plus que cela; mais, en vérité, elle coûte beaucoup moins. M. Berryer aurait pu clore ainsi le discours : « Quoi qu'il en soit d'une apparente pétition de principe, dites seulement le *Pater* et l'*Ave*, et surtout comme moi, récitez le *Confiteor*, et le *Credo* sortira spontanément de votre cœur. »

. . . .

M. Berryer avait donc vécu plein de foi; mais est-ce que la foi s'est jamais démentie en face de l'éternité? Il est mort plein d'espérance.

Jadis, le lendemain même de la mort de son père, il avait écrit au P. de Ravignan ces lignes filialement chrétiennes :

« Mon ami, j'ai perdu hier mon vieux père ; j'ai eu le bonheur qu'il n'est mort qu'après avoir reçu le saint viatique et l'extrême-onction. Mon âme est pleine des plus tendres souvenirs et des majestueuses impressions d'une mort chrétienne. Je recommande mon père à vos prières, priez pour moi aussi, et consentez à m'aimer toujours. »

M. Berryer, en parlant de son père, a parlé de lui-même et a été comme l'historien de sa propre mort.

Vers la fin du mois d'octobre, une lettre de la province m'avertissait que M. Berryer allait bientôt revenir à Paris dans un état de santé fort inquiétant. Dès qu'il fut arrivé, je le visitai ; on voulait prendre des précautions pour m'introduire auprès du malade ; en vérité, c'était bien superflu, il n'avait pas peur d'un prêtre, bien moins encore de Dieu. Je le trouvai lui-même, affectueux et religieux, du reste, sans conscience aucune de la gravité du mal, se plaignant seulement de faiblesse, de malaise et d'agitation nerveuse. Je lui proposai, dès cette première entrevue, de se confesser, afin d'avoir plus de paix et de force, avec plus de grâce. Il le fit à l'instant, et, après m'avoir embrassé, il voulut encore baiser la main qui venait de le bénir. Il me dit aussi, en m'indiquant du geste le portrait bien connu placé en face de son lit : « Le P. de Ravignan est là ! »

Comme je revenais presque tous les jours, le malade me dit une fois : « Vraiment, je reconnais que la maladie elle-même est un don de Dieu, parce qu'elle rapproche les cœurs et surtout

parce qu'elle nous rapproche de Dieu. » Il avait fait mettre devant lui un beau et grand crucifix qu'une main religieuse lui avait offert. Il aimait à invoquer la sainte Vierge et saint Pierre, son patron. Entre toutes les prières, sa prédilection était pour le *Salve Regina*, et chaque jour, après un grand signe de croix, il le récitait avec tous les assistants. Cette prière commune, dans laquelle nos voix accompagnaient, en la suivant, celle du malade, détermina une fois une scène des plus touchantes. Une personne amie, tout à coup, se déclare vaincue sur place. Il y eut alors des larmes de joie, et le malade, tout heureux, lui adressa cette charmante parole de félicitation : « En vérité, il ne vous manquait que cela. »

On remarquait d'ailleurs, à vue d'œil, que toute visite du prêtre était immédiatement le signal d'un mieux dans l'état moral du malade : il devenait plus ferme et plus doux. Ce ne pouvait être, sans doute, un remède contre un mal qui n'en avait pas ; c'était du moins un cordial et un calmant. Ce n'est pas en vain que l'Eglise a mis cette suave parole sur les lèvres de son ministre : *Pax huic domui.*

Cependant la maladie suivait son cours, et il était déjà question d'une issue fatale et peut-être prochaine. Il fallait donc recourir aux grands moyens. Le 16 novembre était une date funèbre à Augerville. A pareil jour il avait perdu sa femme : « Ah ! disait-il lui-même, j'ai été, au jour de cette mort si pleine de résignation, de calme, de foi au milieu des plus vives douleurs, j'ai été frappé d'un grand et imposant spectacle. Depuis mon cœur est plein de ces impressions. » Il ne manquait donc jamais, même après un long temps, de faire célébrer à Augerville un service annuel le 16 novembre, en mémoire de tous les siens déposés dans le caveau de famille, et il tenait à payer lui-même de sa présence la pieuse dette de son cœur de fils et d'époux.

Il était tout naturel de prendre acte de cette circonstance, et dès qu'il lui fut proposé, au nom de tous ces chers souvenirs, de recevoir les deux grands sacrements des malades, l'onction sacrée pour les derniers combats et le viatique divin pour le suprême passage, sans hésiter un seul instant, il accepta avec reconnaissance. Il avait exprimé le vœu d'être administré par son confesseur lui-même, et M. le curé de Saint-Roch voulut bien accéder à la demande qui lui fut faite en son nom. Toutefois le malade désira remettre la cérémonie au lendemain matin, afin d'avoir tout le temps de s'y préparer.

Le 17 novembre, entre 9 et 10 heures, M. Berryer voulut se confesser une dernière fois. Il tenait à le faire en toute conscience, et vraiment à souhait. Sur sa recommandation expresse, toutes les portes de la chambre furent exactement fermées, et alors, dans la plénitude de ses facultés, avec toute la netteté de ses souvenirs et la franchise de sa religion, d'une voix ferme, pleine et sonore, il prononce ces désaveux suprêmes qui replongent dans l'éternel oubli toutes les défaillances temporaires. C'était à peine fini, qu'un prêtre de la paroisse, comme il avait été convenu d'avance, apportait au chrétien en détresse le Dieu de toute consolation.

Voici quelques incidents de l'auguste cérémonie. Comme le prêtre allait tracer l'onction sur la poitrine du malade, celui-ci, faisant lui-même les apprêts, cherche, avec une sorte d'anxiété, une médaille qu'il portait au cou : « Où est donc ma médaille ? Je veux ma médaille ! » La sœur garde-malade cherche et retrouve enfin la médaille égarée. Il la prend aussitôt, la regarde et la baise sur les deux faces avec une joie et une piété d'enfant. Après l'extrême-onction vint le saint-viatique. Le prêtre, tenant entre ses doigts la divine hostie, lui adresse ces quelques paroles :

« Mon bien cher ami, je vous présente et je vous laisse le Dieu » de votre première communion. Le reconnaissez-vous ? »

A cette question, le malade, souriant sans rien dire, fit un grand signe de tête :

« Oui, c'est bien lui, toujours le même, toujours constant, » quand même nous ne sommes pas fidèles. C'est lui qui pardonne et qui bénit ; c'est lui qui reste seul quand tout passe, et » qui nous prend et nous recueille quand nous nous en allons » nous-mêmes.

» Ah ! mon très cher fils, laissez-moi donc aussi vous présenter à lui. — Seigneur Jésus, celui que vous aimez, celui qui » a toujours cru en vous, qui souvent a si bien parlé de vous, » est malade : *Domine, ecce quem amas infirmat..r.* Rendez-lui » donc la joie et la vigueur de la santé ; en attendant, donnez-lui » la patience et la douceur dans la maladie ; et enfin, au nom de » Marie, votre Mère et la sienne, réservez-lui un jour le bonheur » qui n'est point de ce monde, et cette gloire qui n'est plus du » temps. »

La sainte cérémonie venait d'être terminée, quelques témoins choisis étaient encore agenouillés autour de son lit, quand le malade, étendant les bras, comme pour appeler à lui, s'écrie,

d'une voix forte : « Oh ! mes amis, mes amis, où êtes-vous ? A ce cri, on se lève, on s'empresse, il saisit les mains qu'on lui présente, les baise avec effusion en disant : « Mes amis, que je vous aime ! pardonnez-moi toutes les peines que je vous ai faites. »

Après cette vive émotion, M. Berryer revint presque aussitôt à son calme ferme et serein. Avec une parfaite présence d'esprit, il passa une partie de cette journée, et même de la nuit, à mettre toutes ses affaires en règle; il déclara nettement sa résolution d'aller se guérir ou de mourir à Augerville. La translation était hardie, cependant elle fut jugée prudente : les médecins, qui n'espéraient plus rien à Paris, voyaient peu à risquer à Augerville. Je le revis encore le lendemain 18 novembre, presque au moment du départ. Je le trouvai tranquille et naïvement radieux de s'en aller chez lui. Il pria et je le bénis.

Et quelques jours plus tard, le 24 et le 25 novembre, à Augerville même, je ne retrouvai plus qu'un reste de M. Berryer. La connaissance était devenue vague et intermittente. Cependant, comme j'allais lui faire mes adieux, tout à coup le nuage parut se dissiper, sa physionomie s'illumina encore une fois, et arrêtant sur moi son admirable regard : « Ah ! mon cher père, me dit-il, que je suis aise de vous voir ! Nous allons encore prier ensemble. » Et aussitôt, ayant fait le signe de la croix et joint les mains, il récita lui-même le *Salve Regina*, depuis le premier mot jusqu'au dernier. A ces paroles : *et Jesum benedictum fructum ventris tui nobis post hoc exilium ostende*, ses yeux, jusque-là fermés, s'ouvrirent et se levèrent au ciel, et à ces trois dernières invocations : *O clemens, o pia, o dulcis virgo Maria*, il étendit ses mains et sa voix devint émue et suppliante. Il ajouta encore quelques paroles pleines de confiance et de paix : « Je suis bien ici, chez moi, à Augerville ; je suis débarrassé des affaires et entouré d'amis. Je me recommande à vos prières. » Enfin, une dernière fois, je le bénis au nom du P. de Ravignan.

Peu auparavant, avec la tranquillité de l'espérance, il venait de dire à un noble et pieux ami : « Sans désirer la mort, je ne la crains point. Mon confesseur a dit à saint Pierre de m'ouvrir les portes du Paradis. »

Le 29 novembre, un des assidus d'Augerville m'écrivait auprès d'un lit de mort :

« Notre cher et illustre ami s'est éteint ce matin. Depuis que vous l'avez vu, il n'a guère retrouvé sa connaissance. Hier matin il a perdu la parole, et toute la journée s'est passée dans une cruelle agonie. Vers minuit, l'état est devenu plus calme, et

la mort qui semblait ne pouvoir le terrasser, l'a endormi vers quatre heures. »

Pour moi, après avoir dédié ces lignes rapides à la mémoire religieuse de M. Berryer, je veux écrire une fois de plus la parole de M. de Maistre : Oh! sainte Eglise ! les grands hommes t'appartiennent.

Paris, 2 décembre.

LE R. P. DE PONTLEVOY
de la Compagnie de Jésus.

LE CORRESPONDANT

Nous revenons d'Augerville, où ont été célébrées les obsèques de M. Berryer. Malgré le temps pluvieux, malgré la distance, malgré le préjugé qui fait croire aux Parisiens que toute journée passée loin de Paris est une journée perdue, l'affluence était telle qu'il a fallu deux grands trains spéciaux, sans compter un premier train réglementaire, pour emmener tous les voyageurs. Ce mois aux dates historiques a désormais une date de plus, date de concorde, celle-là, date de rapprochement et d'union entre tous les amis du droit et de la liberté.

A Paris, le cercueil de M. Berryer eût été suivi par la population presque entière; on aurait vu, phénomène étrange, la cité révolutionnaire décerner des funérailles populaires au chef le plus illustre du parti de la tradition. C'est que la foule, si souvent et si facilement trompée sur le détail des choses, ne se trompe guère sur la qualité maîtresse de tout homme politique, le patriotisme. Dans le grand orateur royaliste et libéral, elle avait vu, elle avait deviné, elle avait applaudi depuis longtemps un grand patriote.

Tel est, en effet, le plus apparent et, suivant nous, le meilleur des titres de M. Berryer. Il était avant tout et par excellence un Français, un Français du bon vieux temps, comme on se plaît encore à le dire quelquefois avec un mélange singulier

d'ironie et de regrets. Son cœur, son talent, son caractère et jusqu'à ses traits, empreints d'une si noble et si cordiale franchise, tout en lui était français, tout respirait le plus sincère et le plus naturel accord entre la France d'autrefois et la France nouvelle. Bien longtemps avant que l'âge eût posé sur ce beau front sa couronne de cheveux blancs, on se sentait, rien qu'à le voir, en présence d'un ancêtre. De tous les préjugés de nos pères qu'il avait gardés, le plus invétéré, c'était que la France devait rester en toute occurrence le premier culte, le premier devoir, le premier dévouement de tous les Français. Qu'on voulût changer tout cela, qu'on eût l'imprudence ou le triste courage de sacrifier à de vaines théories un intérêt si clairement dominant, il refusait de le comprendre, il en gémissait, il éclatait en indignation éloquente. Pour lui, le cœur était toujours à gauche, et dans le plus profond de ce cœur, comme dans le Saint des Saints, il adorait l'image de la vieille patrie française, librement gouvernée par l'antique race des rois qui l'ont créées.

Si dans les rues de Paris les obsèques de M. Berryer eussent entraîné un immense concours populaire, à Augerville elles devaient entraîner surtout le monde politique. Il est certain que si les deux trains spéciaux partis le matin de la gare de Lyon n'avaient pu y rentrer le soir, les barreaux de Paris et de la province, le journalisme, le Corps législatif, l'Académie française verraient aujourd'hui leurs rangs et surtout leurs premiers rangs cruellement décimés. Disons cependant qu'en face de la barre, qui resterait à peu près sans avocats, les siéges de la magistrature, sauf celui d'un conseiller à la cour de cassation, d'un juge suppléant et d'un juge de paix, ne nous affligeraient par aucun vide. Ne parlons pas non plus du monde officiel, ni d'aucun des ministres, ni de personne de Compiègne. Comme on l'a déjà remarqué avec raison et avec courage, tous les clients de l'illustre avocat, depuis le dernier fils de Ney jusqu'aux princes d'Orléans, étaient à Augerville ou avaient voulu s'y voir représentés tous, excepté celui dont la tête, jadis défendue par lui devant la cour des pairs, porte aujourd'hui la première couronne de l'univers.

Ce n'était plus, hélas! pour entendre cette grande voix que tant de gens importants, intelligents, affairés, encombraient dès le matin les chemins boueux d'un pauvre hameau de l'Orléanais, c'était pour apporter à Berryer l'adieu, le suprême et cruel adieu de la tombe. Ces adieux, la France les a lus et y répond par d'unanimes et douloureuses acclamations. Elle applaudit

M. Grévy, le récent élu du Jura, récapitulant les causes fameuses qui furent pour Berryer comme les étapes du chemin de la gloire ; M. de Sacy disant le deuil de l'Académie française, M. Marie attestant par des paroles pleines de larmes la vieille amitié d'un membre du gouvernement provisoire de 1848 avec le plus éclatant défenseur de la monarchie légitime ; le duc de Noailles rappelant avec une émotion si communicative « cette plume qui fut Chateaubriand et cette voix qui fut Berryer... » ; M. Baraguet, délégué de la typographie parisienne, et M. Carmeaux, délégué de l'association des charpentiers, qui ont exprimé une dernière fois la reconnaissance et l'admiration des classes ouvrières pour celui qui s'était fait avec un si noble désintéressement leur défenseur et leur conseil ; M. de Falloux demandant, au nom de la vie de Berryer, dont il fut le digne second, au nom de sa mort, dont il fut le consolateur, « que les mains loyalement serrées sur cette tombe restent unies ; » et M. Bocher, témoignant en termes énergiques de la reconnaissance des princes d'Orléans pour celui qui osa, en 1852, en appeler des décrets à la loi écrite et de la confiscation politique à la justice ; et M. de la Ferté-Meun, apportant avec une si naturelle autorité le dernier remercîment de M. le comte de Chambord « à celui qui n'a jamais séparé la cause de ses affections de celles des libertés et des grands intérêts du pays » ; et M. Huddleston, venant déclarer, de la part des avocats d'Angleterre, que « le nom de Berryer n'appartient pas à la France seule, mais qu'il est le patrimoine des barreaux de tous les pays. »

On ne vous oublie pas non plus, grand et courageux évêque d'Orléans, dont la parole inspirée ne pouvait manquer à ce rendez-vous de l'amitié en pleurs et de l'éloquence en deuil, et qui avez obéi au besoin de nous dire que l'Église n'est pas ingrate et qu'elle remercie et qu'elle bénit dans sa tombe l'orateur dont la voix puissante a si souvent retenti pour toutes les causes chères à la religion !

Et maintenant que tous ces discours ont pris fin, comme parle Bossuet, il nous reste à nous demander d'où est née cette émotion de tout un pays autour d'un lit de mort, et à qui s'adresse l'hommage de tant de cœurs, étonnés, pour une fois, de battre si près les uns des autres. La France, notre France sceptique et fatiguée, mise depuis trois semaines au régime de l'admiration continue, n'est-ce pas là un phénomène digne lui-même d'admiration, et ne doit-on pas chercher par quelle grande et décisive raison il peut s'expliquer ?

Cet homme que la France pleure comme une de ses gloires n'a jamais été, n'a jamais voulu être autre chose qu'un simple avocat, qu'un simple député. Avocat pendant cinquante-cinq ans, par le libre choix de son génie, député depuis quarante ans par le libre choix de ses concitoyens, il n'a rien dû, il n'a rien voulu devoir aux nombreux gouvernements qu'il a vus commencer et finir. Aucune parcelle, aucune délégation de la puissance publique n'a été, même pour un jour, déposée entre ses mains. Sur ce cercueil devant lequel nous venons de voir se courber tant de milliers de têtes, pas un emblème officiel, pas un galon, pas même ce vulgaire et désiré ruban qui lui parut toujours un signe de dépendance plutôt que de distinction. Rien que la toque et le chaperon d'hermine de l'avocat. Ah ! c'est là précisément que réside la vraie gloire de Berryer; c'est là ce qui élève pour nous à la hauteur d'un événement de bon augure les manifestations dont il est l'objet! On peut donc être quelque chose, être beaucoup, dans ce pays, sans être fonctionnaire, sans tenir ou avoir tenu à un gouvernement quelconque! Cet homme, qui n'avait rien reçu du pouvoir, n'en était que plus irrésistiblement une puissance. Et cette puissance, que Royer-Collard a saluée le le premier, ce n'est pas seulement le génie oratoire qui l'a conquise, c'est la fière allure d'une conscience désintéressée qui l'a affermie, c'est l'exemple d'un passé sans tache qui l'a fait accepter de tout le monde. Soixante-dix huit ans de vie publique en ligne droite, cela est beau, cela est rare, cela mérite en tout temps l'estime des honnêtes gens; mais avouons que, dans une époque agitée et contradictoire comme la nôtre, dans une carrière mise tout entière au service d'une cause vaincue, cela est presque miraculeux.

Car, ce n'était pas seulement un indépendant que Berryer, c'était bien un vaincu, un vaincu depuis trente-huit ans, et qui ne s'est jamais lassé de rester debout et de combattre. Grand exemple que cette belle vie et cette belle mort; plus grand exemple encore que l'admiration publique qui leur tresse en ce moment tant de couronnes! Il faut savoir reconnaître ce que notre temps laisse voir, par intervalles, de généreux et de fier. Nous nous croyons trop facilement livrés sans ressources au culte abject de la force et du hasard. A côté des signes funestes, il faut noter avec empressement les signes heureux. Eh bien ! c'est un bon signe de réveil libéral et de reconnaissance morale que les funérailles d'Augerville. Comme Duguesclin, Berryer au cercueil remporte encore des victoires : il force l'opinion publique à célébrer plus

haut encore que l'éloquence et le génie, plus haut surtout que le succès, l'unité de la carrière, le désintéressement du caractère, la fidélité obstinée aux mêmes convictions conservatrices et libérales. — Dernière cause digne du grand orateur et magnifiquement gagnée, celle-là, car c'est sa vie entière qui l'a plaidée !

Léopold de Gaillard.

JOURNAUX DES DÉPARTEMENTS

UNION NATIONALE (de Montpellier).

Berryer est mort ! Que pourrait-on ajouter à ces paroles, qui retentiront douloureusement partout, non-seulement en France, mais en Europe ?

Ces mots disent tout : l'étendue de la perte que cette mort nous cause, le vide immense qu'elle va faire dans la politique, dans le barreau, dans la société ; ils disent son passé si plein d'une renommée sans tache, son passé de dévouement à toutes les causes persécutées, à toutes les infortunes, à tous les honnêtes intérêts en souffrance. Ces mots, depuis hier dans la bouche de tous, sont à la fois la plus éloquente et la plus éplorée des oraisons funèbres.

Berryer est mort ! — Et lui qu'on pouvait croire posséder tous les rayonnements qui ne tiennent ni à une charge, ni à une dignité, mais à une vie glorieusement employée à servir son pays, il a encore trouvé le moyen de se grandir en mourant. Il s'est couché dans le tombeau avec la calme sérénité que donne la conscience d'un devoir accompli ; avec la confiante résignation qu'il puisait dans sa double foi religieuse et politique ; avec l'héroïque simplicité d'un héros antique, ou mieux, d'un héros chrétien.

Car il était profondément chrétien, celui qui fut toujours prêt à combattre en soldat pour la défense de l'Eglise. Mais, antipathique à toutes les intolérances, ennemi de toutes les exagérations, Berryer, s'en tenant aux préceptes du divin législateur, n'admettait pas que la religion nous défendît d'être citoyens, et

refusait de séparer ses devoirs de Français de ses devoirs de chrétien. Il était convaincu qu'on pouvait être à la fois fils du Christ par la foi et ses œuvres sans cesser d'être fils de son pays.

Berryer est mort ! — Et pour qu'aucune gloire ne manquât à sa mort comme aucune gloire avouable et enviable n'avait manqué à sa vie, il a eu le suprême honneur de voir son agonie insultée par les *mamelucks* de la presse officieuse.

Ils savaient bien, ceux qui se disent *la meute qui hurle et qui mord*, qu'ils étaient impuissants à mordre cette renommée de diamant dont la pureté et l'éclat les éblouissaient. En l'injuriant, ils cédaient aux mauvaises inspirations de l'esprit de parti, à la haine qu'ils éprouvaient pour celui qui les dominait de toute la hauteur de son génie.

Berryer, lui, n'avait que la haine généreuse de l'arbitraire. Deux mots : DROIT et DEVOIR, résumaient sa foi politique et résument l'histoire de sa vie, dont le dernier fait a été une éclatante affirmation du droit violé par un acte arbitraire. A la barre des tribunaux, comme à la tribune de nos assemblées, c'est à la légalité et à la justice qu'il demandait ses inspirations et son éloquence. Jamais, dans un intérêt d'opposition, il n'a consenti à se placer en dehors et même seulement à côté de ces principes. Pendant quarante années, il a proclamé, défendu ou réclamé, selon les temps, les droits de la nation, droits inaliénables qu'on ne peut dénier sans méfait.

Mais il repoussait l'emploi de la violence, même pour la revendication du droit, convaincu que les conquêtes de la force, exigeant l'emploi de la force pour être maintenues, ne sauraient dès lors être fécondes. Aussi n'a-t-il jamais rien poursuivi, jamais rien réclamé en dehors des moyens légaux. Il professait la doctrine que c'était au pays, par la voix et par le vote de ses mandataires, à développer, à consolider les droits qu'il pouvait posséder et à recouvrer ceux qu'on lui avait repris.

Il en résulte que M. Berryer n'était pas homme de parti, et il n'était pas homme de parti par cela même qu'il était légitimiste, dans toute la vérité, dans toute la sincérité des principes légitimistes. Il voulait la France grande, prospère, paisible par la liberté et dans la liberté. Et l'on en était à ce point convaincu, on avait tant de confiance dans sa loyauté, que des hommes de tous les partis, animés de sentiments vraiment patriotiques, qui tous acceptaient son but, sans encore adopter ses principes politiques, s'étaient groupés autour de lui pour agir en commun.

Berryer travaillait, suivi de tous les hommes de bonne volonté, à rasseoir la France sur ses bases nationales, en y fondant dans toute sa vérité l'administration du pays par le pays. C'est ce qu'il a toujours voulu, c'est cette croisade patriotique qu'il n'a cessé de conseiller, de prêcher, et il faut espérer qu'elle ne sera pas abandonnée, lui mort, car, lundi vont se rencontrer sur sa tombe des hommes de toutes les opinions, qui n'ont pourtant qu'un même but : le bien public. — Fernand de Ginestons.

L'INDÉPENDANT DU CENTRE

Berryer n'est plus, et sa mort a été, comme sa vie, marquée du sceau de la grandeur.

Quelle mort ! mais aussi quelle vie ? quelle carrière d'avocat et d'homme politique ! A cette heure troublée et d'amère tristesse, je n'essayerai pas de la raconter. Mais je voudrais en retracer à la hâte quelques traits essentiels, quelques souvenirs...

En 1830, quand il eut accompli sa quarantième année, qui était l'âge d'éligibilité sous la Restauration, il fut nommé député par le département de la Haute-Loire, qui comprend dans sa circonscription une partie de l'ancienne province d'Auvergne. Il avait fait ses débuts d'orateur politique le même jour que M. Guizot, dans la discussion de la célèbre Adresse des 221. Les deux grands orateurs, moins grands alors cependant, il faut le reconnaître, qu'ils n'ont été depuis, se rencontrèrent pour la première fois à la tribune, soutenant les deux thèses contraires et répondant l'un à l'autre.

Bientôt la révolution de Juillet renversa le trône et la dynastie que Berryer était venu défendre. Elle lui créait à lui-même une situation pleine de difficultés, impossible pour tout autre, qui exigeait autant de tact et d'esprit de conduite que de résolution et de talent.

Il triompha de ces obstacles et parvint à se faire écouter des Chambres nouvelles. Seul ou presque seul de son parti dans ces assemblées, il entrait en lutte contre les ministres les plus éminents, par exemple, contre le grand ministère du 11 octobre dans la discussion du traité américain. Il dirigeait contre la monarchie contraire à son principe de vives attaques, qui provoquaient

aussi d'éloquentes et fermes réponses. Il fut pour ce gouvernement un rude, un loyal adversaire, écartant, autant qu'il pouvait dépendre de lui, les vains projets, les stériles agitations, la petite guerre, en un mot, marchant en plein jour et à découvert dans sa vigoureuse opposition ; et lorsque, trois ou quatre ans après la chute du régime qu'il avait combattu, on chercha sans succès à défendre le patrimoine des princes exilés contre l'application d'une mesure qui ne peut être jugée que par l'histoire, Berryer se trouva au premier rang de leurs défenseurs et de leurs conseils.

Membre des deux assemblées républicaines de 1848 à 1851, il était à cette époque dans toute la force de sa maturité, dans tout l'éclat de sa puissance oratoire. Quoiqu'il n'aimât pas la tribune, qu'il abordait toujours avec une vive émotion, et, chose étrange ! avec une sorte d'inquiétude et même d'anxiété dans les occasions solennelles, il parla dans les plus importantes discussions. Parmi ses triomphes d'alors, il faut citer sa magnifique improvisation sur la question de l'inamovibilité des desservants, sujet bien spécial, bien inattendu dans une discussion de budget, qu'il sut élever à une grande hauteur ; il faut surtout rappeler son discours sur la révision de la Constitution, si plein de mouvement et de patriotisme, l'un des plus achevés, des plus éloquents qu'ait jamais entendus une assemblée française.

Ce fut dans cette période de sa vie parlementaire qu'il révéla ses merveilleuses aptitudes d'homme pratique, connaissant et discutant à fond (avec quelle force et quelle saisissante clarté !) les questions de finances et d'affaires, présidant les plus importantes commissions et dirigeant leurs travaux avec une sagacité qui n'avait d'égale que sa parfaite bienveillance.

Le 2 décembre, dans la dernière séance tenue à la mairie du 10e arrondissement, il fut, comme il le rappelait naguère, le promoteur courageux et convaincu des résolutions qui lui parurent commandées par les devoirs constitutionnels et la dignité de l'Assemblée législative.

Après ces graves événements, le barreau lui restait, et il y occupait une place de plus en plus considérable, moins par le nombre que par l'importance exceptionnelle des affaires qui lui étaient confiées.....

Aux élections générales de 1863, Berryer accepta, non sans beaucoup d'hésitation, la candidature qui lui fut offerte par la ville de Marseille. Il se trouvait trop vieux ; mais comment résister aux instances de ses anciens électeurs, lorsque toute la

presse libérale et la voix du pays l'appelaient à des luttes nouvelles, à de nouveaux services ?

Le vieil athlète se retrouva avec sa puissance quelque peu modifiée, moins d'élan et de forces physiques, mais une telle hauteur de vues, un si admirable bon sens, un tact politique si profond et si sûr, que son autorité semblait s'accroître avec ses années, qu'il conservait partout son prestige et son rang. Il aborda à plusieurs reprises, toujours avec un grand succès personnel, l'examen des questions financières. Son énergique et sobre réplique dans la discussion de l'expédition du Mexique restera comme une de ses plus belles et de ses plus vigoureuses inspirations. Encore l'an dernier, âgé de plus de soixante-dix-huit ans, il prenait une part active et brillante aux débats de la loi sur la presse.

Sans fiel, sans haine, sans aucune préoccupation des succès d'autrui, toujours prêt à reconnaître le mérite de ses émules et de ses rivaux, Berryer était, au barreau, le meilleur et le plus obligeant des confrères; dans les assemblées politiques, le plus aimable et le plus indulgent des collègues. Il avait une modestie vraie et charmante, à peine le sentiment de son immense valeur, ou du moins il le montrait bien peu et sans vanité, même sans orgueil. Avec une rare distinction d'attitude et de manières, il était simple, doux et bon dans toutes ses relations sociales comme dans sa vie privée.

Il était d'ailleurs de notre temps, du meilleur de notre temps, par le fond de sa nature, par toutes ses habitudes d'esprit, par sa merveilleuse puissance d'assimilation, cherchant à rattacher, à unir au principe traditionnel les idées modernes dans ce qu'elles ont de raisonnable, de juste et de pratique, les institutions libérales sans lesquelles aucun gouvernement n'est désirable et ne serait désormais possible. Tel a été le but et le constant effort de sa longue carrière. Berryer fut un caractère, ce qui est si rare.

Quant aux dignités et aux décorations dont il a été revêtu, le compte en est facile à faire. Toutes les fonctions qu'il a remplies, tous les honneurs de sa vie publique, lui ont été conférés par l'élection.

Il a été, je l'ai déjà dit, député ou représentant des départements de la Haute-Loire et des Bouches-du-Rhône, bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris. Il avait été élu, sous la République, président du conseil de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations. Enfin, il était membre de l'Académie française, où,

sans avoir rien écrit, il représentait si bien l'éloquence judiciaire et parlementaire. Il n'était pas chevalier de la Légion d'honneur ; ou il n'a pas voulu l'être, ou la Restauration n'y avait pas pensé.

Né le 4 janvier 1790, Berryer allait atteindre dans quelques semaines et commencer sa quatre-vingtième année. Il meurt donc plein de jours, d'honneur, de gloire, fidèle à Dieu, à sa foi politique, à son pays, au droit, à la liberté, à toutes les grandes et saintes choses qu'il a aimées et noblement servies jusqu'à la fin ! — G. Moulin.

LA GAZETTE DU MIDI

Ce n'est pas aujourd'hui le moment de discuter et de demander à ceux qui, méconnaissant le beau caractère de M. Berryer, lui ont refusé « la doctrine, la conviction et l'amour, » s'ils ont vu beaucoup d'hommes exhaler leur âme avec une telle ardeur de foi religieuse et politique. N'avaient-ils pas entendu le noble vieillard, dans la séance du 5 décembre dernier, parler des « frémissements de sa conscience » avec un élan, avec un accent de vérité dont M. Emile Ollivier se déclarait lui-même tout ému. Et tout cela chez lui était accompagné de cette parfaite *simplicité* que nous dépeint si bien la dernière lettre d'Augerville.

Au surplus, l'*Univers* finit par le dire : « M. Berryer meurt en grand chrétien. » Il aurait pu ajouter : et en grand citoyen, comme le *Sémaphore* le fait si bien ressortir aujourd'hui, en exprimant la *reconnaissance* des amis des libertés publiques.

Demain, après avoir pris les conseils de nos amis, nous pourrons faire connaître les diverses mesures qui seront adoptées pour honorer cette grande mémoire.

Les obsèques de M. Berryer auront lieu à Augerville, où le corps sera déposé dans le tombeau de famille ; mais la cérémonie sera retardée, nous écrit-on, de quatre à cinq jours, afin de laisser aux députations qui devront y assister le temps de se réunir. Nous ne doutons pas que les Marseillais les plus notables, de résidence ou de séjour à Paris, ne se fassent un devoir d'aller représenter leurs compatriotes aux obsèques de notre ancien et glorieux député.

Il serait presque superflu d'ajouter que la souscription pour

élever un monument à Berryer est ouverte dans nos bureaux. L'*Union nationale*, de Montpellier, qui a paru hier au soir, a aussitôt annoncé l'ouverture d'une souscription dans le même but. Une commission sera désignée ultérieurement pour centraliser les fonds et s'occuper des détails d'exécution. — E. Roux.

LE VŒU NATIONAL (de Metz)

Il n'est plus. On le savait condamné, on voulait espérer encore. La triste nouvelle, bien qu'attendue d'heure en heure, a éclaté comme un glas funèbre dans le silence et dans le recueillement.

A ce cri : Il est mort ! la France entière a tressailli et a courbé la tête. Cette impression est naturelle. C'est l'anéantissement qui suit un grand coup reçu.

La France a le sentiment de ce qu'elle perd, parce qu'elle a la conscience des conditions de sa grandeur et l'intuition des vertus dont elle a besoin ; elle sait que ce qui disparaît, ce n'est pas seulement un grand orateur, c'est un grand caractère. Et ce qui lui manque, c'est l'énergie des convictions, c'est la belle flamme des sentiments fidèles, c'est le noble exemple des dévouements. Elle salue dans Berryer non pas seulement ce qu'elle admire, mais encore ce qu'elle regrette. Et il se mêle à son regret et à son admiration comme un secret espoir. Tout ne disparaît pas avec un grand cœur.

Le pays qui a produit Berryer ne peut désespérer de sa rénovation et de son avenir. L'honneur qui s'attache à un nom, la renommée qui l'entoure de son auréole, l'immortalité qui l'attend, sont des consolations et des stimulants. Des tombes illustres s'exhalent des conseils qui encouragent, une autorité qui s'impose, une propagande qui a sa puissance propre. Des cendres si universellement vénérées peuvent sortir des émules et des imitateurs !

Si, comme orateur, le souvenir de Berryer est indestructible, sa mémoire restera aussi à jamais vénérée, parce que son plus ancien et son plus fidèle amour a été l'amour de la France, parce qu'il s'est voué tout entier au progrès, au bien-être, à la glorification de son pays. Il n'a été si grand que parce que son genie mettait son âme en pleine lumière et rendait comme ra-

dieuses l'élévation de ses vues, la haute philosophie de sa pensée et la chaleur communicative de son patriotisme. Il est mort comme il avait vécu, en honnête homme qui a gardé toutes ses convictions, en chrétien qui fait acte public de sa foi. Une lettre du comte de Chambord, serrée avec amour sous son chevet, a été la compagne de ses derniers instants, et c'est dans la plénitude du cœur et de l'intelligence qu'il a demandé les suprêmes consolations de la religion. C'est ainsi que meurent les hommes vraiment forts, les hommes tout d'une pièce, qui n'ont jamais rien renié, dont la vie tout entière est fidèle à elle-même! — Vaillant.

LA FRANCE CENTRALE

Berryer a cessé de vivre. Sa mort est un malheur national. Il n'était pas l'homme de quelques-uns, mais l'homme de la France. Il a aimé d'un égal amour le droit, la justice et la liberté; sa fidélité inviolable à ces trois nobles choses ne s'est jamais démentie. Son grand cœur s'associait à toutes les gloires du pays et souffrait de ses tristesses et de ses abaissements.

A l'heure où nous écrivons, toutes les opinions s'inclinent sur la tombe qui vient de s'ouvrir et que tant de larmes honorent. Nous nous plaisons à signaler cet hommage. La hauteur du caractère, la grandeur d'âme, un magnifique talent voué sans défaillance à la défense du beau, du bien et du vrai, ont encore le privilége de rallier tous les partis dans un même sentiment d'estime et de douloureuse sympathie. Soyons fiers de ce dévouement presque unanime à la mémoire du génie et de la vertu. — Georges Gandy.

LA GUIENNE.

D'où provenait l'influence, la puissance presque irrésistible de Berryer, à la tribune ou au barreau, non-seulement à l'époque de sa resplendissante maturité, mais encore dans ces derniers temps, dans ces derniers jours, au moment même où l'on entre-

voyait déjà sur son front, nous ne dirons pas l'ombre de la mort, mais le reflet de l'immortalité ? Les esprits superficiels répondent : « De son génie, de son immense renommée, de son passé si plein de victoires. » Sans doute ; mais ce ne sont là, pour ainsi dire, que les agents extérieurs de la véritable domination qu'il exerçait. Sa plus grande puissance venait, nous l'avons déjà indiqué, de ce qu'on ne voyait pas, de ce qu'on n'entendait pas, mais de ce qu'on sentait en lui ; c'est-à-dire de son inébranlable conscience, de son inflexible droiture, de son tact, de sa science infaillible, toutes qualités avec lesquelles il embrassait une cause, la pénétrait dans ses plus intimes profondeurs, et en établissait irrévocablement le bilan moral. Berryer étonnait, séduisait, subjuguait par son immense talent; mais il triomphait surtout par la probité et par l'honnêteté.

L'avez-vous entendu devant les tribunaux, devant la cour d'assises, par exemple, dans un des cinquante procès retentissants qui forment une partie de son histoire ?

On dit : « La parole est à Me Berryer. »

Quel frémissement soudain, et puis quel silence ! C'est un hommage public à sa renommée sans égale ; c'est la noble curiosité de tout un auditoire s'éveillant autour de cet athlète généreux et invincible : c'est le commentaire muet d'une célébrité. Mais un tel succès, s'il est, toute proportion gardée, le lot de plus d'un homme illustre, n'est qu'une faible part de celui de Berryer.

Il parle ! Le charme de son talent opère sur l'auditoire, sur les témoins, sur les accusés, sur les juges. C'est peu de chose encore : on proclame la supériorité, la suzeraineté de ce talent, voilà tout. On dit : « Il est le premier, il est le plus fort, il est le plus puissant. » Mais on ne dit pas : « C'est Berryer ! » On va le dire. Il parle encore, et, cette fois, son âme pure et ardente s'entr'ouvre en même temps que se déploient les ailes de son vaste esprit. O merveille ! ô pouvoir mystérieux du vrai et du juste ! ô inconcevable triomphe de la loyauté ! Non, ce n'est plus de la curiosité, de l'admiration, de l'enthousiasme ; c'est du recueillement, c'est comme une sorte de saisissement craintif, de respectueuse terreur; auditoire, accusés, accusateurs et juges, tout le monde se sent dominé, tout le monde se sent presque *jugé* par cet avocat ! Mais il parle encore, et toutes les consciences s'illuminent, tout les cœurs s'ouvrent à la confiance, toutes les intelligences, qui, tout à l'heure, pressentaient à peine la vérité, la voient, la contemplent maintenant. Voilà Berryer !

Nous venons de lire dans un journal de la démocratie cette injure diplomatique : « Quel malheur qu'un tel homme n'ait pas été des nôtres! Quels services incomparables il eût rendus à la cause du peuple et de la liberté! »

On peut dédaigner ce jugement après avoir enregistré la noble lettre de M. Jules Favre, disant que Berryer a été le « champion du droit et de la liberté. » Nous n'eussions pas mentionné l'inique assertion de la feuille démocratique si elle ne fût venue nous rappeler que nous n'avons rien dit encore des « incomparables services » rendus par Berryer à la « cause du peuple et de la liberté ».

On ose donc les nier, ces services? Quoi! parce que Berryer n'a été ni commissaire de la République, ni orateur de franc-maçonnerie, ni prôneur de la *morale indépendante*, on prétend qu'il n'a point servi la cause du peuple et de la liberté!

Nous ne voulons pas rappeler que la parole du premier avocat de ce siècle fut toujours au service des fils du peuple comme à celui des grands et des princes; nous croyons inutile d'emprunter au dossier de ses travaux législatifs et au recueil de ses magnifiques harangues les innombrables preuves de sa sollicitude pour le « peuple » et de son amour pour la « liberté ». Des arguments de procureur pour établir ce que la France connaît depuis plus d'un demi-siècle! Non, non, point de preuves! Et si le « peuple » et la « liberté » oubliaient jamais les innombrables services particuliers et caractérisés que leur a rendus l'immortel orateur, leur mémoire s'attachera toujours, du moins, aux services universels et « incomparables » dont il lui sont redevables.

Berryer est un des rares hommes de ce siècle qui, par l'autorité de leur exemple, ont fait croire au « peuple », c'est-à-dire à nous tous, grands ou petits, riches ou pauvres, que l'ordre est possible dans la liberté et la liberté possible dans l'ordre.

Berryer est le plus beau caractère politique de notre temps qu'on puisse offrir à l'admiration d'un « peuple » digne de la « liberté », parce que, d'un bout à l'autre, sa glorieuse vie n'a été que travail, probité, indépendance et patriotisme.

Berryer, pour tout dire en deux mots, a été un grand homme et un grand citoyen, et voilà comment il a servi, dans une mesure inappréciable, « la cause du peuple et de la liberté ».

....Mais il faut dompter d'inutiles attendrissements, il faut bannir de notre esprit toute vaine récrimination. Hommes politiques, hommes croyants, hommes du droit, de l'ordre et de la liberté, sachons honorer Berryer autrement que par nos larmes.

Sa mort a été comme sa vie : un acte de civisme, en jetant un dernier regard sur la terre, un acte de foi et d'admirable résignation, en élevant un suprême regard vers le ciel. L'avant-veille de sa mort, grand citoyen et grand chrétien, la veille, il a résumé toute sa carrière dans ce sublime testament, ouvert devant nous comme un livre : lisons et instruisons-nous, et affermisons-nous dans notre foi et dans notre courage, qui furent le courage et la foi de Berryer.

Car il est des nôtres, il est à nous, cet homme dont toute la vie fut un battement de cœur héroïque, ce glorieux Français dont la patrie est fière à si juste titre : c'est dans la légitimité qu'il est né, c'est par elle qu'il a été formé à l'amour et à l'intelligence des grandes choses, c'est parce qu'il était catholique et légitimiste qu'il vient d'entrer triomphalement dans l'histoire. Aussi, grâce à Dieu, n'y entre-t-il pas seul ! La postérité saluera en lui plus qu'un grand homme : elle saluera la haute personnification de notre immortelle idée, le radieux symbole qui est et qui sera toujours notre signe de ralliement : Patrie et Religion, Droit et Liberté. — Ch. de Batz-Tranquelléon.

LA COLONNE (DE BOULOGNE).

Journaliste d'une petite ville de province, nous n'avons ni la mission ni la possibilité de faire le panégyrique de cet orateur dont la voix a retenti devant tant de tribunaux et au sein de tant d'assemblées politiques, où elle était écoutée avec une religieuse attention. Nous laissons à d'autres, plus en mesure de faire ressortir ce prodigieux talent oratoire, le soin de déposer sur sa tombe l'hommage que la France doit à cet homme éminent, à quelque point de vue que l'on veuille se placer ; et nous avons d'avance la certitude que ce devoir sera rempli.

Mais s'il ne nous est pas donné d'apporter notre part modeste dans le tribut d'éloges qui vont retentir sur ce cercueil, nous pouvons au moins rappeler quelques services spéciaux qui lui ont mérité la gratitude des ports de la Manche et du Pas-de-Calais.

Nous nous garderons bien de parler de ses actes de bienveillante protection qu'il a généreusement accordée à ceux de nos concitoyens qui lui étaient recommandés et qui allaient solliciter

l'appui de sa haute influence et même le secours de sa parole si puissante ; mais nous reporterons nos lecteurs à l'époque de 1842, au moment où l'anglomanie était à l'ordre du jour dans le gouvernement et surtout à la cour de France, où l'on oubliait trop souvent qu'avant tout on avait à protéger et à défendre les intérêts français.

Il s'agissait alors d'établir la grande ligne de communication entre l'Angleterre et les Indes, en prenant Marseille comme point intermédiaire pour l'arrivée des paquebots venant d'Alexandrie. Le gouvernement anglais, appuyé par celui des Tuileries, dont M. Dufaure se trouvait l'organe, insistait d'une manière presque impérative,—comme il en avait alors l'habitude et le privilége,— pour que cette ligne, au lieu de traverser la France, fût dirigée sur Ostende, en parcourant la Belgique. C'eût été un coup fatal porté à nos lignes de fer et à nos ports de la Manche et du Pas-de-Calais au profit des lignes et des ports belges.

M. Berryer comprit le danger, et au moment où la majorité de la Chambre, — toujours prête à appuyer les propositions du pouvoir, — allait admettre un projet ruineux pour notre commerce interlope, il se jeta courageusement à la traverse ; il fit ressortir les funestes conséquences qui devaient découler de cette concession faite à une nation rivale ; il démontra que c'était la ruine des ports en contact avec l'Angleterre, et, luttant contre l'influence du gouvernement, il parvint à répandre sur cette question une lumière éclatante, à l'aide de cette éloquence entraînante et persuasive qui rejaillit jusque sur la Chambre des pairs. Le projet fut rejeté et l'avenir de nos ports fut ainsi sauvegardé.

C'est par cet acte, déjà peut-être trop oublié ; c'est en déployant toutes les ressources d'une savante énergie, que M. Berryer a mérité la gratitude de nos ports, dnt il a ainsi assuré la prospérité, et on manquerait aux devoirs les plus sacrés si l'on ne saisissait pas cette triste et solennelle occasion de faire abstraction de tout esprit de parti pour lui payer un juste tribut de reconnaissance, parce que la reconnaissance ne doit pas avoir de couleur politique. — C. Verjux.

LE GALOUBET (de Marseille).

Saluons avec amour et vénération cette gloire nationale. Un grand monarque récompensa jadis les services d'un grand

capitaine en ordonnant que ses restes fussent inhumés à l'abbaye de Saint-Denis, dans la chapelle destinée à la sépulture des rois. La France gardera le souvenir de Berryer comme celui de Turenne : les victoires de la barre et de la tribune ne seront pas moins impérissables que les succès du champ de bataille. Pourtant le caveau de Saint-Denis ne recevra pas la précieuse dépouille du prince des orateurs. Mais, consolons-nous : aucun honneur ne réussirait à illustrer davantage un talent qui n'a jamais eu de déclin et un cœur qui n'a jamais faibli ; aucun hommage n'ajoutera jamais rien au seul nom de Berryer. — La rédaction.

L'UNION SAVOISIENNE.

Ce qu'il y a de certain, c'est que deux hommes de notre siècle survivront, entre autres, aux naufrages de l'avenir : Napoléon et Berryer ! L'un représentera la force, l'autre le droit.

Nous n'envisageons pas ici Berryer comme chef de parti, nous ne le considérons pas comme l'unique représentant de son drapeau à la Chambre.

Ce que nous voyons en lui, c'est l'honneur. Ce que nous admirons dans la vie de ce noble défunt, c'est la fierté de l'homme libre et du citoyen ; c'est cette mâle indépendance qui le faisait parfois redouter de ses amis eux-mêmes ; c'est cette abnégation que rien ne pourrait égaler, si ce n'est son génie ; c'est cette conviction religieuse qui l'a accompagné jusqu'à la fin et qui a adouci pour lui l'amertume de la mort. Voilà ce que nous admirons dans le Démosthènes français qui vient de mourir.

Et maintenant, s'il nous était permis de déposer une larme sur cette tombe, nous en aurions le droit plus que personne. Mais la tristesse n'a rien à voir ici.

Cette tombe est éloquente. Le mort qui y repose semble encore parler. Qu'importe la colère de ses ennemis ? qu'importe la rage stupide des insensés qui ne savent rien ? Il est là ; il les domine de toute la hauteur de sa vie et de sa mort. Il est là, laissant au présent l'exemple de la fermeté et à l'avenir les germes de l'espérance ! — Marquis de Saint-Poney.

LA CHRONIQUE DE L'OUEST.

M. Berryer n'est plus ! Ce n'est pas seulement le parti légitimiste, c'est la France entière qui déplore sa perte et porte en ce moment son deuil.

Aussi les amis de M. Berryer pourraient-ils assurément se dispenser de faire l'apologie de sa vie et en abandonner le soin à ceux qui furent ses adversaires; il ne sera pas mieux loué que par eux; dans tous les rangs de la société, un témoignage unanime de respect et d'admiration s'élèvera sur la tombe de l'homme excellent, de l'avocat dont le barreau français s'honorera toujours, du grand et incomparable orateur.

On sait les actes de courage, d'indépendance et de dévouement qui ont précédé de quelques jours seulement la mort de M. Berryer, et comment, dans ses derniers instants, il a fait preuve de la foi la plus vive. On peut dire qu'une aussi belle vie ne pouvait être couronnée par une plus belle fin.

Le désintéressement de M. Berryer était égal à sa loyauté.

L'homme le plus riche de France aura été suivi de bien près dans la tombe par l'homme le plus pauvre.

Qu'il soit permis à celui qui eut plusieurs fois l'insigne et périlleux honneur de porter la parole à côté de M. Berryer, et spécialement dans le procès intenté, en 1833, devant la cour d'assises de la Seine à M. de Chateaubriand et aux journaux d'alors; qu'il soit permis à celui auquel M. Berryer voulut bien toujours accorder la plus indulgente amitié, d'offrir à sa mémoire cet humble tribut des plus fidèles sympathies et d'une pieuse et profonde reconnaissance. — Alfred du Fougerais, ancien représentant.

LE REVENANT.

Un long voile de deuil s'étend cette fois sur les premières pages du *Revenant*.

M. Berryer est mort!

Il est mort comme il devait mourir, sans peur, sans reproches, presque sans souffrances, avec la conscience de tous les actes de sa longue vie marqués au coin de la dignité et de l'honneur.

C'était la gloire du barreau français. C'était le type et le modèle de l'homme dévoué avant tout à cette grande chose qui, en ce monde, devrait résumer toutes les autres : le droit !

Il succombe aux années plutôt qu'à la lutte — sans regret, sans faiblesse, — en royaliste, en chrétien ! Parvenu aux limites de l'âge et aussi à l'apogée de sa gloire, il s'éteint sans qu'aucune défaillance de sa grande âme ou aucune défaillance de son esprit se soient manifestées.

Il s'efface, mais il reste. — Vicomte de Grenville.

JOURNAL DE RENNES.

M. Andren de Kerdrel, l'ancien et fidèle compagnon des luttes de Berryer dans les Chambres, trace du maître, dans le *Journal de Rennes*, un portrait que nous voudrions pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs. Il s'attache en particulier à peindre l'orateur, à définir le caractère propre de son talent hors de pair. On va voir s'il y réussit :

« Cette supériorité de grand orateur reconnue de tous avait créé à Berryer, au barreau, une spécialité que possédait du reste Cicéron, celle de parler le dernier et de porter ainsi le coup décisif dans les causes où plusieurs avocats étaient chargés des mêmes intérêts. Elle lui faisait aussi pardonner, — non, — elle faisait aimer chez lui des hardiesses qu'on n'eût passées à aucun de ses rivaux du barreau ou de la tribune Lequel d'entre eux, par exemple, eût pu poser la main sur les cheveux blancs de M. de Morel, dans le procès La Roncière ? Lequel eût osé lancer le fameux : « Tu m'es témoin », dans le discours sur la révision de la Constitution ?

» S'il fallait trouver une imperfection à l'éloquence de Berryer, et encore était-ce une imperfection ? je contredirais, dans une certaine mesure, l'admiration de Timon et de quelques autres écrivains pour ses exordes. J'en ai entendu, il est vrai, que l'on peut regarder comme des modèles, mais souvent ils étaient vagues, embarrassés ; les premières phrases, entrecoupées,

inachevées, prononcées d'une voix hésitante, auraient pu inspirer quelque crainte à une personne qui aurait entendu Berryer pour la première fois. Il s'excusait de venir après des orateurs qui avaient épuisé la question : Je ne vois pas bien, disait-il, s'il est utile d'insister... Cependant les cris de *parlez ! parlez !* qui partaient de tous côtés, lui donnaient comme un coup de fouet ; alors il se transformait soudainement.

» Son visage, d'abord un peu pâle d'émotion, et, je répéterai le mot après lui, empreint d'une certaine timidité, se colorait, son front se plissait, sa lèvre se gonflait; le regard, où l'hésitation s'était d'abord reflétée, lançait des éclairs. Pendant qu'il avait prononcé presque machinalement et sans suite ses premières paroles, sa pensée avait agi intérieurement sur elle-même comme un ressort d'acier. L'horizon s'était graduellement dégagé de ses brouillards, pour lui apparaître complet et lumineux. S'il n'en envisageait qu'un point, on pouvait être certain que c'était le point culminant.

» Désormais, son discours était fait et il n'avait plus qu'à le prononcer, ce qui pour lui était tout aussi naturel que pour un fleuve de rouler ses eaux vers la mer. Il lui arrivait bien encore, dans le courant de l'improvisation, de commencer une phrase sans avoir fini la précédente, ce qui arracha un jour à un sténographe fanatique de son art cette étrange exclamation que « personne ne parlait plus mal que Berryer ».

» Il lui arrivait de changer brusquement, non de thèse, mais de point de vue, quand une inspiration lui venait, quand une interruption ou un simple geste, aperçus dans l'Assemblée et saisis comme au vol, lui révélaient ou qu'il était mal compris ou que, l'étant suffisamment, il serait inutile d'insister. Mais ces digressions, mais ces évolutions oratoires, loin de l'éloigner de son thème principal, l'y ramenaient naturellement, et l'auditoire arrivait au but avec lui, persuadé qu'il avait suivi la plus droite et la plus unie de toutes les routes imaginables.

» La sténographie seule se plaignait, et elle y était, il faut le dire, d'autant plus autorisée, que M. Berryer ne prenait jamais la peine de corriger les épreuves du *Moniteur*....

» Si Berryer ne s'était pas familiarisé de longue date avec les questions de toute sorte, eût-il prononcé le célèbre discours sur l'inamovibilité des desservants, que rappelait M. de Séré comme un de ses titres de gloire les plus éclatants, et qui restera son improvisation la plus incontestée, la mieux prise sur le fait ?

» M. Jules Favre avait proposé un amendement ainsi conçu à

un article du budget : « Le gouvernement présentera, dans le » plus bref délai possible, un projet de loi destiné à rétablir l'i- » namovibilité des desservants et des succursalistes et l'institu- » tion des officialités diocésaines. »

» Cet amendement, qui semblait, de sa nature, étranger au budget, n'avait été ni distribué, ni imprimé. La commission, au nom du règlement, demande que la discussion en soit au moins ajournée; mais, malgré ses efforts et grâce à une secrète connivence du vieux gallicanisme de M. Dupin avec l'auteur de la proposition, celui-ci commence à la développer.

» Le débat est désormais introduit; le règlement a été violé, mais, la Chambre une fois saisie, la discussion doit avoir son cours. M Jules Favre se montre mesuré et plus habile encore que de coutume. Après lui, M. de Parieu, ministre de l'instruction publique et des cultes, oppose une fin de non-recevoir dans un langage assez vulgaire et empreint d'un dédain superbe, que la Chambre ne partage pas, car elle se sent en présence d'un adversaire considérable et d'une proposition essentiellement sérieuse. Jules Favre triomphe déjà de l'autorité du ministre, quand on invite de toutes parts le rapporteur à prendre la parole. Celui-ci se fait d'abord prier.

» La situation est des plus embarrassantes; c'est un rôle ingrat, pour lui surtout, esclave des convenances, que de mettre en relief l'insuffisance de M. de Parieu. Cependant les instances près de Berryer redoublent et deviennent irrésistibles; le voilà à la tribune. Il a l'air soucieux, mécontent comme un homme qui va parler malgré lui et qui se sent sur des charbons ardents. Il n'ose pas trancher des questions délicates qui divisent les catholiques et les évêques eux-mêmes; d'autre part, il ne veut pas abandonner le champ de bataille à Jules Favre.

» C'est dans cette position imprévue, soudaine, que, sans dire un mot de trop, sans laisser non plus debout un seul des arguments de son redoutable adversaire, il prononça un de ses discours les plus applaudis.

» Il avait fallu pour cela quelque chose d'aussi admirable que son talent, ou plutôt quelque chose qui en faisait partie intégrante, un tact exquis qui ne se démentait jamais. »

L'AUVERGNE

Mourir, lorsque la liberté depuis si longtemps étouffée va renaître, lorsque le droit, depuis si longtemps méconnu, commence

à se soulever; mourir, lorsque, ayant combattu toute sa vie pour la vérité et souffert pour la justice, on allait assister au triomphe; mourir calme, fier, vénéré, sans une tache au front, sans une apostasie sur la conscience, sans un regret dans le cœur, sans un mensonge sur les lèvres; se retourner, en descendant vers la tombe, et voir se dérouler tout un passé glorieux, consacré à la défense de ceux qui étaient opprimés, avaient besoin d'un soutien, de ceux qui, étant proscrits, avaient besoin d'une voix pour rappeler la patrie absente, d'un ami pour les consoler dans l'exil !

Avoir pendant soixante ans servi toutes les causes trahies par la fortune, et s'être fait le courtisan de toutes les vérités et de tous les principes qu'un jour d'émeute avait renversés ou que la main d'un despote avait asservis; n'avoir eu qu'un drapeau, celui du droit, qu'une espérance, le triomphe de la vérité, qu'une ambition, la défense du juste; n'avoir jamais rien trahi et jamais rien violé; avoir traversé les révolutions sans s'y salir, les oppositions sans s'y arrêter; avoir assisté, l'œil serein, à la curée, sans éblouissement et sans envie; tandis que tout gisait sur le sol à la portée du premier venu, avoir été le plus grand par l'éloquence et par le génie, et n'avoir rien ramassé de peur de se souiller; n'avoir jamais pactisé et jamais renié, jamais salué aucun front taré et tendu la main à aucun pouvoir méprisé; avoir vécu quatre-vingts ans, assistant à l'écroulement et ne bougeant pas; le regard toujours fixé sur le droit, n'avoir sacrifié qu'à la vérité, et mourir : tel fut Berryer !

Il a, peu soucieux du bruit, des honneurs, des applaudissements, renfermé sa vie entre la tribune et la barre. Il n'a jamais voulu abandonner la cause du droit, et il est mort défenseur toujours fidèle de ses anciennes croyances, emportant dans sa tombe l'enthousiasme des premiers jours, la jeunesse du cœur, l'amour de la liberté, murmurant sur ses lèvres puissantes, refroidies par la mort qui venait, les noms toujours respectés et bénis du Prince qu'il avait aimé, du Dieu qu'il avait adoré ! — Ch. Dupuy.

L'UNION DE L'OUEST.

Dans cette longue vie d'orateur, au barreau comme à la tribune, M. Berryer fut l'homme qui ne sait pas mentir à sa con-

science; sa parole révélait son âme, et sa parole était puissante, parce qu'elle faisait sentir que son âme était droite.

La France perd en lui un grand citoyen; plus que cela, elle perd un homme, chose rare toujours, mais plus rare que jamais en ce temps, où les caractères résistent si mal au trouble des événements.

Dans cette douleur, qui nous est commune avec la France entière, nous avons, nous du moins, une suprême consolation : la mort de Berryer a dignement couronné sa vie. Devant les hommes, il est resté debout dans l'intégrité de son caractère; mais devant Dieu, il s'est incliné avec la soumission de la plus humble des créatures, et il nous a laissé, dans sa mort si manifestement et si généreusement chrétienne, une dernière preuve — et la meilleure — de la sincérité de son âme. Dieu ne l'a pas frappé; il l'a rappelé, comme un maître rappelle un serviteur dont la tâche est finie, et Berryer a su comprendre cette dernière et inestimable faveur de la bonté divine avec une simplicité qui, en augmentant notre respect pour sa mémoire, peut tempérer l'amertume de nos regrets. — Jules André.

L'UNION LIBÉRALE (de Tours).

M. Berryer vient de mourir. Deux mots le peignent tout entier : il fut toujours constant à lui-même et fidèle à la liberté. *Fidélité* et *liberté*, ce furent les deux grandes passions de sa noble vie, aussi n'y a-t-il qu'une voix pour rendre à cette illustre existence un solennel hommage. Les hommes de toutes nuances s'inclinent devant ce héros de la foi politique, et sur sa tombe se fait l'union à laquelle ce grand citoyen consacra jusqu'à son dernier jour.

Rapprocher les honnêtes gens par un même lien, la liberté ; la leur faire aimer et désirer pour la France : tel fut le but de la vie politique de Berryer.

Malgré les préventions et les entêtements, il y travailla sans relâche, et l'on peut dire de lui qu'il fut le chef de l'union libérale, qui s'affirme de plus en plus chaque jour.

Lors du coup d'Etat, il courut, éperdu, réunir les débris épars de l'Assemblée et lui fit voter la déchéance du président de la République, violateur de la Constitution jurée. Ce fut le dernier

effort de la liberté ; l'union libérale était brisée, mais son vaillant champion restait debout. Inaccessible au découragement, il n'abandonna point la cause à laquelle il avait voué sa glorieuse existence, et son nom sortit triomphant de l'urne quand les électeurs de Marseille donnèrent un grand et fécond exemple, en affirmant, en 1863, l'union libérale reconstituée.

Il y a quelques jours à peine, M. Berryer écrivit, au sujet de son ancien collègue, le représentant Baudin, cette lettre qui restera comme le couronnement de sa vie politique.

Mourant, pouvant à peine exprimer par ses paroles les sentiments de son âme, il a voulu élever une dernière protestation en faveur du droit et de la liberté. Ce fut le cri suprême d'un cœur qui n'eut, comme je l'ai dit, que deux passions : la fidélité et la liberté.

Pleurons-le, ce grand citoyen, nous tous de la jeune génération qui voulons ce qu'il a voulu. Il était notre chef, qu'il reste notre exemple. Il nous lègue un héritage que nous devons et que nous saurons défendre. Plus que jamais, efforçons-nous de marcher dans la voie qu'il nous a tracée ; c'est ainsi que nous arriverons à conquérir et à garder cette liberté qui lui fut chère. — Marquis de Castellane.

LA LOIRE (de Saint-Etienne)

La mort de Berryer est tout à la fois un deuil national pour la France et le deuil de l'éloquence pour le monde entier. Il a été, depuis Mirabeau, le plus grand orateur des temps modernes, et il avait au-dessus de Mirabeau la noblesse du caractère, le désintéressement, la générosité, la fidélité inflexible à ses opinions. Le général Foy aussi a été un grand orateur, mais il récitait, n'improvisait pas. L'esprit de parti, tout le monde le reconnaîtra aujourd'hui, a eu, sous la Restauration, la plus forte influence sur les manifestations qui se sont produites à propos de la mort du général Foy.

Tous les partis s'accordent, sans exception, à honorer le caractère et le talent de Berryer. Il réalisait l'idéal de l'orateur tel qu'il a été tracé par Cicéron dans son admirable traité. C'est de Berryer surtout qu'il faut dire : « Que serait-ce donc si vous l'aviez entendu ! Les générations nouvelles ne pourront se rendre

compte du charme exercé par cette tête qui semblait sculptée par la main d'un Phidias, magnifique tête, illuminée par une expression tour à tour noble, gracieuse ou sévère, suivant les circonstances, les sujets sur lesquels il parlait et les hommes auxquels il répondait. Il faut avoir vu cette attitude si naturelle et si digne, ces gestes qui auraient pu être imités par l'acteur le plus consommé; il faut avoir entendu cette voix si mélodieuse, si variée dans tous ses tons, éclatant quelquefois sur les adversaires et sur les auditeurs comme la foudre.

Ceux qui, depuis les dernières années de la Restauration, ont assisté aux mémorables séances de la Chambre des députés, se rappellent le frémissement électrique qui s'emparait de toute la salle quand la voix sonore de Berryer demandait la parole. Ces jours-là, Berryer était dans un des couloirs à côté de la tribune, marchant à grands pas, agité, dominé visiblement par l'inspiration oratoire. Quel silence imposant quand il montait lentement à la tribune ! Quelle émotion frémissante pendant qu'il parlait ! Amis et adversaires, tous étaient fascinés, tous applaudissaient.

Berryer n'a jamais écrit aucun de ses discours; il improvisait d'après les notes prises dans son cabinet et après une longue méditation, qui durait quelquefois plusieurs jours. Il possédait une mémoire prodigieuse, trésor précieux pour l'orateur. Cicéron demande pour l'orateur des connaissances variées. Berryer, pendant nos assemblées de 1848 au 2 décembre 1851, a été deux fois rapporteur du budget, et tout le monde était dans l'admiration de la facilité avec laquelle il traitait toutes les innombrables questions spéciales et souvent techniques, administratives, financières, industrielles et commerciales qui font partie d'un budget. Il confondait souvent par ses réponses les hommes mêmes du métier.

Dans son cabinet régnait le classement le plus admirable de ses papiers et de ses livres; il savait mettre immédiatement la main sur ceux dont il avait besoin.

Rien de plus curieux que ce cabinet où Berryer travaillait, recevait ses amis et ses clients. Cette vaste pièce, au rez-de-chaussée de la maison qu'il a habitée pendant cinquante-quatre ans, était remplie jusqu'au plafond par sa bibliothèque. La cheminée était ornée d'un buste de bronze, de grandeur naturelle, représentant le comte de Chambord dans sa jeunesse.

Sur des étagères, toutes sortes d'objets précieux d'art; on remarquait surtout deux statuettes en bronze pour lesquelles Berryer avait une grande prédilection : celles de Rossini et

d'O'Connel, dans l'attitude d'un lutteur montrant le poing à ses adversaires, dans une des mémorables séances pour la défense de son Irlande bien-aimée. Près du fauteuil de Berryer, à côté de la cheminée, à la portée de sa main, il y avait une petite étagère sur laquelle reposaient ses livres de choix et de méditations en un petit format : l'*Imitation de Jésus-Christ*, Bossuet, Horace, Corneille, Racine, etc. Quand il avait besoin de se retremper à ces sources sublimes de la saine littérature, il prenait un de ces petits volumes et se délectait à leur lecture.

Depuis bien des années, Berryer avait fait, comme les illustrations du siècle de Louis XIV et comme Louis XVI lui-même : il avait rompu, dans toute la force de l'âge, avec les passions mondaines. On pouvait voir, tous les dimanches, notre illustre orateur, perdu dans la foule des fidèles, à sa paroisse de Saint-Roch. Il s'était préparé, depuis longtemps déjà, à la fin chrétienne qui a couronné sa vie. Le R. P. Ponlevoy a dit n'avoir jamais été témoin d'une mort plus héroïquement chrétienne. — Joanès Brenier.

LE SEMAPHORE

Si la mort de M. Berryer est pour la France un deuil national, elle est pour Marseille, qu'il représentait à la Chambre avec tant d'éclat, un sujet particulier de douleur et de regret.

Dans ces dernières années surtout, où l'illustre orateur s'est toujours montré aux premiers rangs des défenseurs les plus ardents et les plus convaincus des droits politiques du pays, il a mérité au plus haut point la sympathie et la reconnaissance des amis de la liberté. Nul ne l'a revendiquée avec plus de courage et d'éloquence, avec plus d'autorité ; nul n'a donné un plus noble exemple de patriotisme aux générations qui arrivent à la vie politique, nul n'a été un plus digne sujet de consolation, au milieu des tristesses et des défaillances de notre temps, à ceux qni ont vieilli dans le culte des principes de la cause libérale.

Il a été donné à M. Berryer de consommer sa longue et glorieuse carrière par un acte de civisme que toutes les opinions honnêtes et pures ont admiré. En protestant en faveur du droit et, en même temps, en honorant la mémoire d'un martyr de la loi, le député de Marseille n'a pas seulement accompli ce qu'il

considérait comme un devoir de conscience, il a exprimé, nous croyons pouvoir le dire, le sentiment unanime de ses commettants. Aussi ne saurions-nous douter de la sincérité des regrets que cause parmi nous une perte si grande. Ces regrets sont d'autant plus légitimes, que, grâce à l'union des amis de la liberté, l'élection de M. Berryer fut bien l'œuvre de tous, qu'elle ne portait aucune trace des passions de parti et qu'elle s'était faite en dehors du souvenir des discordes passées.

Puissions-nous être aussi heureux dans le choix de son successeur et retrouver à Marseille, quand il s'agira de remplacer notre député défunt, la même unanimité de sentiments patriotiques qui signala parmi nous les élections de 1863 et assura d'une façon si éclatante le succès de l'opposition. — Ad. Carte.

L'ORDRE (du Pas-de-Calais).

Tous ceux qui aiment la liberté, à quelque parti qu'ils se rattachent, doivent s'associer dans un deuil unanime. La lettre si belle que M. Berryer écrivait, il y a quelques jours, pour la souscription Baudin, cette lettre qui fut le dernier acte et comme le testament de sa vie politique, est la preuve la plus éclatante que la liberté et le droit n'avaient point de plus courageux et de plus noble défenseur. — Ch. Vrignault.

LA CONSTITUTION (d'Auxerre)

Son dernier acte politique fut une protestation contre le coup d'Etat du 2 décembre, protestation bien naturelle de la part d'un ancien membre de l'Assemblée législative qui vit son mandat se terminer à Mazas ; protestation que les amis de l'empire eussent dû voir passer sans colère, parce qu'elle était la faible consolation d'un vaincu.

M. Berryer fut l'un des orateurs dont la voix puissante sut réveiller les échos endormis de la liberté. La jeune génération n'a connu de lui que sa résistance énergique à l'arbitraire. Com-

ment n'aurait-elle pas conçu pour ce grand caractère et ce grand talent une chaleureuse sympathie ?

« Le plus grand tribun, écrit M. de Girardin, non le plus grand orateur, car M. Guizot est encore debout, le plus grand tribun est mort. » Sa voix puissante ne résonnera plus dans l'enceinte législative. On trouvera peut-être des orateurs aussi éloquents, on n'en trouvera pas qui puissent mettre au service de leur éloquence une aussi grande autorité. — G. Perriquet.

LE COURRIER DE L'OUEST.

Le plus beau génie de l'éloquence française du dix-neuvième siècle vient de s'éteindre.

Le barreau et la tribune législative prendront une large part du deuil où la perte de M. Berryer va plonger la France. A nos yeux, des hommes du talent et du caractère du grand orateur, à quelque opinion qu'ils appartiennent, ne sont point les hommes d'un parti, d'une nuance d'opinion politique, mais bien des hommes de la France; M. Berryer est une de nos gloires.

Un sentiment d'honneur national doit réunir les hommes intelligents de tous les partis pour rendre hommage à celui qui s'est illustré par le travail dans l'art de bien dire, et par l'abnégation et le désintéressement dans ses relations avec le monde des affaires. — Clavel.

LE MESSAGER DE TOULOUSE

Un grand et noble cœur a cessé de battre : M. Berryer est mort !

Devant ce deuil national, il n'y a plus d'opinions, plus de dissentiments, plus d'animosités qui tiennent. M. Berryer fut une des gloires les plus pures et les plus intègres de la France : tous les partis, tous les drapeaux doivent s'incliner avec respect devant cette grande ombre.

Il aima jusqu'à l'idolâtrie son pays et la liberté ; il resta

fidèle au malheur jusqu'à l'oubli de soi-même. De tels exemples tendent à devenir trop rares dans notre société sceptique et oublieuse pour que nous ne regardions pas comme un devoir de les glorifier et de les magnifier partout où nous les rencontrons.

Nous avons regretté, dans ces derniers jours, que M. Berryer ait cru devoir ajouter l'imposante autorité de sa conscience et de son nom à une manifestation révolutionnaire. Mais nous savons aussi que la passion politique a ses exigences, ses illusions, ses entraînements, et qu'il n'est donné à personne, pas même aux plus sages ni aux plus forts, de rester toujours en garde contre les faiblesses de la pauvre humanité. Le soleil lui-même a des taches.

Aujourd'hui qu'il n'est plus, nous ne nous souvenons plus de rien que des glorieux services qu'il a rendus à la France, et nous ne voyons plus en lui que la triple auréole du patriotisme, de la vertu et du génie dont sa noble tête fut entourée pendant sa vie et restera couronnée dans l'histoire.

Il est à plaindre et à envier tout à la fois le parti qui pleure en ce moment sur la tombe d'un tel chef. Mais si quelque chose peut adoucir sa douleur, en cette grande catastrophe, c'est de voir qu'elle est partagée par la France tout entière, dont le beau ciel compte une étoile de moins. — Pour toute la rédaction du *Messager de Toulouse* : G. d'Hugues.

LES JOURNAUX ÉTRANGERS

FEUILLETON DU JOURNAL DE BRUXELLES.

Berryer vient de descendre dans la tombe avec la majestueuse et solennelle lenteur d'un soleil couchant, comme s'il eût voulu laisser à la France, à l'Europe entière, le temps de s'assembler autour de son lit funèbre et de savourer jusqu'à la lie la douloureuse amertume du dernier adieu. Cette lente agonie a fait à cette longue et glorieuse existence une de ces perspectives

grandioses qui donnent aux monuments un aspect plus vénérable et plus imposant encore.

Après avoir accompli vaillamment et la tête haute, comme toujours, le dernier acte de sa vie publique; après avoir écrit, d'une main défaillante, ce testament suprême d'une âme fière et loyale, passionnée jusqu'à son dernier souffle pour l'amour de la justice et du droit, il s'en est allé mourir dans la solitude, loin du bruit, à l'ombre de son tombeau. Il n'a pas voulu que ses funérailles devinssent un signal de tumulte et d'agitation. Et quand on réfléchit qu'il a fermé les yeux le dimanche 29 novembre et que, s'il eût succombé à Paris, le jour naturellement indiqué pour son enterrement eût été le 2 ou le 3 décembre, on ne peut s'empêcher de croire qu'il a rendu au gouvernement un service dont celui-ci devrait savoir gré à sa mémoire.

Berryer est mort debout dans son armure,—*qualis ab incepto*, — comme il convenait au Bayard de la politique, au chevalier sans peur et sans reproche du dix-neuvième siècle. Il est mort entouré du cortége illustre des grands noms et des grandes causes qu'il avait passé toute sa vie à défendre : Ney, Cambronne, Chateaubriand, Lamennais, Montalembert, monseigneur Dupanloup, l'Eglise et le roi, la liberté, l'honneur, la religion et la patrie! On cite dès aujourd'hui les voix éloquentes qui parleront sur sa tombe; mais ce qui parlera, ce qui parle déjà plus haut et plus éloquemment encore, c'est le deuil de la France et l'émotion de l'Europe.

Un long gémissement s'est élevé, à la funèbre nouvelle, dans la presse entière, et les voix les plus discordantes sont venues se fondre en un magnifique et unanime concert. Il n'a rien manqué à ce triomphe posthume, le plus magnifique dont on gardera jamais la mémoire, pas même la voix solitaire qui a essayé d'atteindre le triomphateur enseveli dans sa gloire, et qui n'a fait que prêter une nouvelle force à l'hommage national par le contraste de son isolement. Tous les partis ont tenu à s'honorer eux-mêmes en honorant celui qui fut l'honneur incarné; tous sont venus abaisser leurs armes et déposer leurs clefs, pour un jour, sur le cercueil de ce grand adversaire. Un sentiment profond a dicté la plupart des oraisons funèbres dont tous les journaux sont remplis depuis une semaine. Beaucoup se sont élevées jusqu'a l'éloquence. L'émotion du sujet a passé dans l'âme des écrivains. Il semble qu'en s'échappant le dernier souffle de Berryer ait allumé l'étincelle sacrée au fond des esprits les plus froids et remué les cœurs les plus assoupis. Tous

ont trouvé, pour célébrer cette belle mort et cette noble vie, des accents élevés, dignes de celui qui les inspirait. Au monument que la France doit à Berryer l'explosion de la conscience publique a dressé d'avance un piédestal qui n'eut jamais son pareil.

Venu le dernier pour joindre ma voix à tant d'autres, que pourrais-je dire aujourd'hui qui n'ait été déjà dit cent fois et mieux dit sur le modèle de l'éloquence, le type de la fidélité, le grand homme et le grand citoyen dont la vie publique fut la plus haute école de respect en ce siècle, et qui réunissait sur sa tête, à l'autorité morale dont la force de sa parole se trouvait décuplée, quelque chose de la majesté visible des principes et des noms auxquels il avait enchaîné sa vie? Je ne pourrais que répéter plus mal ce qu'on a dit si souvent avant moi. Je me souviens, d'ailleurs, que je suis la chronique, et que ce titre doit borner ma tâche et mon ambition. Permettez-moi donc de m'enfermer dans mon rôle en m'attachant surtout à l'homme privé, et en rassemblant à votre intention quelques notes intimes, quelques particularités de la vie domestique, quelques traits de mœurs et de caractère, dont j'ose vous garantir l'authenticité. Ils ont été puisés directement aux sources les plus sûres et les moins explorées. Je laisse aux artistes le soin de composer la statue de Berryer, et je me contente d'esquisser le buste en quelques coups de crayon, dans toute la familiarité de son attitude et de son expression journalières.

Et je serais sans feu, si j'étais sans amour!

Il savait également et n'aimait pas moins à citer les vieux proverbes, les vieux contes, les vieilles chansons, car c'était un esprit charmant, plein de gaieté, de malice et de grâce familière, avec une pointe de *gauloiserie* dans les conversations du coin du feu et les épanchements avec ses amis. Je n'oserais jurer qu'il connût aussi bien et qu'il estimât autant la littérature contemporaine. Son poète de prédilection, parmi ceux de notre époque, c'était Lamartine, dont la noblesse et l'harmonie l'enchantaient. Il s'amusait même, l'an dernier, à traduire je ne sais plus laquelle de ses odes en vers latins, et, dans le cours de cet exercice, renouvelé du collége, il avait trouvé, pour exprimer le déclin du jour, une épithète dont il était si content, qu'il alla réveiller son secrétaire pour lui en faire part et lui en demander son avis. Il rayonnait de joie, et dans ce moment-là il eût donné

ous ses discours pour son épithète. C'était à Augerville, bien entendu, car il lui fallait la nature, le soleil et les fleurs pour lui mettre ces idées poétiques en tête.

Comme Royer-Collard, Berryer eût pu dire : « Je ne lis pas, je relis. » Il relisait surtout Bossuet, l'éternel objet de son admiration. Un soir, un député qui comptait parmi ses plus intimes amis, M. de J..., entre dans son cabinet de la rue Neuve-des-Petits-Champs, et trouve Berryer si absorbé par la lecture d'un ouvrage, qu'il ne leva point la tête et ne s'aperçut pas de son arrivée. Il fallut lui toucher l'épaule pour l'arracher à cette concentration. Berryer déposa alors son volume sur la cheminée, et M. de J... vit que c'était le *Discours sur l'Histoire universelle*, de Bossuet :

« Pardon, fit-il, je vous ai dérangé. Vous étiez en famille ?

— Comment cela ? dit Berryer, qui ne comprenait pas.

— Eh ! oui, Bossuet n'est-il pas votre grand-oncle ?

— Mon grand-oncle, en effet, répondit Berryer en souriant, car je ne suis qu'un arrière-petit et bien petit neveu. »

Berryer était sorti du collége l'imagination obsédée par le fracas des victoires de l'empire. Il a dit souvent comment la conspiration de Mallet avait dissipé son éblouissement juvénile, en lui prouvant tout ce qu'avait de fragile cette fantasmagorie impériale, qui ne reposait ni sur un sentiment, ni sur une idée, ni sur un principe, et qui avait failli s'écrouler dans le vide au premier choc. Il aimait à conter de quelle manière la première impression et, pour ainsi dire, la première image de son rôle politique lui était apparue dans un incident bien futile en apparence, mais qui le frappa vivement.

C'était au mariage de l'empereur avec Marie-Louise. Son père, lié avec l'archiduc-chancelier Cambacérès, en avait obtenu la faveur de se trouver sur le passage du cortége impérial, dans la galerie du bord de l'eau, qui conduisait des appartements des Tuileries au grand salon carré du Louvre, où le cardinal Fesch célébrait la cérémonie religieuse. Napoléon avait décidé que, à la suite du mariage, la queue de la nouvelle impératrice serait portée par quatre reines, qui étaient, autant qu'il m'en souvienne, la reine Hortense, la reine de Westphalie, la reine d'Espagne et la reine de Naples, Caroline, sœur de l'empereur. Celle-ci, aussi fière que belle, s'y refusa absolument, et résista aux ordres comme à la colère de son frère. Néanmoins, Napoléon se flatta qu'au dernier moment elle n'oserait donner le spectacle de sa désobéissance. Mais quand la cérémonie fut terminée, on vit l'impératrice reprendre le che-

min des Tuileries, entre les rangs des spectateurs qui remplissaient la galerie, flanquée des trois reines qui soutenaient, avec une respectueuse humilité, les larges plis de sa queue, tandis que le quatrième pan trainait à terre, et que la sœur de l'Empereur, dans tout l'éclat de sa jeunesse et de sa beauté, superbe d'un dédain qu'elle dissimulait à peine, marchait derrière avec l'allure de la véritable souveraine.

« Je fus si frappé de ce spectacle, disait Berryer, que mes mains se rapprochèrent instinctivement comme pour applaudir, et je surpris, parmi ceux qui m'entouraient, plus d'un mouvement qui répondait au mien. J'étais jeune, plein d'une imagination ardente, et je sentis tout à coup une grande admiration pour l'indépendance qui se tient debout et isolée en face des *porte-queue.* » — Victor Fournel.

DAILY TELEGRAPH.

« Fidèle parmi les fidèles, » telle serait la devise qu'il conviendrait de donner au grand orateur qui est mort hier à Augerville. Nous ne prétendons pas qu'au milieu de ses révolutions la France ait manqué de patriotisme, d'esprit ou d'honneur, mais nous voulons dire que le changement incessant des gouvernements, des dynasties et des chefs d'Etat a engendré dans ce pays un relâchement de principes et un dédain pour l'unité de vie qui ont entaché les caractères les plus élevés et les plus nobles.

M. Berryer n'a jamais sacrifié ses convictions aux exigences ni aux passions des partis non plus qu'aux intrigues de cour. Ce mot de Frédéric le Grand : « Le droit est le droit et doit prévaloir à la fin, » voilà en quoi se résumait le symbole politique auquel ce Jacobite du dix-neuviéme siècle mettait toute sa confiance. Semblable fidélité est rare dans tous les temps et dans tous les pays, plus rare encore peut-être en France à l'époque actuelle. On regrettera, aussi bien à Compiègne qu'à Frohsdorf, la perte d'un homme qui fut en politique un Bayard sans peur et sans reproche.

TIMES.

M. Berryer était considéré comme le plus grand orateur que la France ait eu depuis Mirabeau; ses discours avaient le charme de

l'éloquence étudiée, et la force, la vivacité, l'énergie de l'improvisation. On l'a comparé à lord Derby ou plutôt au lord Stanley d'il y a vingt-cinq ans, dont il rappelait aux Anglais la véhémence et la passion, surtout lorsque, se sentant fort de quelque avantage obtenu sur un adversaire dans un débat, il entassait sur lui les réfutations et les sarcasmes. Quand il était à la tribune, la tête haute et le bras étendu et qu'il répandait un torrent d'éloquence, rien de plus beau que sa parole et son action ; sa voix était harmonieuse, il possédait toutes les ressources oratoires, et le silence qu'on lui accordait n'était interrompu que par des salves d'applaudissements à la fin de quelque péroraison remarquable...

Ajoutons que M. Berryer avait une étonnante aptitude aux affaires, une facilité d'embrasser instinctivement les détails des questions les plus compliquées, et l'on se fera une idée de l'orateur fécond que la France vient de perdre.

Vers la fin de 1865, M. Berryer fit une visite en Angleterre, et les hommes de loi du Temple et de Lincoln's inn lui offrirent un banquet afin de témoigner de leur respect pour le barreau de la France et pour celui qui le représentait en cette occasion.

MORNING POST.

Le jurisconsulte qui, avec lord Lyndhurst et lord Brougham, formait une pléiade illustre d'amis appartenant à la même profession. M. Berryer n'est plus. Sa carrière publique et sa vie active ont embrassé plus de la moitié d'un siècle, et il s'était déjà fait un nom à l'époque où les jeunes avocats sont ordinairement encore occupés à se préparer aux luttes du barreau par leurs études. Sous ce rapport, il rappelle la précocité de lord Erskine qui, après avoir déjà servi dans la marine et dans l'armée, déploya ses ressources extraordinaires dès qu'il fut admis au barreau. Comme lord Erskine, M. Berryer n'était pas tant un avocat laborieux qu'un orateur sans égal parmi ses contemporains pour la finesse et le talent de persuasion.

MORNING HERALD.

Nous nous sommes surtout occupés de la vie politique de M. Berryer, mais nous savons que sa réputation est due surtout à

son habileté et à son éloquence comme avocat. Il n'y a eu, pendant les quarante dernières années en France aucun procès important auquel il n'ait pris part. Sa renommée s'étendait au delà des frontières de son pays. Son nom était familier au Barreau anglais, qui lui présenta de grands témoignages d'estime lorsque, visitant l'Angleterre, il y a quatre ans, il fut l'hôte de lord Brougham. En cette circonstance, on lui offrit un grand banquet dans l'antique salle de Middle-Temple. Sir Roundell Palmer, alors attorney général, présidait ce banquet, auquel assistaient le lord chief justice d'Angleterre, lord Kingsdown, lord Brougham et d'autres jurisconsultes ou personnages politiques réunis pour honorer la gloire du Barreau français.

DAILY NEWS.

Un grand homme vient de disparaître en France ; il était grand, et, ce qui est beaucoup plus remarquable de nos jours, c'était un homme de bien dans sa vie publique et dans sa vie privée. Berryer, la gloire du Barreau français, n'est plus. C'était le doyen des avocats et le plus habile, et son talent oratoire était encore relevé par les vertus de son caractère et l'éclatante constance de sa carrière. La lettre dans laquelle il explique et justifie sa souscription au monument Baudin tire une solennité presque testamentaire des circonstances dans lesquelles elle a été écrite. Elle a été écrite par une main mourante, et maintenant que cette main est glacée par la mort, cette lettre est encore parlante.

Parmi les heureux épisodes de ses dernières années, il comptait sa récente visite à Londres, où le Barreau anglais lui avait offert un banquet. Quoique opposé quelquefois à la politique de l'Angleterre, il professait le plus profond respect pour les institutious anglaises et la plus vive sympathie pour les libertés de l'Angleterre, et, dans le cercle très-vaste de ses amis dévoués et de ses admirateurs, on voyait figurer un certain nombre de noms anglais de la plus haute distinction.

GLOBE.

La mort de Berryer est non-seulement une perte irréparable pour le Barreau français, mais elle doit encore être l'objet d'une

profonde sympathie et d'un regret sincère en Angleterre. L'avocat français, sous beaucoup de rapports, était une personnalité isolée. C'était essentiellement un homme de loi. Comme politique, il n'a jamais dépassé les bornes de la justice légale. Ses vues et ses principes personnels étaient bien définis; et quand l'occasion se présentait, comme cela avait lieu de temps en temps, il les défendait avec une résolution inflexible.

Quel que fût le pouvoir qui se trouvât au zénith de France, M. Berryer resta toujours un adhérent fidèle et un avocat zélé de la cause des Bourbons. Il ne leur fut pas moins fidèle dans l'adversité que dans la prospérité. Cependant, ce qu'il y a d'étrange à dire, c'est que dans sa politique discrète, il n'encourut jamais les colères sérieuses du gouvernement, quelle que fût d'ailleurs la haine mortelle dont ce dernier était animé à l'égard de la dynastie déchue.

On ne saurait douter que l'immunité dont M. Berryer jouissait à cet égard ne fût, en grande partie, le résultat de son tact admirable et de son attachement inviolable aux principes de l'ordre et de la légalité. Mais, en outre de ce motif, qui le faisait échapper aux persécutions des gouvernements hostiles, il est certain que l'énergie virile, nous dirons presque la majesté de son indépendance et l'honnêteté absolue, mais pleine de modération, avec laquelle il embrassait une cause qu'il croyait être juste, ont toujours imposé à ses adversaires un respect qui inspirait à la fois de la déférence et de la confiance.

C'est à des hommes semblables à l'avocat français, tels que les Brougham, les Demnart, les Lyndhurst, les Saint-Léonard, que nous devons la conservation de la pureté et de l'équité de la justice. Le Barreau a toujours été le gardien fidèle des libertés du peuple dans notre pays et dans tous les pays où la vraie liberté a régné. Ce n'est donc point trop dire que le pays est profondément intéressé aux travaux et aux succès des personnes qui exposent la loi. M. Berryer était un brillant représentant de cette honorable classe de bienfaiteurs publics.

En Angleterre, non moins qu'en France, sa perte sera déplorée avec une profonde sincérité, et chez nous-mêmes, autant que chez le grand peuple avec lequel nous sommes heureux d'être en bonne intelligence, son souvenir, ainsi que les travaux de son existence, honorablement et utilement remplie, seront l'objet du respect et de la vénération générales.

LA GAZETTE PIÉMONTAISE

Une grande intelligence vient de s'éteindre; l'homme qui a signé de son nom toutes les pages de l'histoire de son pays, de 1810 à nos jours, Berryer n'est plus. Depuis 1830, c'était le plus vigoureux soldat de la liberté, le La Tour-d'Auvergne de son parti. La tribune et le barreau le virent toujours défendre les causes les plus fortes et les plus libérales. Modèle de fidélité à ses principes, c'est une grande figure du siècle qui disparaît.

L'OPINIONE (de Florence)

Berryer était un homme doué de la plus grande éloquence. Ses discours parlementaires et ses plaidoyers en font foi. En France, ses discours sont réputés des modèles d'éloquence. On ne peut pas dire qu'il ait jamais déserté son drapeau.

Toutefois, il se montrait avide de la faveur populaire, et les principes qu'il proclamait n'étaient pas toujours d'accord avec ceux de la cause dont il était le fidèle champion. Sa mort sera vivement déplorée par la France, qui le considérait comme l'un de ses plus illustres enfants.

LA NAZIONE

Berryer, soit dans la Chambre, soit au Palais, était sans nul doute le plus grand orateur moderne de la France. Cette renommée était due à sa profonde instruction, à l'élévation de sa pensée, à la noblesse de son langage et au prestige de son honnêteté.

A toutes ces rares qualités, il joignait, don précieux de nature, une voix vibrante et sympathique, harmonieuse, un geste imposant et la dignité de la personne. Cet ensemble était cause qu'il fascinait ses adversaires eux-mêmes, les plus hostiles et les plus opiniâtres. Dévoué à la cause de la légitimité, l'Italie nouvelle ne le comptait certainement pas au nombre de ses défenseurs.

Liste des avocats de la Cour impériale de Paris qui ont assisté aux obsèques.

Allou, ancien bâtonnier. — Andral (Paul). — Arnaud (Frédéric). — Audoy. — Alicot. — Arago (Emmanuel). — Avenel.

Baze, ancien représentant. — Belon (Louis). — Belin. — Bertout. — Bernard Derosnes. — Beslay. — Betolaud. — Bétoulle. — De Birague d'Apremont. — Blondel. — Boucher. — Camille Bouchez. — Bouchot. — Boullenger. — Bouriat. — De Broglie. — Buffard. — Bioche. — Bardaut. — De Boissy (Charles). — Bourdin. — Bournisier. — Bellomaire, secrétaire de M. Berryer.

Camescasse. — Carré. — Cartier (Er.) — Cazelles. — Chamaillard. — Champetier de Ribes. — Cazeau. — Clausel de Coussergues. — Classing-Fruneau. — Colmet-Daage (G.) — Conqebert de Neuville. — Corda. — Choppin. — Charles Grellet. — Claude. — Couteau. — Cresson. — Carrely.

Dauloux-Dumesnil. — Debacq. — De Barthélemy. — Decrais. — Debs. — Debect. — Darcy. — De Bernard de Feissal. — Delacourtie. — Delamarre. — Delasalle. — Delattre. — Eugène Delattre. — Delorme (Achille). — Delorme (Charles). — Delsol. — Dejouvencelle. — Degaste. — Delalain-Chomel. — Demonjay. — Denormandie. — Derode. — Desmarest. — Desportes-Delafosse. — Didier (Henri). — Digard. — Dormand. — Dréo. — Du Boys. — Du Buit. — Deroulede, avoué. — Devin (Léon). — Dougados. — Deverdière. — Deville. — Duteil. — Duez (Ch.-S.) — Dufaure (J.), ancien député. — Dufour. — Duhamel. — Dupont (Ed.) — Emile Durier. — Duval (Ferd.) — Doussaint. — Dunoyer. — Delprat, ancien ministre.

Emion.

Favre (Jules), député, membre de l'Académie française, ancien bâtonnier. — Floquet. — Fontaine (de Melun). — Fromageot. — Ferdeuil. — De Fallois.

Gatineau. — Gautier (Fabien-Alfred). — Gibert. — Grévy (F.-J.-P.) — Gigot (Albert). — Gallois. — Gonse. — Gouvot. — Graux. — Guerrier (Léonce). — Gueny.

Hébert, ancien ministre de la justice. — Hendlé (Ernest). — Hubbard. — Hauveau. — Hérisson. — Hodieu. — Hervé, secrétaire de M. Berryer.

Isambert.

Joly (Maurice). — Joret-Desclosières. — Juteau. — Jouendeau (Gabriel). — Jovart. — De Jouy (J.).

De Kermarec. — Kaempfen.

Labordère. — Lacan. — Lacoin. — Lanne. — Lardières (Marius). — Lauras. — Laval. — Laya (Alexandre). — Leblond. — Le Chevalier. — Lefebvre (Pontalis). — Lefèvre (Paul). — Lefranc (E.-V.). — Lejoindre (Amédée). — Léger (Edme). — Lefébure (Edouard). — Le Meunier de la Railière. — Léon Caen. — Lesourt. — Liouville (Albert). — Le Moign (Georges). — Léon Lesur. — Leroux (Emile). — Lecanu — Lepaute (Victor). — Lachaux. — Laurier.

Maillard. — Malapert. — Manchon. — Mariage. — Marie, député, ancien ministre de la justice. — Martin (Albert) — Martin (Philéas). — Martin (Thomy). — Martin (Louis). — Massu. — Meynier (F.). — Michel de Grilleau. — Moreau (P.-L.-F.) — Muller (Edmond). — Mettetal. — Michanis. — De Montluc (L.-A.). — Mouillefarine. — Montaigut. — Menard (Louis).

Payen (Félix). — Perillier. — Perard. — Portain de la Rochelle. — Philis. — Picard, député. — Pinède (Alphonse). — Plocque, ancien bâtonnier. — Portalès. — Pouget. — Pouillet (Eugène). — Poyet (E.-P.-M.). — Pradines. — Prestat. — Pougnet. — Pougy (Arthus). — Pinel. — Potel. — Pinvert. — De Privezac. — De Peyramont.

De Rothschild. — Ravelet. — Renault (Léon). — Rivière de l'Arque. — Rivolet. — Rousse (Edmond). — Remond (Jules). — Rondet (Joseph). — Reitlinger. — Ribot (Paul). — De la Roque.

Sabatier (Maurice). — Saglier (Charles). — Salle. — Salvetat. — Scribe (Jules). — Senard, ancien représentant, ancien président de l'Assemblée constituante. — Sorel. — Salsac. — Spuller. — Georges Seigneur.

Templier. — Thomas (Frédéric). — Thureau (Edouard). — Tourseiller. — Toussaint. — Trouvé-Chauvel. — Du Theil.

Vatel. — Wentz. — Weber.

Liste des personnes qui ont assisté aux obsèques (1).

Nous aurions voulu pouvoir publier les noms de tous ceux qui ont assisté aux obsèques de M. Berryer, mais il nous aurait fallu en recueillir plus de 3,000, et cela nous a été impossible. Aux noms que nous avons nous même recueillis nous nous bornerons donc à ajouter ceux des personnes qui se sont fait inscrire sur un registre déposé à cet effet à l'entrée du château d'Augerville, et qu'on veut bien nous communiquer. Nous les donnons par ordre alphabétique :

MM. Gustave Allain, architecte. — F. Arnaud (de l'Ariége), ancien représentant. — L'abbé Aubert, supérieur de l'Ecole Saint-Grégoire, à Pithiviers. — Aublet aîné. — Edmond d'Artois. — Emile Affichard, du barreau d'Angers. — Air, docteur en médecine.. — Anderson, conseiller de la reine d'Angleterre. — Ancel, député. — Marquis d'Andelarre, député.

J. de Bony de Lavergne. — Arthur Barbat de Bignicourt. — Vicomte d'Isle de Beauchaine. — Camille Bornot. — Jules Romain. — Eugène Bédé, négociant. — A. Bellard, géomètre (La Ferté-Alais). — Marquis de Bagnac et marquise de Bagnac. — A. Bornot. — Arsène Blavoyer, ancien membre des Assemblées constituante et législative. — De Berset. — Vicomte de Bonneuil. — Félix Bouriat. — Camille Bouchez, avocat. — Charles de Boville, avocat. — M. A. Blondel et Mme Blondel. — Henri de Boissac (Bordeaux). — Léon de Barthélemy, avocat. — Comte Beugnot. — A. Bertaud, avocat, bâtonnier de l'ordre, professeur à la Faculté de droit (Caen). —

---

(1) Malgré tous les soins que nous avons pris, ces listes sont, à notre grand regret, très-incomplètes.

Vicomte Gaston de Barthélemy. — Henri du Buit. — Paul Bazin-Rézé. — Geoffroy de Beaucorps. — Albert Bonnard. — Louis Bonnard, avocat. — Bayard, avocat (Lille). — Edouard Balay. — Léonard de Bernard de Feissal. — Le comte Benoist d'Azy. — Le baron Benoist d'Azy. — Bertrand de Blacas. — Comte Charles de Bourmont. — M. M. de Beauchamp. — Ferdinand Béchard, ancien député. — Frédéric Béchard. — Georges Bell, rédacteur de la *Liberté*. — De Baulny. — Comte Oscar de Bessas de la Megie. — Le vicomte de Barizien. — R. de Belleval. — Marquis Sauvaire de Barthélemy, ancien pair de France, ancien représentant. — Léon de Barthélemy. — Gustave de Barthélemy. — Buffet, député, ancien ministre. — Prince de Beauveau. — Comte Charles de Bourmont. — Comte Louis de Bourmont. — Berlier de Vauplane père. — Berlier de Vauplane fils. — Ferdinand Boyer, bâtonnier de l'ordre des avocats de Dijon. — Comte de la Boullée. — Arthur de Boissieu. — Eugène Darze. — Odilon Barrot, ancien député. — Blazzy, gérant de la *France centrale*.

Armand Coquebert de Neuville, avocat, bâtonnier de l'ordre des avocats (Nantes) — Bédros Chassian, licencié en droit. — Jules Caille, juge suppléant. — Baron Henry de Cockborne, et la baronne de Cockborne. — J. Coquebert de Neuville. — Arth. de Cumont, rédacteur de l'*Union de l'Ouest*. — Maurice du Coëtlosquet. — Baron de Chaulieu. — Mme Henry Gay de Chassenard. — A. Le Corvoisier. — Réné H. Caillaud. — Vicomte de Carrière. — Alexandre de Saint-Chéron. — Eugène Cauchy, de l'Institut. — Amédée Couturier, avocat. — Louis Cullerier. — Charles Chenu, étudiant en droit. — J.-P. Charmoy, avocat, bâtonnier de l'ordre (Rennes). — B Chamiot, avocat, bâtonnier de l'ordre (Limoges), ancien représentant, ancien préfet.— Léon Claude, avocat. — Chantreuil, avocat (Douai) — Guy de Chassiran. — Vicomte de Champeaux. — Denys Cochin. — Chambellan professeur de droit à Paris. — Vicomte de Caze. — Blain des Cormiers. — Coquebert de Neuville. — Comte Albert de Circourt. — Le comte de Civry. — La comtesse de Civry, née de Brunswick. — Comte Léonor de Cibeins. — Casimir de Paul. — Charmoy, avocat (Rennes). — Chambart, avocat (Lille). — Cauthion, avocat (Fontainebleau). — H.-F. Cole, conseiller de la Reine d'Angleterre. — Carnot, député. — Comte de Chambrun, député. — Cherancey. — Marquis de Coriolis.— Coquil, pharmacien. — Coquil fils. — Comte Alfred de Coëtlogon.

Charles Douniol, libraire-éditeur. — Frédéric Deschamps, avocat et conseiller général (Rouen). — Amédée de Denainvilliers. — Victor Duquaire, avocat (Lyon). — Henry Didier. — D'Arbois. — Léon Dosmann, avocat. — Maurice Desson, de Saint-Aignan. — Hippolyte Duboy, avocat au conseil d'Etat. — Charles Delpoulle. — E. Delaporte, agent-voyer. — Rodolphe Dareste, avocat au conseil d'Etat. — Duchesner (La Ferté-Alais). — A. de Denainvilliers et Mme de Denainvilliers. — Alfred Dupont, avocat, ancien bâtonnier (Douai, Nord). — Henry Dunoyer, avoué à la cour. — L.-M. Delamarre. — E. Duffourc d'Antist. — Jules Decroix, avocat (Lille). — L. Delpech (Bordeaux). — Georges Darcy. — Eugène Durand. — Charles Dupérou, avocat, bâtonnier de l'ordre à Grenoble. — Comte Napoléon Daru, ancien député. — Magloire Dorange, avocat, membre du conseil de l'ordre, délégué du barreau de Rennes. — Eugène Dupin. — Achille Delorce, avocat. — Jules Denis, étudiant en droit. — Desseaux, avocat (Rouen). — Dubus, avocat (Lille). — Dugabé. ancien député. — Comte de Damas. — Dufaur, négociant.

Henry d'Esclaibes, sous-lieutenant au 29e de ligne. — Paul Emion. — L. d'Esclaibes, avocat (Douai). — J. Enault.

De Faultrier.— Frontault.—M. et Mme du Fougeroux. — Gaston de Faultrier, avocat (Metz). — Alfred de Faultrier, avocat, ancien membre de l'Assemblée législative (Metz). — Édouard Ferdeuil. — Victor Fournel. — Feyrnet, rédacteur du *Temps*. — Duc de Fitz-James.

Alfred Guérard, lieutenant de vaisseau. — Polydore Gautier, armateur (Bordeaux). — Gautier, notaire (Bordeaux). — Mme Jules Gautier, née Goyon (Bordeaux). — Ernest Gervais. — Raphaël Gonse, avocat au conseil d'Etat. — Charles Grimbert (Douai). — Félix Grellet, avocat, bâtonnier de Riom. — Le comte de Geslin. — J. de Gasté, conseiller général. — Mme Ernest de Gyvès. — Albert Gigot, avocat au conseil d'Etat. — Jules Gautier, négociant à Bordeaux. — De Gyvès, conservateur des hypothèques. — Lodoïs Gay. — Joseph de Gasté. — Albin de Grilleau, avocat. — Comte de la Guibourgère. — Vicomte de Gontaut-Biron. — Léopold de Gaillard. — De Guinaumont. — Guillet, rédacteur en chef de l'*Impartial du Loiret*. — Gouget, avocat à Dijon. — Guerrier, avocat à Lyon.— Goblet, avocat

à Amiens. — Vicomte de Grouchy, député. — Grangier de la Marinière. — Comte de Goulaines. — Fernand de Ginestous. — Duc de Galliera. — Guéroult, député. — Marquis de Gramont, député. — Grangier de la Marinière, ancien député.

Hattu, avocat. — Ferdinand Hérold, avocat au conseil d'Etat. — Mme Hallier. — Le vicomte d'Haussonville. — M. et Mme Heurgon. — M. W. Hüffer. — Le colonel Wickham Hoffman, premier secrétaire de la légation des Etats-Unis d'Amérique. — Le comte d'Humières, représenté par Auguste d'Humières. — Vicomte de la Haye. — Marquis d'Hautefort. — Marquis d'Hauterive.

Vicomte d'Imécourt.

Henri Jadart. — A. de Jerphanion. — Javal, député, et son fils. — Ollivier de Jouvencel. — Gustave Janicot. — Baron de Janzé, député.

Le vicomte de Kersaint. — De Kermenguy (Finistère). — Le comte de Kisseleff, représenté par M. Essacoff, son secrétaire. — De Kersaint. — De Kersauson, consul général (Finistère). — Kolb-Bernard, député.

Le prince de Luxembourg. — H. Lefebvre, ancien notaire à Puiseaux. — François Lenormant, sous-bibliothécaire à l'Institut. — H. Limbourg, avocat. — Ch. de Largue, avocat. — A. Labordère, avocat au Conseil d'Etat. — Lecomte, représentant de la maison Collas frères, à Sèvres (Seine-et-Oise). — M. et Mme A. Lemaignent. — Jules Lefebvre-Duruflé, avocat. — Armand de la Loyère, étudiant en droit. — Raoul de Lignerolles. — Loiseau-Pinson, président du syndicat des teinturiers. — J. Lemoine. — Jules Lesur, avocat au conseil d'Etat. — Achille Leclair, de Nîmes. — F. de Launay. — Michal-Ladichère, avocat. — Le baron Laurenceau, ancien représentant de la Vienne. — Laurein, négociant. — A. Lemaire, administrateur du bureau de bienfaisance du 2e arrondissement. — Paul Labarthe, étudiant en droit. — Gabriel Lombart, avocat, bâtonnier de l'Ordre de Dijon. — Ferdinand de Lasteyrie, ancien député. — Léon Lavedan. — Lecoffre, libraire-éditeur. — Laurentie. — Laurent-Laporte. — Baron de Larcy, an-

cien député. — De Lunaret, ancien député. — Baron de Larenty. - Comte du Lau. — Duc de Larochefoucault. — Comte de Larochefoucault. — Hilaire de Lacombe. — Charles de Lacombe. — Louriou, avocat à Bourges. — Lerdrix, avocat (Dijon). — Baron de Laurenceau, ancien député.

Léon Marc. — Le comte de Montessuy. — F. Malapert. — Eugène Massu. — Honoré Martin. — La baronne J. Robillard de Magnanville. — Alfred Moreau. — Charles Moreau. — Le vicomte Raymond de Maussabré. — L. Méneray, notaire à Etampes. — Paul Saint-Marc, de Bordeaux. — Monge. — Mirès. — Mme la baronne Monnier Alibert. — Mitivié. — Matheron, avocat à Lyon. — Mahod, syndic des avoués à Lyon. — Maynier, avocat (Marseille). — Mallac. — Masson. — Montansier. — De Montluc. — Marcel Barthe, avocat à Pau.

Edgar Ney. — Le comte de Nugent. — Mme de la Nayrie. — J. de la Nayrie, juge de paix (Nemours). — Victor Nicolet, avocat. — Le comte Charles de Nicolay. — Neychens, rédacteur de l'*Union*. — Alfred Nettement. — Nettement fils. — Vicomte Paul de Neuville. — De Montlai.

Le vicomte d'Orléans. — Gustave d'Orgeval, avocat.

Henri Pé de Arros, avocat à Pamiers (Ariége). — Jules Poinat, étudiant en droit. — Guydu Pontavice. — Le comte de Préaulx. — Jules Pérad, avoué au tribunal. — Gaston Ponchet. — Le baron Jérôme Pichon. — Georges Picot, juge suppléant. — Adalbert Philis, avocat, bâtonnier de l'ordre à Douai. — Comte de Preault. — Prioland, négociant à Limoges. — Captain (Edward-Peirse), Royal-Navy. — Victor-Pidoux, ancien représentant. — Auguste Pinel, avocat au conseil d'Etat. — Auguste Poyet. — Pozzo di Borgo. — Comte Félix Pozzo di Borgo. — Poulain, avocat. — Pellieux, avocat à Douai. — Perrin, avocat à Langres. — Henri Pâris, avocat à Reims. — Marquis de Persan. — De Peyramon, conseiller à la Cour de cassation. — De Parseval.

Christian de Quatrebarbes.

Henri Reynaud (de Nîmes). — Le comte de Rotalier. — Henry Ratel. — Ratel. — Ch. Rameau, avoué à Versailles, président de la

conférence des avoués de première instance des départements. — D. de Portanier de la Rochette, avocat. — Edmond Robert, avocat. — Rancilla, sous-ingénieur des ponts-et-chaussées (Marne). — Anatole Rousse, receveur des domaines. — Etienne Récamier. — Marquis de Rivière. — Ratel, père. — Henri Ratel. — De la Rothais, représentant l'*Espérance du Peuple* (de Nantes). — Rameau, avocat (Versailles). — Henri de Riancey, rédacteur en chef de l'*Union*, ancien représentant. — De Resseguier, ancien député. — Vicomte de Rainneville. — Baron James de Rothchild. — De Rochefort. — De Roux-Larcy. — Revet, ancien député.

Comte de Salvandy. — Le comte de Serre. — Aurélien de Sèze, bâtonnier de l'ordre des avocats à Bordeaux. — Léon Signoret. — Charles Savary, avocat. — P. du Solon, contentieux. — Marquis de Senevoy. — Jules Romain. — Marquis de Sasselang. — Sauvagnat, ancien grenadier de la garde royale, marchand de tableaux. — Marquis de Sainte-Maure. — Jules Simon, député. — Comte de Sennevois.

Maurice de La Taille, garde général des forêts. — Ed. Tiphaigne, avocat à Caen. — Edmond Turrel, licencié en droit. — Marquis de Tristan — De Tanquerel des Tanches. — Eugène Tallon, avocat. — Amand Toutain, avocat. — Le baron de Traversay d'Evreux. — A. Taillet, avocat, délégué du barreau de Rouen. — Toussar, avocat. — Tripart, avocat, ancien bâtonnier, à Besançon. — Baron du Teil. — Prince de Torloma. — Thiers. — Toussaint, avocat (Havre).

Marquis de Vogué. — Marc de Vissac, avocat à Riom. — Casimir de Ventavon, avocat. — Henri Villard, avocat, bâtonnier de l'Ordre à Langres. — Ch. Vervoitte, maître de chapelle à Saint-Roch. — Marquis de Vogué. — Comte de Vogué. — Marquis de Villefranche. — Comte Henri de Vansay. — De Villaret. — Baron Ernest de Vaufreland. — Baron Auguste de Vaufreland. — Baron de Veauce, député.

Léopold Wilbaux, avocat. — Ch. Wescher, attaché à la Bibliothèque impériale. — Vicomte Walsh.

SOUSCRIPTION NATIONALE

A LA MÉMOIRE DE BERRYER

23 décembre.

1re *Liste.*

MM.

La *Gazette de France*...... 500
Comte de Falloux.......... 200
A. Gratry, prêtre de l'Oratoire, membre de l'Académie française........... 30
Baron Laurenceau, ancien représentant............ 100
Blavoyer, anc. représentant 100
Comte de la Rocheplatte.... 200
Dufaur, négociant......... 100
Paul Andral.............. 200
Vicomte Joseph de Rainneville.................... 200
Vicomte d'Hunolstein....... 200
Comte de Salvandy......... 30
Léopold de Gaillard........ 50
Charles de Lacombe........ 50
Gustave Janicot............ 50

2e *Liste.*

MM.

Duc de Galliera........... 1000
Un anonyme.............. 200
Léon Lavedan............. 20
J. Bourgeois.............. 10
Lenthéric................. 10
D'Espivent................ 50
Le docteur Grégoire........ 5
Marquis de Forbin des Essarts 100
Comte de Lorgeril de Parigny 20
A. de Fallois.............. 5
Le comte de Rotalier....... 10
Ratel..................... 20
Henry Ratel fils........... 10
Gabriel de Vendeuvre...... 100
Bossin.................... 5
Escande.................. 10

3e *Liste.*

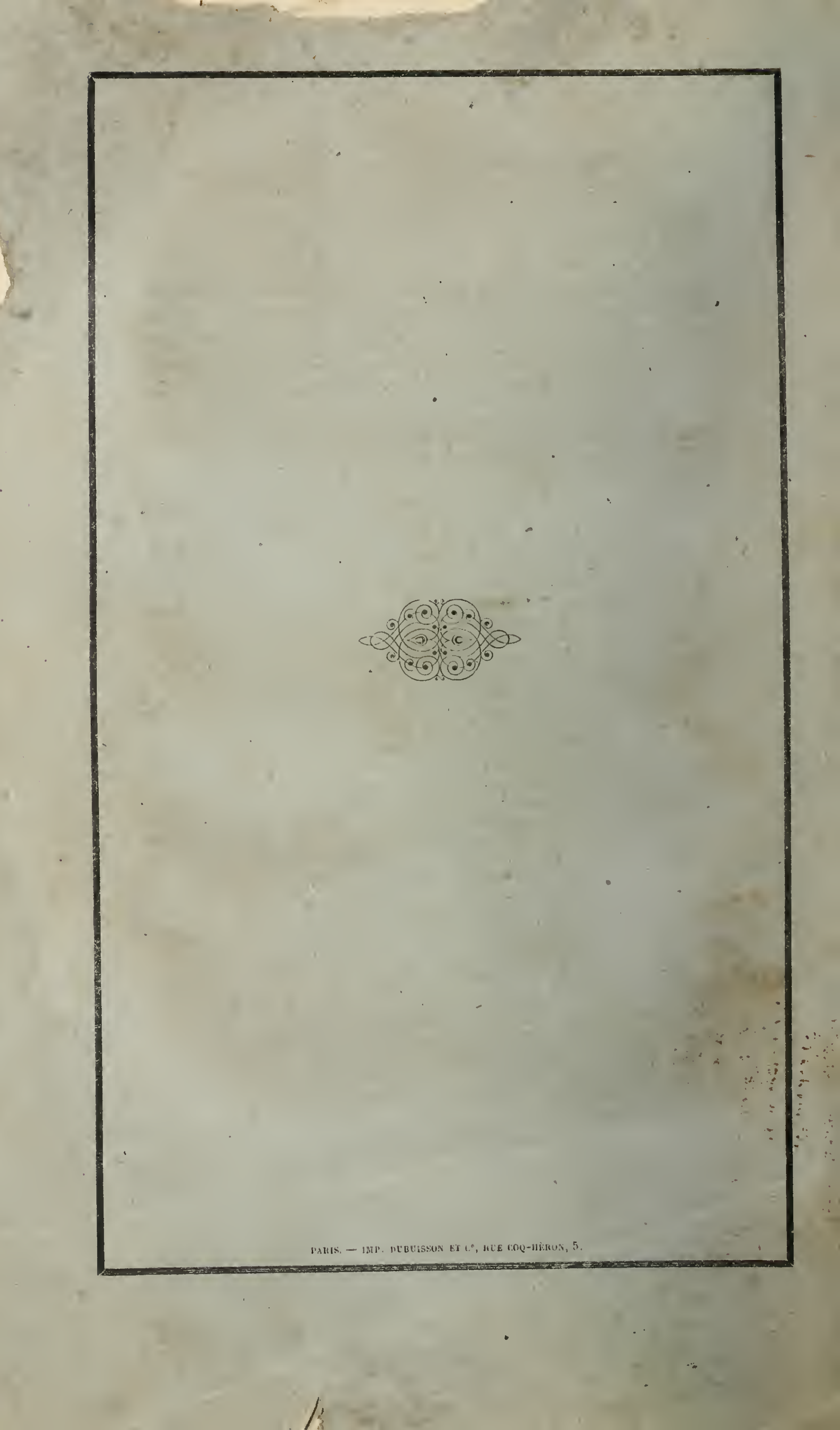
MM.

Thiers.................... 200
Marquis de Coriolis........ 100
Le Correspondant.......... 100
Prince de Montmorency-Luxembourg............ 500
Comte de Montmorency-Luxembourg............ 500
Docteur Viollet............ 10
Un ouvrier bijoutier....... 1
Général d'Arbouville....... 50
Mme Cottu................ 20
Marquis de Persan......... 10
Armand de la Loyère, étudiant en droit........... 10
Victor Fournel............. 10
Charles d'Héricault......... 10
Baron de Sepmanville...... 40
Bressler.................. 5
Comtesse de Cibeins........ 100
Comte Léonor de Cibeins.... 100
Baron du Havelt........... 10
De Gilly.................. 20
Cueff..................... 2
F. Lauras................. 10
Comte O. de Bessas de la Mégie 5
C. Pichon-Lamy, libraire-éditeur.................. 20
Baron S. de Croze.......... 60
Comte de la Boulaye....... 50
Achille Leclair, de Nîmes... 5
Augustin Cochin, de l'Institut 40
Comte Alfred de Coëtlogon.. 25
Alcide Siry, négociant...... 20
E. Siry, étudiant en droit... 10
Gustave Vesian, négociant.. 5
Mme Moreau............... 10
Henri Moreau.............. 30
Victor Pidoux, ancien représentant................ 20
Louis Girard.............. 20
Raoul de Fontate de St-George 20
A. de Fresne.............. 30

4e *Liste.*

MM.

Duc de Noailles............ 300
Duc d'Ayen................ 100



PARIS. — IMP. DUBUISSON ET Cᵉ, RUE COQ-HÉRON, 5.